



Procès-Verbal Conseil d'Administration



du 2 OCTOBRE 2015

Vendredi 2 octobre à 9 heures sur le pôle MARTINIQUE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Secteur Electoral	Pôle	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	UFR SEN	971	P
	MERIL	Alex	UFR SEN	971	PROCURATION
	JANKY	Eustase	CHU	971	P
	MENCE CASTER	Corinne	PRESIDENTE		P
	CELIMENE	Fred	FDE	972	PROCURATION
	VIRASSAMY	Georges	FDE	972	P
Collège B : 6	JEAN-ALEXIS	Célia	UFR SEN	971	P
	ALVAREZ	Fabienne	UFR SJE	971	P
	DESTOUCHES	Didier	VP Pôle	971	P
	SIMPHOR	Jean-Emile	VP Pôle	972	P
	PULVAR	Olivier	UFR LSH	972	P
	CARPIN	Eric	FDE	972	P
IATOS : 2	BLANC	Marc	IUT	971	P
	GRATIEN	René	CRI-M	972	P
Etudiants : 4	MISERIAUX	Loïc	UFR SEN	971	P

	PRADEL	Yasmina	UFR SJE	971	P
	TRON	Elisabeth	IUT	972	P
	DESCAS	Yann	FDE	972	SUPPLEANT Raïssa GABOURG
Personnalités Extérieures : 10	ATALLAH	André	CR de la Guadeloupe	971	REPLACÉ PAR A. FALEME
	ALCIBADE	Chimène	CR de la Martinique	972	P
	ANSELME	Jacques	CD de la Guadeloupe	971	REPLACÉ PAR B. LAMPONY A
	DERNE	Fred	CD de la Martinique	972	P
	GATIBELZA	Josiane	Mairie Pointe-à-Pitre	971	PROCURATION
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Mairie Schoelcher	972	P
	JASOR	Régine	Personnalité extérieure	971	P
	WATCHER	Christophe	Personnalité extérieure	971	P
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	P
	CORIDON	Michel	Personnalité extérieure	972	P
Invités de droit :	GALAP	Camille	Recteur	971	P
	BERTHO LAVENIR	Catherine	Recteur	972	P
	DORVILLE	René	Vice-président du CA		P
	BELFORT	Gaston	DGS		P
	RINALDO	Lysiane	Agent Comptable		P
	CREANTOR	Dominique	DAF		P

	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Resp. PGAFP/Adjointe DRH		P
	AUDEBERT	Christophe	DGA		P
	NARAYANINSAMY	Jacky	Directeur de cabinet		P
	VAUCLIN	Glawdys	Chef de cabinet		P
	HANOT	Boris	Contrôleur de gestion		P
	BERNARD	Didier	Vice-président délégué à la politique financière et patrimoniale		P
	AGLAE	Marie- Joseph	Vice-président délégué aux affaires juridiques et contentieuses		P
	BERCION	Sylvie	Vice-présidente déléguée aux ressources humaines et à la politique sociale		P
	AURELIA	Dominique	Vice-présidente déléguée aux relations internationales		P
	DELCROIX	Antoine	Chargé de Mission Formation		P
ARSENE	Marie-Ange	Chargé de Mission Recherche		P	
Invités	MONTAUBAN	Jean- Gabriel	Doyen UFR SJE	971	P
	PIETRUS	Alain	Doyen UFR SEN	971	P
	HERTOGH	Claude	Doyen UFR STAPS	971	P
	CESAIRE	Raymond	Doyen Faculté Médecine		P
	CONFIANT	Raphaël	Doyen UFR LSH	972	P
	SAINTON	Jean-Pierre	Directeur DPLSH	971	A

	PRUDENT	Félix-Lambert	Directeur de l'ESPE	971	A
	TROADEC	Bertrand	Directeur de l'ESPE	972	P
	GAUCHER-CAZALIS	Suzy	Directrice DOSIP		REPLACÉE PAR M. ARETHAS
	FEDEE	Simone	Directrice SUAPS		P
	HOUDEBERT	Sylvain	Directeur SCD		A
	HASLER	Maximilian	Directeur DSI	972	P
	DULORMNE	Mylène	Directrice CRI-G	971	A
Autres Invités	DELACOURT	Philippe	RECTORAT GPE	971	P
	SAULCHOIR	Bertrand	REGION GPE	971	P
	DAHOMAY	David	REGION GPE	971	P
	ROBERTIN-DESROC	Marie-Jacqueline	RECTORAT MTQUE	972	P
	DELPLACE-HUSSON	Laurence	SUMPPS	972	P

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE 2015 - 09H00
Salle du PUR Martinique, Campus de Schœlcher

Ordre du Jour

1. Propos liminaires de la Présidente
2. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 15 décembre 2014
3. Compte-rendu des actes et décisions de la présidente (1^{er} semestre 2015) et point de situation
4. Affaires financières
 - a) Approbation du compte financier 2014 de l'UAG
 - b) Approbation de la Décision Budgétaire Modificative n°1
 - c) Approbation des divers tarifs et régularisations
5. Affaires juridiques et statutaires
 - Approbation de la création de 2 IUT (pôle Guadeloupe, pôle Martinique)
 - Elaboration des statuts de l'UA : débat sur le cadrage général
6. Affaires pédagogiques et scientifiques
 - Volet pédagogique et scientifique du contrat
 - Approbation du relevé de conclusions du conseil académique plénier du 25 septembre 2015
7. Ressources Humaines
 - a) Approbation du relevé du Comité Technique du 29 septembre 2015 (NBI, primes, calendrier congé personnels...). Point général sur la masse salariale et les plafonds d'emplois
 - b) Approbation des chargés de mission des vice-présidents de pôle
8. Affaires patrimoniales

Validation du plan de construction de l'école d'ingénieurs
9. Questions diverses

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 02 OCTOBRE 2015

(La séance débute à 9h18).

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Bonjour à toutes et à tous. Il est 09h18, aujourd'hui vendredi 02 octobre 2015, nous ouvrons donc le premier Conseil d'Administration de l'Université des Antilles. Je vous remercie d'être venus nombreux, d'avoir marqué ainsi l'intérêt que vous portez à notre Institution. J'espère que les débats se dérouleront dans un cadre respectueux et constructif de manière à ce que nous puissions avancer et lancer cette Université sur de très bonnes bases.

Je vais sans tarder et avant de donner lecture de l'ordre du jour, céder la parole pour quelques mots à Madame la Rectrice et Monsieur le Recteur des Académies de Martinique et de Guadeloupe. Ensuite, je donnerai lecture de l'ordre du jour et je recueillerai vos questions diverses.

Mme Catherine BERTHO LAVENIR(Rectrice de la Martinique) – Merci Madame la Présidente. Je pense qu'il est important, avant de commencer nos travaux, de souligner combien le moment est bien choisi pour la refondation de l'Université des Antilles, à un moment – comme Monsieur le Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le faisait remarquer aux Recteurs dans la réunion de rentrée – où il y a un grand afflux d'étudiants en 1^{ère} année dans le premier cycle des Universités, à un moment où le Président de la République nous a fixé un objectif ambitieux d'accueillir 60% de nos classes d'âge dans le cycle de la licence, d'élever globalement la formation de toute la jeunesse qui nous est confiée. C'est un plaisir vraiment de voir cet outil que sera l'Université des Antilles sur le territoire se mettre en ordre de marche pour répondre au défi des Universités du 21^{ème} siècle.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci Madame la Rectrice.
Monsieur le Recteur.

M. Camille GALAP(Recteur de la Guadeloupe) – Bonjour à toutes et à tous. Je suis vraiment très heureux d'être là parmi vous ce matin, de voir que vous êtes très nombreux et c'est aussi un signe d'intérêt pour cette Université, qui comme l'a dit la Rectrice, repart sur de nouvelles bases. C'est vrai que cette Université a beaucoup d'atouts. Il faut maintenant s'appuyer sur ces atouts pour pouvoir avancer dans l'intérêt de l'ensemble des Antilles, Guadeloupe et Martinique, et toujours garder un œil malgré tout avec nos collègues guyanais en termes de coopération universitaire puisque je pense que le positionnement caribéen est vraiment très important et que cela nécessite bien évidemment cette coopération.

D'autre part, c'est vrai que moi en tant que chancelier des universités ayant charge du contrôle de légalité de l'Université des Antilles, il y a eu un processus long et le Conseil d'Administration n'a pas pu se tenir au préalable puisque nous étions dans un processus législatif qui a pris du retard et qui, à la requête du Ministère, m'a demandé d'arrêter le budget au mois d'avril. Ensuite, on n'était vraiment pas en capacité, compte tenu du processus législatif, de réunir un CA avant les grandes vacances... Effectivement, les services de l'Université des Antilles ont fait un travail remarquable sur tout l'aspect budgétaire et financier qui sera présenté aujourd'hui en liaison étroite avec l'ensemble des services du Rectorat de la Guadeloupe et de la Martinique.

Je peux attester du travail qui a été très important et saluer l'ensemble des collègues qui y ont contribué. On l'a d'ailleurs vu lors d'une rencontre avec l'Université de Guyane, il n'y a pas très longtemps d'ailleurs, c'était le 23 septembre 2015 dernier où on a pu évoquer un certain nombre de points notamment les questions liées au partenariat dans le cadre de la formation PACES, les formations de santé.

D'autre part on a aussi évoqué les questions liées au partage entre l'Université de Guyane et l'Université des Antilles. Ensuite, on a aussi évoqué un certain nombre de sujets notamment les questions liées au système d'information avec les logiciels de gestion de l'Université de Guyane et des Antilles. Cette réunion s'est passée dans un climat serein. C'était très constructif. C'était très attendu, en présence des

trois Recteurs Guyane, Martinique et moi-même et en présence du Conseiller d'établissement qui est Monsieur Yves GUILLOTIN qui était en visioconférence avec nous et qui évidemment est là pour nous accompagner et non pas contrôler. Il est là pour accompagner les établissements sur un certain nombre de sujets et notamment les aspects juridiques et en terme de lien aussi avec l'Inspection Générale IGAENR sur un certain nombre de problématiques qui nous concernent. D'ailleurs, lors de cette réunion avec l'Université de Guyane, nous avons pu remarquer que les collègues – encore une fois, je l'ai dit notamment sur la question de la scission et du partage – ont fait un travail monstrueux – j'oserai le dire – qui a été reconnu par les collègues de la Guyane et qui s'est fait en coopération évidemment étroite. C'est Madame RINALDO qui va présenter le sujet et on voit bien tout le professionnalisme de l'agence comptable de l'Université des Antilles et je crois qu'avec ces garanties et ce travail, je pense que là vous avez un système financier sécurisé avec la Direction des Affaires Financières au sein de l'université. Grosso modo, vous avez un service administratif et financier qui nous garantit qu'on pourra tracer des perspectives intéressantes dans cette Université.

En tout cas, vous pouvez compter sur mon engagement auprès de l'Université des Antilles tout comme la Rectrice de la Martinique puisque l'intérêt général c'est que tous les jeunes Guadeloupéens et Martiniquais trouvent la formation la plus adaptée à leurs envies pour pouvoir mieux s'insérer demain et contribuer au développement de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Caraïbe et voire plus.

Merci à vous en tout cas.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– *Lecture est faite* de l'ordre du jour.

Avez-vous des questions diverses à mettre à l'ordre du jour ?

Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique.

M. Jean-Emile SIMPHOR (*Vice-président du Pôle Martinique*) – Bonjour à tous. Chers collègues. J'ai deux questions diverses à mettre à l'ordre du jour. La première concerne l'approbation d'un avenant à la convention entre l'UA et l'Association Campus Communication. C'est un avenant.

La deuxième question diverse porte sur l'approbation du budget de réhabilitation et de mise en sécurité. Le budget pour la mise en sécurité de l'amphi Michel Louis et l'avenant à la convention entre l'université et l'association Campus Communication.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Il y avait aussi une question relative à 20 000 euros à attribuer à des étudiants qui sont dans le Master intégré de Sciences Politiques.

M. Jean-Emile SIMPHOR (*Vice-président du Pôle Martinique*) – Je pense qu'on en parlera peut-être lors de l'un des points sinon on peut la mettre en questions diverses.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– C'est pour ne pas oublier parce que c'est très urgent.

M. Jean-Emile SIMPHOR (*Vice-président du Pôle Martinique*) – Oui pour le Master Sciences Politiques.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC(*IUT Kourou*)– Madame la Présidente d'habitude je n'ai pas coutume de parler de mon Institut. Là, je suis obligé d'en parler parce qu'il y a deux soucis.

Premier souci le DUT MMI ouvre avec un seul enseignant. Il y a plus de 70 étudiants et nous avons des problèmes de recrutement au niveau des enseignants pour ce type de formation. C'est le premier problème.

Le second problème c'est l'IUT lui-même. En même temps n'est-il pas possible – puisque vous examinez le problème des statuts de l'UAG – dans le parallèle de faire les statuts de chaque IUT ? Je parle d'un problème pratique, notamment pour le recrutement des enseignements, nous devons avoir l'avis de la composante. Actuellement il n'y a pas de conseil de composante. La direction des ressources humaines nous renvoie à chaque fois en nous demandant l'avis de la composante. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de composante.

Ne peut-on pas faire – au moins provisoirement, en attendant que les IUT soient installés – un Conseil qui comprendrait éventuellement la Martinique et la Guadeloupe, de façon à monter quelque chose qui puisse au moins tenir la route au niveau des ressources humaines? Parce qu'à chaque fois, on a ce même problème, on nous demande toujours l'avis de la composante. Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Très bien. Je vous propose de toute façon de traiter de cette difficulté dans le point relatif à l'approbation de la création des IUT puisque cela entre dans une partie du relevé des débats qui ont eu lieu au Comité Technique...

L'administrateur provisoire de l'IUT étant présent, nous pourrions faire un point sur la situation effectivement puisque des alertes nous ont été remontées.

Monsieur MISERIAUX.

M. Loïc MISERIAUX(*Représentant des étudiants UFR SEN*)– Bonjour à tous. J'aurai comme questions diverses l'avancement du projet de la carte étudiante magnétique pour la rentrée 2016. Cela avait été voté.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Tout à fait. D'accord.

M. Loïc MISERIAUX(*Représentant des étudiants*) – Très bien. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Est-ce qu'il y a d'autres questions, Monsieur le Vice-président du Pôle Guadeloupe ?

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Bonjour Madame la Présidente, bonjour Monsieur le Recteur, Madame la Rectrice, chers collègues. Je voudrais que soit inscrite à l'ordre du jour, dans les questions diverses bien qu'il s'agisse d'une question aussi fondamentale, une question qui avait été posée par courrier du 02 septembre 2015 par douze administrateurs, question relative au contour du nouvel établissement en particulier – je précise parce que nous avons à l'ordre du jour la question statutaire, des statuts – mais il s'agit plus précisément du cadrage administratif de l'autonomie des pôles. Nous fonctionnons en mode autonomie depuis l'ordonnance de juillet et il y a bien des process et des procédures qui auraient pu être mis en place, au-delà du contexte que nous avons connu. J'aimerais que nous ayons des précisions aujourd'hui sur ce que l'on peut d'ores et déjà, en l'absence de règlement intérieur et de statuts, peaufiner, élaborer et construire pour que nous n'ayons pas ce problème permanent sur le Pôle Guadeloupe, en tout cas de chevauchement de compétences, un peu de mélange, de retard, etc.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Ce point est inclus dans la question « Elaboration des statuts de l'UA, débat sur le cadrage général » puisqu'il s'agira là aussi de voir où nous en sommes et de prendre connaissance également des éléments qui nous ont été fournis par la tutelle par rapport à

certaines problématiques d'interprétation ou de cadrage. Pour toutes les questions de ce type, un débat sera organisé sur le cadrage général, mais cela implique également un point de situation. Nous pourrions traiter cette question parce qu'en fait, ce n'est pas une question diverse.

Je ne sais pas si Messieurs les Vice-présidents de Pôle, vous voulez dire quelques mots également très brièvement, mais je pense que la solennité du moment l'impose.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Je vais vous remercier Madame la Présidente de permettre que l'on puisse dire quelques mots. Oui, je crois qu'il convient que les Vice-présidents de pôle puissent eux aussi marquer ce moment solennel que nous sommes en train de vivre qui est le départ de cette Université des Antilles par la réunion des administrateurs et ceux qui président au sort de l'établissement.

Je dirai simplement en quelques mots que l'intérêt général et le service public ne sont pas de vains mots à mes yeux ni aux vôtres, Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les Administrateurs. Dans notre Université, désormais résolument bipolaire, l'exigence d'un service public au service de l'intérêt général doit primer sur toute autre considération. Bien que dans le service public dans lequel nous officions, nous ayons peut-être des visions à géométrie variable de l'intérêt général, il convient de placer l'ambition de cet intérêt général là où il doit être c'est-à-dire pas seulement celui des enseignants, pas seulement celui de nos partenaires, pas seulement celui des étudiants mais celui de toute une communauté... je dis bien une communauté qu'elle soit en Guadeloupe ou en Martinique, il y a des spécificités ici ou là, il y a une communauté universitaire aux Antilles. Chacun des membres de cette communauté est dépendant des actions que nous allons mener au sein de cette institution. Je parle ici du Conseil d'Administration de l'établissement.

Vous le savez, je suis très attaché, comme beaucoup d'administrateurs, aux garanties qui sont apportées dans l'exercice du travail des administrateurs et il convient de dire que dans le cadre de ce nouveau schéma institutionnel qu'il nous reste à peaufiner, à mettre en place, les relations entre les Pôles sont au cœur même du nouveau système qui a été instauré mais également les relations entre les composantes et ces nouvelles composantes que sont les pôles universitaires régionaux.

On ne peut résumer l'intérêt général à la seule politique, bien au contraire, il ne suffit pas d'avoir des idées politiques, d'être bien intentionné, de vouloir même travailler dans un esprit collectif, l'universel dans la cité implique une véritable concertation, des débats, l'acceptation des divergences et des convergences, l'acceptation d'un contexte financier difficile mais qui demande aussi une certaine forme d'abnégation de tous. Cela implique aussi une véritable action visible du service public qui n'est pas un service public au service d'un groupe contre un autre, d'une administration contre une autre mais bien la cohésion – pour citer un collègue ici – l'intelligence collective qui doit tous nous animer. Cela donc implique des valeurs communes basées sur le respect des hommes, des territoires ou des histoires et des cultures qui font la richesse d'une université comme la nôtre.

Aucun de nous n'a le monopole de l'expression des besoins de la communauté mais chacun de nous, avons ensemble l'exclusivité de la satisfaction de ceux-ci. C'est la raison pour laquelle je suis résolument optimiste, confiant dans notre action.

Vous me permettrez de féliciter chacun d'entre vous au sein des Conseils Polaires qui se sont réunis en l'attente d'un Conseil d'Administration en tous cas mais qui se sont réunis en Guadeloupe comme en Martinique avec un travail remarquable effectué. C'est d'ailleurs ce que vous verrez au sein de cet ordre du jour du Conseil d'Administration

Vous me permettrez de féliciter chacun d'entre vous pour le travail et le courage où il a fallu dans les conditions très difficiles arriver à quand même faire avancer des dossiers pour nos étudiants, pour notre établissement et partant pour nos territoires.

Je nous souhaite donc de très bons travaux et bon vent à cette Université des Antilles.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci Monsieur le Vice-président du Pôle de ces propos.

Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique.

M. Jean-Emile SIMPHOR (Vice-président du Pôle Martinique)– Par tes propos, collègue DESTOUCHES, je n'ai pas grand-chose à ajouter parce que nous convergeons pleinement sur tous ces aspects. Ce sont des échanges que nous avons déjà eus aussi entre nous et il y a une très, très grande convergence. J'espère que tous les administrateurs de ce nouvel établissement, l'UA, partagent aussi ce véritable objectif d'être au service d'un intérêt général et je préciserai, surtout d'un intérêt au service de nos étudiants. Sans étudiants il n'y a pas d'université et c'est très important que nous ayons des réponses pertinentes à apporter à nos étudiants en matière de formation, en matière de formation de qualité et qu'ils aient la possibilité de poursuivre avec une recherche de qualité et d'excellence.

C'est un aspect important pour nous, ce que j'espère et souhaite à notre nouvel établissement c'est que l'étudiant soit mis au cœur et vraiment au cœur de toutes nos préoccupations. C'est cela qui nous guide parce que, comme tu l'as rappelé, nous avons une mission de service public. C'est vrai que c'est fondamental, c'est majeur pour nos territoires, c'est majeur pour nos étudiants et pour l'avenir de notre université.

Je ne serai pas plus long. Je pense qu'il y a eu les propos aussi de Madame la Rectrice de Martinique et du Recteur de Guadeloupe qui vont aussi dans ce sens et là nous avons véritablement ces objectifs à atteindre. J'espère que nos partenariats avec les académies continueront de se renforcer et de se fructifier, pour qu'ensemble nous apportions les solutions et les réponses aux attentes de nos populations, de nos étudiants en particulier. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci Monsieur le Vice-président du Pôle. Est-ce que les représentants des collectivités souhaitent dire quelques mots ?

Monsieur FALEME

M. Alex FALEME (Région Guadeloupe)– Madame la Présidente, mes chers amis – j'ai dit mes chers amis – je crois que quelque part nous sommes venus ici – nous vous remercions de nous recevoir – nous sommes venus dans un état d'esprit constructif. Je crois que vous avez besoin du soutien de tous les politiques de notre région pour mettre sur les rails cette Université, dans sa nouvelle configuration.

Je pense que quelque part, vous pouvez compter... je présente d'abord les excuses du Président LUREL. Je vous ai remis ses mots. Je présente également les excuses du Docteur ATALLAH, mon confrère, qui ne peut être là pour des raisons familiales.

Je pense que vous avez travaillé dans un vide juridique pendant quelques mois et que maintenant les choses sont sur les rails et que nous sommes là. Nous connaissons notre attachement pour le développement de notre Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Je vous remercie de votre accueil. Je salue Madame la Rectrice et Monsieur le Recteur. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci beaucoup Monsieur FALEME. Madame ALCIBIADE, vous souhaitez dire quelques mots, j'espère.

Mme Chimène ALCIBIADE (Région Martinique)– Merci beaucoup Madame la Présidente. Bonjour à tous. D'abord, je tiens à dire que c'est avec un vif intérêt que j'assiste à ce Conseil d'Administration qui, comme l'ont dit les différentes personnes qui m'ont précédée, est une instance qui a pour mission essentielle de défendre l'intérêt général des étudiants guadeloupéens et martiniquais.

Je me réjouis, chers collègues de Guadeloupe, que vous aussi vous vous engagiez dans une intention constructive afin de défendre les intérêts des étudiants antillais, guadeloupéens et martiniquais.

Si vous permettez, Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil Régional de la Martinique, Serge LETCHIMY, m'a demandé de faire la lecture d'un courrier dans lequel il s'adresse à vous et surtout il fait aussi dans le cœur de ce courrier qui se rattache au point 8.

Mais je le lis parce qu'il dit un peu tout et exprime la dynamique dans laquelle il s'inscrit à travers ma présence, ce matin, au sein de ce Conseil d'Administration.

Ce courrier dit :

« Madame la Présidente, je vous réitère mes vœux de fructueux travaux et regrette de ne pas y être personnellement du fait de mon agenda parlementaire. J'apprécie que les instances de régulation de l'Université des Antilles commencent leur fonctionnement avec une gouvernance stable.

Comme je vous l'ai précisé dans mon courrier, hier, Madame ALCIBIADE Chimène (donc moi-même) Présidente de la Commission Enseignement Supérieur, me représentera à cette séance du Conseil d'Administration.

J'ai bien noté le point 8 de votre ordre du jour qui prévoit la validation du plan de construction de l'école d'ingénieur. Je m'en réjouis et souhaite que cela se fasse dans une vision globale de la formation des ingénieurs en Martinique et en Guadeloupe, dans les deux pays, conformément aux propositions de notre Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur en cours en finalisation que nous aurons bien évidemment l'occasion de présenter en plénière le mois prochain en présence de Madame la Présidente.

Cette question centrale pour la formation d'ingénieurs mérite notre vigilance accrue et je souhaite dans nos meilleurs délais en discuter avec vous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Serge LETCHIMY, Président du Conseil Régional de la Martinique. »

Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci Madame ALCIBIADE. Je vais donc passer au point 1. Je n'ai oublié personne ? Aucune autre personnalité extérieure ne souhaite prendre la parole ? Effectivement j'ai... Non, ça va ? Personne ? Monsieur CORIDON, s'il vous plaît.

M. Michel CORIDON (Personnalité extérieure)– Bonjour. Je suis une personnalité extérieure. Je ne suis pas le seul, il y en a d'autres autour de la table. Nous avons participé l'année dernière, aux différents Conseils d'Administration de l'UAG. Cette fois nous participons au premier Conseil d'Administration de l'UA. Nous nous réjouissons quelque part de voir qu'il y a beaucoup de personnes présentes, que nous partons sur de nouvelles bases et nous en sommes très contents.

Je regrette toutefois que dans les propos tenus par les deux Vice-présidents Guadeloupe et Martinique, qu'il n'y ait pas eu un rapport relatif aux entreprises des Antilles parce que nous pensons sincèrement

que nous participons notamment à travers la fondation GBH, à travers les différents forums que nous menons surtout ceux menés par Contact-Entreprises et que nous avons été oubliés. Nous pensons que nous essayons tout au moins de faire en sorte de participer à la construction de cette Université. Je rappelle quand même que beaucoup d'étudiants se trouvent insérés dans nos entreprises. Que la relation Université/Entreprises ne soit pas plus fortement marquée, c'est mon regret. Donc, j'aurais souhaité que ce soit un peu plus marqué à l'avenir. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci Monsieur CORIDON. Je vous rassure, c'est dans mes propos liminaires et donc pour éviter les redites, les Vice-présidents de Pôle n'ont pas jugé nécessaire d'en parler.

1- PROPOS LIMINAIRES

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Je vais donc passer au point 1 de l'ordre du jour. Je salue à nouveau la solennité du moment et je remercie l'ensemble des administrateurs et singulièrement les personnalités extérieures de contribuer par leur présence à marquer l'importance de ce moment. Il me paraît primordial qu'une communauté qui a pu être blessée et fragilisée puisse se retrouver et travailler au nom et au profit des intérêts supérieurs des étudiants, des personnels et du développement des territoires.

Désormais toutes les conditions semblent réunies pour nous amener à remplir les missions de service public qui sont les nôtres et dont les pivots sont : la formation des jeunes, l'accompagnement des personnes en activité ou désireuses de reprendre une activité par le biais de la formation tout au long de la vie, la recherche et l'innovation au service du développement, l'aide à l'insertion professionnelle de nos étudiants.

C'est pourquoi l'Université, notre Université en particulier se doit de retrouver une forme de sérénité et d'apaisement tout en maintenant une vigilance à l'égard de tout ce qui a pu entraver son fonctionnement et l'accomplissement de ses missions : au centre l'étudiant, au centre l'insertion professionnelle mais aussi l'épanouissement de nos personnels et le développement de nos territoires.

Dans des territoires comme les nôtres où la jeunesse trop souvent privée de repère et d'espérance est tentée par diverses dérives, l'Université qui a la chance aujourd'hui d'accueillir 12 000 de ces jeunes, se doit de tout mettre en œuvre pour veiller, certes, à la dispensation de savoirs mais aussi de savoir-être et de savoir-faire :

- savoir travailler en équipe d'où l'importance de la vie associative, des activités sportives et culturelles, du travail en groupe.
- savoir émettre son avis sans agressivité ni violence verbale.
- savoir s'exprimer en recourant à un bon niveau de langues au bon moment.
- savoir être ponctuel, etc.

Autant de retours que nous font les entreprises lors des stages de nos étudiants qui nous montrent que nous avons encore du travail à faire pour les accompagner sur ce chemin. C'est en ce sens que nous nous devons d'être exemplaires.

Autant d'éléments qui font la différence au moment d'une démarche d'embauche et qui dessinent également les contours d'un destin. Pas d'université sans étudiant, sans projet, sans projection commune, sans volonté de travailler ensemble.

Nous avons, depuis le 25 juin 2015, une Assise Institutionnelle. La rentrée de septembre nous a montré que les parents et les jeunes nous font encore confiance et sont prêts à croire en leur Université de

proximité pour forger l'avenir. La richesse des débats au sein du Conseil Académique Plénier, sur la construction de notre prochaine offre de formation et de recherche, a fait la preuve de notre capacité à nous projeter ensemble, à innover pour être attractif et compétitif dans un environnement universitaire national et international de plus en plus concurrentiel.

Les travaux des membres du Comité Technique de l'établissement du 29 septembre démontrent aussi largement une volonté de créer les conditions d'une activité professionnelle interne respectueuse des textes en vigueur et soucieuse de l'épanouissement de nos personnels, de la reconnaissance de leur fort investissement dans la bonne marche et le développement de notre institution.

Naturellement, toutes ces projections se sont faites à la lumière d'un regard critique et lucide sur nos propres faiblesses, mais aussi avec le désir de ne pas minimiser nos forces et nos atouts.

Il faut souligner également l'engagement de plus en plus fort de nos étudiants, de nos élus étudiants, des présidents ou membres d'associations, quant à la vie des campus ; leurs besoins de voir s'accroître la reconnaissance du statut de l'élu ; de disposer d'espaces dédiés à la vie étudiante. Nous avons une marge de progression importante encore à ce niveau, mais la prise de conscience est forte et déterminante pour l'avancée de ce chantier essentiel. Partout où les choses avancent, où des murs tombent, il faut des femmes et des hommes capables de transcender leurs différences voire leurs divergences pour construire et reconstruire ensemble inlassablement.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureuse, aujourd'hui, de vous accueillir pour ce premier Conseil d'Administration de l'Université des Antilles qui témoigne de l'unité que nous avons su garder et qui fait notre force tout en innovant et en créant une configuration propice aussi à un développement plus autonome des Pôles autour des projets respectifs de leur territoire.

Je n'ignore pas que certains d'entre vous éprouvent encore sans doute une forme de déception parce que ce Conseil d'Administration ne s'est pas tenu en Guadeloupe comme cela était prévu et prévisible. Mais il est des circonstances humaines qui s'imposent à nous et auxquelles nous devons faire face. La situation, je l'avoue, était cornélienne et en regard des enjeux, il m'a paru important d'organiser les choses en tenant compte des circonstances du moment, pour offrir au moins visuellement à l'ensemble des administrateurs et invités, une représentation symbolique de l'actuelle configuration institutionnelle, une Université des Antilles avec deux Pôles autonomes et deux Recteurs d'Académie. Il m'a semblé que le lieu physique importait moins que la réunion physique en un même lieu de tous les acteurs essentiels.

Je remercie donc chacun de vous pour l'appréciation que vous avez su porter face à cet impondérable sur lequel je n'avais pas de prise.

Je remercie Monsieur le Vice-président du Pôle Guadeloupe qui a compris la dimension symbolique de cette réunion physique en un même lieu, mais aussi le Vice-président du Pôle Martinique qui a intensifié ses séances de rééducation pour être certain de pouvoir siéger avec nous aujourd'hui afin de donner corps à ce grand moment. Qu'ils en soient remerciés, sachant que nous voterons le premier budget de l'Université des Antilles en Guadeloupe et que l'approbation des statuts de l'Université des Antilles se fera aussi en ce lieu... de belles perspectives en vue, donc.

Nous sommes donc par la transformation de l'UAG en UA dans une continuité juridique et institutionnelle qui ne doit pas nous priver de vouloir refonder les bases sur lesquelles l'UA doit prendre son envol. Mon premier vœu est que cette Université enterre ou au moins s'efforce d'enterrer les rancœurs ancestrales de l'UAG, largement fondées, que ce soit en Martinique ou en Guadeloupe sur des formes de fantasmes nourris de méfiance. La meilleure manière d'y arriver – me semble-t-il – est de travailler à l'élaboration de documents objectifs et vérifiables et d'assurer la traçabilité et le partage des procédures écrites et votées dans les Conseils : cartographie d'emplois enseignants, BIATSS, points d'étapes réguliers sur la

consommation de la masse salariale et du plafond d'emploi, mise en œuvre d'une comptabilité analytique, mise en lecture partagée des données, mise en place d'une direction du système d'information, etc. Un premier état de la cartographie des emplois a été réalisé et présenté lors du CT du 29 septembre avec une démarche qui me semble attester une volonté de partage et de transparence des données, vérification et confrontation avec chaque composante et chaque service de l'établissement, navettes et arbitrages politiques avec les VP pôles et doyens sur les zones opaques sont prévus et en cours.

Il nous faut sortir des nébuleuses qui alimentent les tensions et faire l'effort de bien identifier les circuits et les procédures. Pour les critères relatifs à la promotion des collègues enseignants, par exemple, la loi nous impose de faire valider ces critères en Conseil Plénier et de les afficher. Nous aurons donc à le faire. Pour la traçabilité des heures complémentaires, nous avons à continuer à interfacier les logiciels HARPEGE, HYPERPLANNING, APOGEE de manière à mieux assurer le suivi et la maîtrise de ce point. Tous ces processus sont en cours et nombre d'entre eux, vous seront présentés en séance aujourd'hui pour recueillir vos avis, vos propositions afin que les choses avancent mieux.

J'en profite pour saluer le travail colossal mené au quotidien par les équipes administratives et politiques. Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 25 juillet 2015, nos équipes ont eu à faire face à pas moins de trois missions IGAENR, une mission sénatoriale, un audit financier, deux missions HCERES, une scission à préparer en moins de neuf mois sans compter toutes les réquisitions – pas moins de 25 – dans le cadre des procédures en cours. A chaque fois, il leur a fallu préparer des sommes importantes de documents, consacrer des temps d'échanges tout en veillant à poursuivre les travaux du quotidien de l'Université, lesquels sont immenses. Naturellement le tout à moyens constants, à moyens humains constants sachant que pour mener à bien la scission avec la Guyane, nous avons dû mobiliser pas moins de six équivalents temps plein travaillé – ce que l'on appelle ETPT – c'est-à-dire mobiliser des personnels qui ne travaillaient pas dans le même temps au fonctionnement de notre propre institution mais qui travaillaient quand même en même temps.

Parallèlement nous étions et nous sommes encore une jeune université RCE – Responsabilités et Compétences Elargies – soucieuse de ne pas avoir d'incidents de paie majeure – ce que nous avons heureusement évités jusqu'à aujourd'hui – et très préoccupés par la maîtrise de notre masse salariale. Vraiment avec un atterrissage à 99%, c'est presque un exploit.

Je félicite les équipes d'avoir su maîtriser cette masse, d'avoir su mettre en place un dispositif de prime tout en respectant largement le plafond d'emplois.

Je remercie aussi très sincèrement les contrôleurs budgétaires du Rectorat et donc Madame la Rectrice et Monsieur le Recteur pour leur accompagnement de qualité sur toutes ces questions épineuses.

Un autre chantier encore plus immense a été entrepris par les services de l'agence comptable et les services financiers de l'établissement afin de rétablir une orthodoxie comptable, remonter toute la comptabilité, améliorer la sincérité des comptes et la régularité d'exécution de la dépense. Ce travail a permis de manifester que des 10 millions de recettes qui n'avaient pas été recouvrées depuis 2003, nous avons seulement pu en récupérer 2,6 millions ce qui fait que 7 à 8 millions sont définitivement irrécouvrables, mais au moins nous savons où nous en sommes et le nécessaire a donc été fait.

Je n'insiste pas davantage car ces données seront présentées lors de l'approbation du Compte Financier 2014. Mais je voudrais attirer l'attention des administrateurs sur le fait que nous avons pu, en deux ans, sécuriser les opérations de paie, maîtriser la masse salariale, accroître la sincérité des comptes qui sont désormais certifiables, mettre fin à l'ensemble des facteurs de risques juridiques et financiers les plus importants – parce que nous avons encore du travail – tels qu'ils étaient inscrits au moins dans le dernier rapport de la Cour des Comptes.

Donc vraiment, félicitations à toutes ces équipes qui ont travaillé avec parfois des angoisses institutionnelles, mais qui ont tenu bon et qui ont maintenu debout cet établissement.

Félicitations également, dans toute la période du 1^{er} semestre 2015, aux Vice-présidents de Pôles qui ont su régulièrement convoquer leurs instances : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Commission Recherche, Conseil de Pôles qui ont permis à l'ensemble des personnels de rester dans l'impression d'une Université qui fonctionne, qui avance.

Je remercie également l'administration générale d'avoir pu tenir les CPE et autres instances ainsi que les chargés de mission pour avoir fait fonctionner régulièrement les Conseils Académiques restreints et permettre ainsi qu'aucun incident sur la carrière ou le recrutement des collègues n'ait pu être commis.

Enfin, je tiens à dire que, pour tout ce qui concerne les Ressources Humaines, nous avons su tenir parole sur le chantier de la réduction de la précarité en proposant un concours Sauvadet à ceux qui entraînent dans ce cadre et en étant en cours de CDIisation de tous les personnels qui sont dans l'établissement depuis six ans ou plus. Une démarche de rééquilibrage des postes à l'égard des composantes les plus déficitaires est engagée par les Vice-présidents de pôles et j'espère qu'elle aboutira.

Au plan de la pédagogie et de l'insertion professionnelle, nous notons le PEPITE Antilles Guyane (Pôle Entrepreneuriat) qui reste une structure UAG, le développement de la junior-entreprise, la mise en place d'un diplôme étudiant entrepreneur que vous aurez à voter tout à l'heure, l'intensification de nos forums de métiers avec l'accompagnement de la fondation UAG/GBH et de tous les professionnels qui se mobilisent aux services de nos étudiants et leur offrent des places de stages.

Notons aussi l'ouverture de la licence professionnelle agronomie du développement avec le Ministère de la Culture en Guadeloupe, de la licence professionnelle biotechnologie en Martinique, du Master FLE en ligne avec 150 étudiants de 17 pays de la Caraïbe et des perspectives de collaboration fructueuse avec la Louisiane dont les représentants étaient dans nos murs, il y a une semaine environ.

Tout n'est pas rose, loin s'en faut, et les chantiers à mener restent importants mais ils sont bien engagés. Nous devons croire en nous, en nos atouts, en notre capacité de valoriser et de convaincre nos partenaires institutionnels, nos partenaires au niveau des entreprises professionnelles de nous faire confiance et d'accueillir avec de plus en plus d'enthousiasme nos étudiants qui ont besoin de cette approche en milieu professionnel.

Je dirai que nous avons été un peu entravés parce que les efforts que nous avons mis en œuvre pour recruter un cadre juridique n'ont pas encore abouti. Un recrutement qui était quasi-finalisé, s'est en définitive soldé par un refus d'acceptation du poste. Nous avons alors pris l'attache des IRA qui m'ont proposé de reprendre Monsieur MENCE, ce qui ne s'est pas fait pour d'évidentes raisons.

Nous avons relancé la procédure et la DGEIP s'est engagée à nous accompagner au plus vite sur ce chantier. De même, nous sommes en train de mettre en place en concertation avec les Vice-présidents de Pôle une cellule « conventions et marchés » qui sera distincte mais en même temps fortement rattachée à la cellule juridique. C'est une attente très forte de nos chercheurs.

Voilà, j'espère ne pas avoir été trop longue mais je me devais de vous donner un certain nombre d'informations importantes. Je ne peux qu'inviter chacun des administrateurs, dans le respect mutuel qui doit être au fondement de nos échanges, à faire de cette séance du Conseil d'Administration un moment riche de débats et d'échanges pour le plus grand bien de notre institution.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Je vous remercie. Nous allons passer à l'approbation... Monsieur le Vice-président du Pôle Guadeloupe suggère que l'on puisse donner la parole à un administrateur. Est-ce que quelqu'un souhaite la parole?
Monsieur JANKY.

M. Eustase JANKY (Administrateur)– Madame la Présidente, Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. J'ai écouté vos propos liminaires avec beaucoup de plaisir, Madame la Présidente.

Si nous voulons réussir cette Université, nous devons faire beaucoup d'efforts. Les efforts ne seront pas faits uniquement par les enseignants-chercheurs et par les étudiants. Les efforts seront à effectuer aussi par l'administration en général et toute l'équipe.

Si nous voulons réussir cette Université, nous devons reconnaître les enseignants-chercheurs. Nous devons libérer la parole et ne pas priver ces enseignants-chercheurs de leur liberté d'expression. J'en veux pour cause la liste de diffusion des mails. Si certains mails venant de la Présidence ou des amis de la Présidence sont diffusés très largement et très facilement, d'autres même quand ils émanent des administrateurs, sont filtrés, modérés et bloqués.

Je pense que, s'il y a quelquefois des réactions d'agressivité et si on essaie de comprendre pourquoi ces réactions d'agressivité, il se peut aussi qu'elles trouvent leur fondement dans cette liberté qui est bafouée, liberté d'expression. Je pense qu'il y a des efforts à faire et si nous voulons réussir justement, il faut mettre à plat tous ces problèmes et essayer d'avancer pour que tout le monde se retrouve dans cette Université naissante. Je plaide beaucoup pour que chacun puisse utiliser le mail comme il le souhaite sinon on va se retrouver avec des situations d'agression... d'agression verbale, d'agression physique aussi tout simplement parce que les gens ne peuvent pas s'exprimer et que les mails sont bloqués. Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Je vous remercie. Juste une précision, ainsi que je l'ai indiqué dans mon message à la Communauté du 28 septembre, plus de 99,9% – et cela je peux le prouver sans aucun problème – des mails sont diffusés. Certains mails ont été bloqués, par exemple Monsieur JANKY, vous aviez envoyé un mail depuis une adresse extérieure à l'Université. Cela ne vient pas de moi, c'est automatique. Le mail est rejeté puisque les mails qui passent par la messagerie de l'Université sont des mails qui doivent avoir une extension *univ-ag* puisque nous n'avons pas changé depuis la scission avec le pôle Guyane.

Sinon hormis des mails... je l'avais indiqué, toutes les chartes – je peux vous sortir la charte du CNIL – tous les mails – on va dire à peu près cinq en tout – depuis que la modération a été mise en place, tous les mails qui ont été bloqués sont des mails injurieux qui ne font pas honneur à notre Université. Vous avez dit que ce sont mes amis – je ne vais pas polémiquer, ce n'est absolument pas de notre intérêt – mais je vous assure que beaucoup, beaucoup de mails, aucun mail d'aucun syndicat n'a jamais été bloqué. Il y a simplement une vérification de la teneur et si c'est injurieux un message est adressé pour indiquer que le mail ne peut pas passer à moins d'en modifier le contenu. C'est le minimum que nous devons à nos personnels et à nos étudiants.

Comme je l'ai indiqué, dans mon message du 23 septembre, je crois que c'est le 21 octobre... une deuxième réunion du COPPAN va se tenir le 22 octobre pour définir des règles. Nous sommes peut-être la seule Université où des règles n'ont pas été définies et où des personnels ont pu venir en délégation me dire qu'ils ne pouvaient plus ouvrir leur messagerie tant les mails étaient violents. J'ai tous les documents que vous souhaitez. Il est évident qu'il n'est absolument pas de notre volonté d'empêcher la liberté d'expression, mais je rappelle liberté d'expression ne veut pas dire que l'on puisse tout dire et n'importe quoi surtout en tant qu'universitaire.

Monsieur GRATIEN.

M. René GRATIEN (*Représentant du personnel BIATSS*) – Je voulais juste intervenir en tant que représentant des personnels. Les retours que j'ai eus de la part des personnels notamment sur le pôle Martinique, c'est qu'après justement la mise en place de cette « modération » qui n'a pas été réellement vue, que l'on n'a pas beaucoup modérée mais qui en tout cas a apaisé énormément les personnels qui étaient dans une situation psychologique difficile avec tout ce que l'on vivait. Je crois que cela a permis effectivement d'apaiser un peu l'utilisation de la messagerie parce que chaque matin, on se demandait ce qui arriverait encore sur la messagerie. C'était une angoisse. Je crois que cela a quand même permis d'apaiser, en tout cas d'améliorer l'état psychologique un peu de nos personnels.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Suite à la réunion du COPPAN, il y a un CT le lendemain qui examinera les propositions du COPPAN et qui définira un dispositif, une charte que nous n'avons jamais eue dans cet établissement et c'est bien regrettable.

Je vais passer au deuxième point de l'ordre du jour, approbation...

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*)– Je suis vraiment désolé, j'ai oublié deux questions diverses. Vous permettez que je les rajoute très rapidement ? A la demande des doyens des composantes, une précision sur le calendrier de la campagne d'emploi des enseignants chercheurs avec notamment les dates d'ouverture pour les emplois vacants. Comme on doit préparer les conférences des doyens, savoir quel est un peu le calendrier pour la campagne 2015/2016.

Puis une deuxième question, une proposition que je souhaiterais faire notamment au vice-président délégué à la communication pour améliorer la communication interpôles qui me semble pour le moment un peu trop cloisonnée justement.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– S'agissant de la campagne d'emplois c'est dans le relevé du CT puisque le calendrier a été soumis au CT du 29 septembre, comme il doit l'être réglementairement. Il est dans les documents que vous avez reçus ou alors que vous allez recevoir puisque le CT s'est terminé le 30 en milieu de matinée. Merci.

Pour la deuxième question, quelle est-elle? Je n'ai pas noté, pardon.

M. Jean-Emile SIMPHOR (*Vice-président du Pôle Martinique*) – C'est pour améliorer la communication.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– La communication, entendu. D'accord.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2014.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2014. Vous avez été destinataires de ce procès-verbal. Je pense que vous avez pu en prendre connaissance. Est-ce que vous avez des remarques ou des observations ?

M. Alex FALEME (*Région Guadeloupe*) – Madame la Présidente, vous comprendrez bien que je ne prendrai pas part au vote, n'ayant pas été présent à cette réunion.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Si vous n'avez pas d'observation... je ne vois pas tout le monde, donc j'essaie de voir tout le monde parce que... si vous n'avez pas d'observation, je vais mettre aux voix ce procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2014.

Les étudiants qui n'étaient pas encore élus, normalement ne prennent pas part au vote.

Approbation du PV du CA du 15 décembre 2014	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	2
	Contre	0
	Pour	23

Approuvé à la majorité

Je vous remercie.

Nous allons passer au point 3

3 – COMPTE-RENDU DES ACTES ET DECISIONS.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Pour l'organisation de ce point, je vais céder la parole à deux ou trois intervenants, puisqu'il s'agit de rendre compte des actes et décisions qui ont été pris dans le premier semestre 2015, dans le cadre de ma délégation.

Concernant les contrats, conventions et accords de partenariat c'est Madame la Directrice des Affaires Financières qui prendra la parole. Il faut avoir un micro de préférence...

Mme Dominique CREANTOR(*Directrice des Affaires Financières*) –Dans le dossier qui vous a été remis, vous avez un tableau recto-verso...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Il vaut mieux prendre le micro de préférence, je ne suis pas sûre que tout le monde entende.

Mme Dominique CREANTOR(*Directrice des Affaires Financières*) – Vous avez les conventions sur le premier semestre qui sont supérieures à 150 000 euros dont le montant total est de 5 642 926 euros qui doivent être validés et votés par le Conseil d'Administration. C'est une sous-chemise bleue, dedans il y a les tarifs...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Madame La Directrice pour le moment on ne fait que ce qui rentre dans le cadre de...

Mme Dominique CREANTOR(*Directrice des Affaires Financières*) – C'est le dernier document. Il est recto-verso.

Vous avez la liste des conventions supérieures à 150 000 euros et vous avez la liste des conventions inférieures à 150 000 euros signées par la Présidente sur le premier semestre 2015. Si vous souhaitez consulter ces conventions, je les ai avec moi donc vous pourrez les consulter sur place.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous vous laissons prendre connaissance du document...

Avez-vous des questions ? C'est le premier tableau recto où c'est indiqué premier semestre 2015. Pas de question ? Non, verso c'est à voter après, mais recto... là c'est un compte-rendu. Après dans la partie régularisation, il y aura à voter, mais là c'est juste un compte-rendu et c'est la première partie inférieure à 150 000 euros. Juste cette page, oui.

Dans le cadre de la délégation au niveau financier, je n'ai pas eu recours à cette délégation, dans la mesure où les tarifs étaient déjà votés et où tout à l'heure nous vous proposerons un vote de tarif.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – Je m'excuse de vous interrompre. Je vois au niveau du PO 971 c'est PO Région Guadeloupe. Cela a été voté ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Ce que vous voyez au verso du document, ce n'est pas le compte-rendu de ma délégation, c'est ce que nous voulons faire approuver aujourd'hui par le Conseil d'Administration.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – Donc je voudrais anticiper et dire qu'il y a une petite erreur de transmission – et nous nous en excusons – entre la Région Guadeloupe et la gouvernance de l'Université parce qu'il y a une somme de 64 000 euros prévus pour les postes de chefs de clinique qui feront l'objet d'une convention spécifique qui sont hors CPO et les 25 000 euros de subvention de fonctionnement pour les activités de l'Université Antilles ne sont pas adoptés à ce stade et feront, le cas échéant, l'objet d'un avenant à la suite d'une signature de la prochaine CPO. Ce sont les deux éléments que je voudrais que l'on puisse retenir et avoir une correction au niveau du chiffre, s'il vous plaît.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D'accord. Nous notons déjà, mais lorsque nous aborderons ce point tout à l'heure, nous allons bien vérifier que nous avons tout pris en compte.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) –D'accord, parce que j'ai devant moi le chiffre exact.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D'accord, très bien.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – Je m'en excuse.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Il n'y a pas de problème. On va rectifier.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – Le chiffre exact c'est 2 999 605,76 euros. Vous y êtes ? Tu as noté : 2.9.9.9.6.0.5,76. Vous y êtes ? Voilà très bien.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur le DGS?

M. Gaston BELFORT(DGS) – Simplement qu'il y a un certain nombre de médias qui sont présents à l'extérieur et qui souhaiteraient avoir une vue pour ce soir de l'Assemblée d'aujourd'hui, donc pour savoir si les administrateurs étaient d'accord...

M. CARPIN – En tout cas moi, s'ils prennent des photos, je m'en vais.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Avez-vous une objection pour que les médias prennent des images ? Ceux qui ne veulent pas se faire filmer.

Si vous n'êtes pas d'accord, on leur dit de partir. Ils insistent beaucoup...

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – Madame la Présidente, je peux apporter un petit point de vue ? Il s'agit de la première réunion, le premier Conseil d'Administration de l'Université Antilles. Si nous voulons être objectifs et si nous voulons maintenir la confiance, il y a lieu de penser que les médias ont leur part. Je ne suis pas là pour faire des interviews, pour faire le beau, ce n'est pas cela, on a d'autres sites, d'autres lieux. Mais je crois que quelque part, nous n'avons rien à retenir, rien à cacher. Je n'ai rien à cacher, nous faisons des plénières à la Région, les médias viennent... ils viennent ou ne viennent pas. C'est d'ailleurs une chose remarquable que les médias puissent venir et penser qu'il y a un Conseil d'Administration pour la première fois de l'Université Antilles. Moi, en ce qui me concerne, je ne vois aucune espèce de problème et si je ne veux pas me faire filmer...

Mme Chimène ALCIBADE(Région Martinique) – Madame la Présidente.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Madame ALCIBADE.

Mme Chimène ALCIBADE(Région Martinique) – Merci. Je voudrais m'exprimer en tant que représentante du Conseil Régional de la Martinique et dire que je rejoins mon collègue de la Guadeloupe. Je n'y vois aucun inconvénient à ce que nous soyons filmés. D'autant plus que nous avons beaucoup parlé en début du CA de l'aspect solennel de ce Conseil d'Administration et de liberté d'expression. Pourquoi empêcher la presse de nous filmer ? D'autant plus que les débats se déroulent de manière sereine.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Que ce soit bien clair, il s'agirait de faire quelques prises d'images, mais pas d'interview, etc. pour ne pas interrompre nos travaux. Merci. Vous leur dites bien les conditions et ceux qui ne souhaitent pas se faire filmer peuvent quitter la salle, le temps d'une petite suspension de séance pour cette question. Merci.

M. CARPIN– La séance est bien suspendue ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Elle est suspendue, donc il n'y aura pas de son. Cela fait bizarre, mais il n'y aura pas de son.

(Suspension de la séance durant 7 mn, à l'arrivée de la presse)

3 – COMPTE-RENDU DES ACTES ET DECISIONS DE LA PRESIDENTE (1^{er} SEMESTRE 2015) ET POINT DE SITUATION.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous reprenons nos travaux, s'il vous plaît. Vous avez eu connaissance des contrats et conventions signés dans le respect de la délégation. Je vous disais qu'au niveau financier, il n'y a pas d'éléments à signaler puisque les tarifs sont généralement votés par le Conseil d'Administration et vous seront proposés tout à l'heure pour les votes. De la même manière, une proposition pour les attributions de prix vous sera faite tout à l'heure pour les votes puisqu'il y a des demandes qui émanent des composantes et des formations d'ingénieurs également qui sont urgentes.

Concernant les emplois, je vais céder la parole à Monsieur HANOT, contrôleur de gestion. Mais avant, simplement indiquer que conformément aux engagements que nous avons pris, très peu de personnels nouveaux sont venus s'ajouter à ceux qui existaient puisque l'idée était de réduire la précarité en essayant de stabiliser les personnels qui avaient déjà une certaine ancienneté chez nous et qui étaient dans des conditions précaires... qui n'étaient pas du tout stabilisés. Nous continuons en ce sens, même si c'est vrai que les demandes peuvent parfois affluer des composantes. Nous essayons autant que possible de limiter les recrutements de nouveaux entrants au maximum.

Monsieur le Contrôleur de gestion.

M. Boris HANOT (Contrôleur de gestion) – Tout à fait. Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'établissement compte 71 contrats qui sont couverts par la délégation du Conseil d'Administration, Madame la Présidente. Dans ces 71 contrats... on voulait projeter mais vous verrez ça ira très vite... mais si vous voulez vraiment qu'on projette les tableaux Excel...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Cela ne me dérange pas.

M. Boris HANOT (Contrôleur de gestion) – D'accord... donc, je disais 71 contrats depuis le 1^{er} janvier 2015 dont 24 qui sont pris... vous savez, de mémoire, il y a un plafond Etat et un plafond ressources propres. Le plafond Etat est arrêté par l'Etat et le plafond ressources propres est un plafond variable chaque année en fonction des ressources propres et des projets qui sont liés sur les développements de recherche ou sur les axes d'administrations. Donc, 71 contrats au global, 24 sur le plafond ressources propres dont (*dans ces 24*) 11 qui sont consacrés à des opérations de recherche et 13 à des personnels d'administration.

Madame la Présidente l'a précisé dans son propos, il n'y a pas eu de création d'emploi sur le plafond Etat. Ce sont principalement des renouvellements de situations. Pour les administrateurs qui ont connu le passage au RCE, on a deux types d'emploi sur le plafond Etat, ceux qui relèvent du plafond subventions pour charges de service public (SCSP) –ce que l'on appelait « Dotation Globale de Fonctionnement » il y a encore quelques années –et naturellement sur les emplois d'Etat vacants. Nous utilisons les supports vacants pour embaucher des collègues contractuels dans l'attente de l'organisation de concours. C'est de l'optimisation d'emploi, de l'optimisation de masse salariale.

Sur le plafond SCSP – ancienne Dotation Globale de Fonctionnement – nous avons 28 emplois depuis le début de l'année et 19 emplois qui sont occupés sur des postes d'Etat vacants. La cartographie par secteur pourra vous être donnée à travers le document qu'on vous distribue, mais encore une fois ce sont des données stables sur lesquelles nous avons une moyenne de périodicité par contrat de sept mois. Ce sont vraiment des situations d'adaptation et d'optimisation des masses salariales liées pour les ressources propres à l'activité et sur le plafond Etat deux postes libérés qu'on occupe pour optimiser notre masse salariale et notre plafond d'emploi.

Les emplois étudiants n'émargent pas au plafond d'emplois. Ce sont, avec les vacataires, les seuls emplois qui n'émargent pas sur le plafond d'emploi. Il n'y a donc pas de présentation dans le cadre de la délégation de la Présidente. Cela n'émarge pas sur nos plafonds d'emploi. Tout ce qui est personnel vacataire, emploi étudiants sont des contrats hors plafond.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER–

Monsieur HASLER, vous voulez poser une question relative à votre composante?

M. Maximilian HASLER (Directeur DSI) – Pour dire que les formations scientifiques, nous avons très, très peu de titulaires et avons malheureusement besoin de pas mal de contractuels. Nous sommes obligés de faire recours à des recrutements de contractuels. Là, nous avons deux soucis c'est-à-dire que pour l'instant... par exemple, nous avons un collègue qui est en détachement. Nous souhaitons recruter des personnels qui n'étaient pas en poste avant mais il s'agit simplement de pallier à une période de transition, nous avons un collègue absent. On m'a fait l'écho que ce recrutement pose un problème parce qu'on ne veut pas embaucher de nouveaux contractuels. De l'autre côté nous avons d'autres contractuels que nous souhaitons réembaucher, prolonger leur contrat et là c'est le problème opposé qu'on nous impose à savoir que l'on nous dit qu'ils ont déjà une certaine ancienneté. Il ne faut pas non plus prolonger leur contrat pour qu'ils ne se rapprochent pas de la limite pour rentrer dans le dispositif Sauvadet. C'est vrai que cela nous pose beaucoup de problèmes et il serait souhaitable que, dans des cas extrêmes – comme notre composante qui a vraiment un sous-encadrement beaucoup plus critique que d'autres composantes – qu'il y ait un peu plus de souplesse au niveau de l'administration notamment dans la mesure où nous avons les fonds pour faire le recrutement, etc. Je vous remercie.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Je vais vous répondre très brièvement. Nous sommes soumis à une réglementation stricte et lorsque des personnels contractuels ont fait trois fois déjà dix mois, nous ne pouvons pas les réembaucher.

Néanmoins, j'ai soumis le problème au Conseil Académique restreint lors de sa dernière séance. Dans la mesure où ces personnels ont été à mi-temps, il y avait une interprétation possible que trois fois dix mois puissent être interprétés non pas comme trois ans, mais comme un an et demie. Nous avons soumis la question à la DGRH et sommes en attente d'une réponse. Le CAC restreint a voté sous réserve que la DGRH nous confirme que notre interprétation était réglementaire. C'est bien pourquoi j'ai parlé en début... enfin dans mes propos liminaires, d'une démarche de rééquilibrage des postes pour sortir de ces situations de précarité notamment au niveau pédagogique pour certaines composantes les plus déficitaires. Si vous n'avez pas d'autres questions...

Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (IUT Kourou) – Il y a toujours des soucis avec les postes de contractuels puisqu'au fur et à mesure on a utilisé les emplois Sauvadet afin de réduire les contractuels qui étaient relativement très importants dans cette université. Il me semble que l'année dernière c'était environ... sur l'UAG c'était à peu près une centaine, grosso-modo. On essaie de les réduire. Si c'est pour augmenter derrière et donc différencier, avoir une différenciation – même avec les possibilités du Ministère – on va se retrouver dans la même situation dans deux, trois, quatre ans. Simplement, je précise cela.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Non simplement vous indiquer que ce n'est pas la même démarche, lorsque nous utilisons des supports vacants, puisqu'il nous faut consommer la masse salariale sinon nous ne consommons pas cette masse, nous la perdons, alors que nous sommes dans l'attente d'organisation de concours pour installer des titulaires...

Quand par exemple une composante déficitaire – comme c'est le cas du DSI par exemple – n'a pas d'enseignant et que sur le pôle il y a un support de PRAG ou de PRCE vacant, nous utilisons la masse salariale dans l'attente de déclarer le support à la publication et qu'il soit pourvu. C'est pourquoi il faut faire très attention à la durée du contrat, parce que si nous allons au-delà des durées réglementaires, nous entrons dans un processus qui serait celui de la CDIisation, etc. et des impacts de façon pérenne sur notre masse salariale.

C'est vrai que, il y a là, souvent une sorte de distorsion entre l'urgence pédagogique et toutes ces réglementations d'où l'idée d'arriver à un rééquilibrage et de faire en sorte que toutes les composantes – ce sera un processus sur le moyen, long terme – puissent disposer d'un encadrement, d'un potentiel d'encadrement suffisant pour éviter ces recours systématiques soit à des personnels vacataires soit à des contractuels. Nous vous ferons passer le document qui vous sera remis, concernant les emplois.

L'autre aspect de la délégation ce sont les litiges avec les usagers, les personnels et les tiers. Dans ce cadre-là, nous avons un certain nombre de litiges qui viennent par exemple du fait que certaines... cela peut remonter à de nombreuses années où par exemple il y a eu des problèmes de NBI, où il y a des problèmes de prime, etc. avec la Guyane, c'était l'IFSI.

Donc l'idée, c'est justement d'essayer d'anticiper les problèmes. Lors de la gestion des heures complémentaires... par exemple, lorsque les composantes ou que les différents circuits n'ont pas su bloquer à temps un contrat qui n'était pas réglementaire – une personne trop âgée par exemple – il y a des règles de limite d'âge ou lorsqu'elle avait dit avoir un emploi pérenne, un emploi principal, mais qu'elle ne peut pas au moment du paiement fournir la preuve de cet emploi... bref, nous avons des litiges de ce type où l'agent comptable ne peut pas payer et où pour des sommes quand même très importantes, je ne peux pas faire des réquisitions à l'agent comptable, parce qu'à ce moment-là c'est ma responsabilité pécuniaire qui serait engagée. Nous essayons de voir avec la jurisprudence existante si nous pouvons trouver des solutions. Lorsqu'il n'y en a pas, la personne va au tribunal et sur injonction du tribunal nous payons. Alors, c'est dans l'objectif de limiter autant que possible ces incidents que plusieurs – on vous en parlera tout à l'heure – que plusieurs strates de vérification ont été mises en place, qu'il y a une dématérialisation de la procédure de recrutement permettant, avant l'embauche, la vérification de l'ensemble des pièces. Si après plusieurs relances le candidat ne peut pas nous fournir la preuve soit d'un diplôme ou d'une attestation, l'idée c'est – vous verrez la difficulté – c'est d'anticiper et de faire en sorte que tout cela soit fait avant la rentrée parce que souvent les composantes recrutent des vacataires, ils ont déjà commencé leurs cours et on se retrouve après dans la réalité du service fait. Tout service fait doit être payé, mais bref... Nous en reparlerons tout à l'heure. Nous avons un certain nombre de litiges de ce type, dont certains remontent à 2008.

Puis les procédures que nous avons engagées, dans le cadre du laboratoire CEREGMIA. Monsieur le Vice-président juridique va vous faire un point rapide à la fois sur le coût des procédures. Sur le coût des procédures, nous sommes pour le moment à 150 000 euros avec 30 000 euros que nous avons à récupérer (soit du fait de sommes que nous avons pu prélever, par exemple, des primes abusivement perçues ; ou des condamnations qui ont été demandées aux mis en cause pour procédures abusives à ce que les personnes nous versent soit 3 000 euros, soit 1 000 euros, etc). Donc nous en sommes à 120 000 euros. Vous pourrez donc avoir accès au détail des coûts qui figurent dans le document relatif au compte financier. Pour les procédures elles-mêmes, je cède la parole à Monsieur le Vice-président aux affaires juridiques, qui vous fera un point puisque cela entre aussi dans le cadre de ma délégation.

M. Marie-Joseph AGLAE (VIP affaires juridiques et contentieuses) – Je vous remercie Madame la Présidente. Bonjour Mesdames et Messieurs, chers collègues. Dans le cadre de la délégation de Madame la Présidente, plusieurs procédures ont été engagées en particulier une procédure disciplinaire et plusieurs procédures devant le juge judiciaire.

S'agissant d'abord de la procédure disciplinaire : actuellement c'est une procédure d'appel de la décision de la section disciplinaire de l'Université de Toulouse. Cette procédure se déroulera devant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Notre honorable Assemblée doit être informée sur les raisons pour lesquelles une telle procédure a été engagée en appel.

Selon nous, la décision de la section disciplinaire de Toulouse a été rendue dans des conditions qui – à de nombreux égards – ont porté atteinte au principe du contradictoire.

- L'article R232-37 du Code de l'Éducation prévoit la réouverture de l'instruction dans le cas où la juridiction est saisie de nouveaux éléments. Ceci est confirmé par un arrêt du Conseil d'Etat du 08 juin 2015. Un mémoire comportant des éléments nouveaux a été transmis à la section disciplinaire de Toulouse par notre conseil – notre avocat – il n'en a pas été tenu compte.

Quels sont ces éléments nouveaux ?

Il s'agit notamment de l'organisation d'une formation réalisée sans l'autorisation des instances de l'établissement à l'insu de Madame la Présidente et en l'absence de convention.

Il s'agit également de la signature par l'ex Directeur du CEREGMIA, d'actes ne relevant pas de sa compétence. Une convention entre l'Euro Institut et l'UAG signée en 2012 par cette personne – donc l'ex Directeur du CEREGMIA – alors qu'il ne disposait pas de délégation de signature pour engager l'établissement. Nous avons ici copie de cette convention et de la signature.

La même personne a signé des attestations de ressources propres nécessaires au financement de projets: exemple le projet SAIC d'un montant de 538 231 euros, attestation signée le 06 novembre 2010 alors que l'ex Directeur ne disposait pas d'une délégation de signature. J'ai là cette attestation qui commence : « *Je soussigné Pascal SAFFACHE, Président de l'Université, etc.* » signé de Monsieur Fred CELIMENE qui ne dispose pas de délégation de signature. Il convient de souligner que cette personne a déjà été mise en cause devant le Conseil de Discipline de notre établissement en 2007 pour faux et usage. Il faut aussi indiquer que l'établissement a reçu des recommandations de l'OLAF (Office Européenne de Lutte Anti-Fraude) afin de tout mettre en œuvre pour déterminer les responsabilités et instaurer un fonctionnement normalisé de l'institution. Le suivi de ces recommandations – et c'est l'OLAF qui le précise encore – est une condition impérative pour une éventuelle négociation des sommes dues par l'établissement. Voici donc pour les éléments nouveaux.

- Autre atteinte, au principe du contradictoire : la non-communication à notre établissement du rapport d'instruction par le président de la section disciplinaire de Toulouse. L'audience, en janvier 2015, devant la formation d'instruction de la section disciplinaire de Toulouse a fait l'objet d'un rapport d'instruction qui a été communiqué à nos trois collègues mis en cause, mais pas à l'Université. Ce document est pourtant essentiel puisqu'il a servi de support à la décision du Conseil de Discipline de Toulouse.

- Autre élément, notre Université n'a pas participé non plus à la totalité de l'audience devant le Conseil de Discipline en juin 2015. Elle a été entendue à l'occasion de l'audition de chacun des collègues mis en cause pendant environ une heure, une heure trente alors que l'audience se poursuivait pendant encore environ deux heures avec les personnes mises en cause, en l'absence de toute représentation de notre établissement.

S'agissant des autres procédures, ce sont des procédures devant le juge judiciaire. Je ne serai pas très long sur cette question, non plus. S'agissant d'abord de l'appel de l'ordonnance de non-lieu, le juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France a rendu pour procédure irrégulière une ordonnance de non-lieu dans l'information ouverte des chefs de diffamation publique, injures publiques et menaces de commettre un délit contre les personnes. Cette procédure vise les mêmes personnes indiquées précédemment. Monsieur le Procureur Général auprès de la Cour d'Appel de Fort-de-France a fait appel de ce non-lieu en considérant que les personnes incriminées doivent être soumises au Tribunal Correctionnel. L'Université a elle aussi fait appel de cette ordonnance, elle a demandé également une requalification en outrage envers un fonctionnaire public. Le procureur général auprès de la Cour des Comptes et l'Université sont associés dans la même procédure d'appel.

Je rappelle également et je crois que chacun ici est informé de cette question. L'information est ouverte depuis 2014 pour détournement de fonds publics, escroquerie aux subventions en bande organisée. L'enquête suit son cours et une plainte additionnelle a été déposée par notre Université notamment pour délit de favoritisme et a donné lieu à un réquisitoire supplétif.

Voilà Madame la Présidente, voilà Mesdames et Messieurs les quelques informations que je voulais vous livrer sur les procédures en cours.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Des questions, des observations ?

Si vous n'avez pas de questions, concernant les règles d'organisation des examens, je n'ai pas utilisé la délégation et s'agissant de l'adoption de modification de budget dans la limite des masses votées par le Conseil d'Administration, Madame la Directrice Financière va vous expliquer parce qu'il nous aurait été difficile de produire un document dans la mesure où dans toute la période du premier semestre, il y a eu énormément de virements entre crédits internes. Ce serait une liasse énorme de documents, mais je la laisse vous expliquer. Si vous souhaitez véritablement avoir ces éléments, nous pourrions vous les mettre sur une clé...

Mme Dominique CREANTOR(*Directrice des Affaires Financières*) – Pour bien préciser cette délégation, il s'agit des virements que les composantes peuvent effectuer entre elles sur différents CR c'est-à-dire virer 5 000 euros d'un CR à un autre. Effectivement, il y a un certain nombre de transactions qui nécessitent un gros travail pour tout recenser et tout compiler. Si les membres du Conseil souhaitent avoir cette information, on pourra la mettre à disposition au niveau de la DAF, mais il faudra nous donner un peu de temps juste pour recenser l'ensemble des données.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci. Ce que je tiens à dire c'est que dans la logique de cette délégation, tous les éléments qui n'y figurent pas vont faire l'objet tout à l'heure de demandes de vote et d'approbation, notamment les tarifs et les conventions qui sont supérieurs au montant dont je dispose pour la délégation. Je vous demande d'être très attentifs. Par rapport aux questions diverses que vous avez posées – Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique – nous pourrions faire des régularisations à ce moment-là. Monsieur le Représentant du Conseil Régional, il faudra nous signaler à nouveau les éléments pour la CPO pour qu'ils soient inscrits clairement dans le PV. Nous poursuivons... Monsieur le Vice-président du Pôle Guadeloupe.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Merci Madame la Présidente pour cette présentation, ce compte-rendu de l'utilisation de votre délégation de signature, délégation des administrateurs. Personnellement en tant qu'administrateur et VP Pôle – je me pose la question par rapport au Conseil de Pôle également – je pense qu'il serait peut-être bon que vos services puissent élaborer un tableau récapitulatif de l'ensemble des arrêtés qui peuvent être signés, d'une part parce que cela éviterait de penser que vous n'avez travaillé que sur des domaines ciblés et d'autre part parce qu'il y a effectivement quand même d'autres arrêtés qui se prennent dans le cadre de l'exercice de vos fonctions. Même s'il n'y a peut-être pas lieu de débattre de chacun mais au moins un petit listing...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Ce n'est pas la même délégation, vous avez reçu délégation de signature, moi c'est une délégation de pouvoir.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Tout à fait, d'autant plus...

Dans le cadre d'une délégation de signature, effectivement quand j'ai reçu la délégation, on me dit très clairement que je dois rendre compte. Donc en termes d'organisation, on s'est dit qu'au niveau du Pôle on le présenterait aussi aux administrateurs du Pôle bien que n'ayant pas délégation de pouvoir comme vous, on présenterait un listing à un moment donné de l'année, des différentes notifications que nous avons dans le cadre... Oui, parce que cela permet de voir comment sont exécutées les décisions et c'est vrai que cela permet concrètement de voir le cheminement entre le Conseil d'Administration –organe délibératif – et l'exécution même des actes.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Je vais juste apporter une précision. En fait, c'est quelque chose dont je souhaiterais parler dans une prochaine conférence des Doyens et Directeurs de composantes. Alors, il y a bien une distinction entre la délégation de signature... dans votre délégation de signature comme dans les autres, il est indiqué que ceux qui ont reçu délégation doivent rendre compte de leur délégation, puisque ma responsabilité reste engagée. Nous n'avons pas l'habitude, nous n'avons jamais eu l'habitude dans cet établissement, d'instaurer ce compte-rendu même pas pour le Président. Je pense que c'est important, c'est pour cela que j'ai tenu à le faire d'autant que c'est indiqué que c'est tous les trimestres mais je pense que c'est important aussi que tous ceux qui ont délégation de signature puissent rendre compte. Cela peut être tous les six mois, cela peut être au moins une fois par an parce que cela ne se fait jamais, de façon à ce que l'ordonnateur principal –en l'occurrence, moi – ce qui s'est signé, que l'on puisse éventuellement arrêter d'éventuelles dérives parce que des fois Madame l'Agent Comptable nous signale des repas qui sont au-delà des... toute une série de choses. C'est toujours quand le service est fait, alors peut-être qu'on peut ne pas faire attention une fois ou deux mais si on avait cet échange on aurait pu dire : « il y a des petites choses qui ne vont pas » et éviter d'avoir affaire après à des retraits de délégation ou à des choses qui sont toujours désagréables. Donc effectivement, c'est quelque chose dont je souhaiterais parler : voir comment ce compte-rendu peut être fait pour être lisible parce qu'on peut être amené à signer toute une série de choses et en fait Monsieur le DGA travaille aussi sur le registre des arrêtés.

M le DGS, vous pouvez dire quelques mots parce qu'on n'a pas de lisibilité dans l'établissement et cela fait partie de tout ce recadrage normatif qui fait qu'il y a une espèce de nébuleuse. On a des fois pour des statuts de composantes, trois statuts différents. Il faut qu'il y ait un endroit – de toute façon dématérialisé autant que possible – où on puisse se référer. Ce n'est pas possible que l'on soit en pleine élection et que l'on nous appelle parce que l'on trouve trois versions de statuts. On ne sait pas laquelle est la bonne. Donc cela fait partie des choses que l'UA doit prendre en charge rapidement mais ce sont de nouveaux fonctionnements à instaurer.

M. Gaston BELFORT (DGS) – Il est clair que comme pour toutes les institutions, nous avons des obligations en matière de publication d'un certain nombre d'actes administratifs. Sur ce plan, nous avons énormément de progrès à faire et nous pourrions d'autant mieux les faire que nous nous appuyerons sur effectivement des outils dématérialisés à travers une revisite en quelque sorte de notre site Internet sur lequel il est possible de faire ces publications, en tout cas de tous les arrêtés qui sont les plus importants. On y travaille et Monsieur AUDEBERT qui n'est pas très loin a déjà eu plusieurs réunions de travail à ce sujet.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D'autres questions ? Si vous n'avez pas d'autres questions nous allons passer aux affaires financières et au point relatif à l'approbation du compte financier 2014 de l'UAG. Je pense qu'il y a une projection, pas très importante. Je demande... pour le compte financier c'est bien Madame l'Agent Comptable, Monsieur BERNARD et Madame la Directrice des Affaires Financières ? Très bien. Je vous cède la parole.

4 – AFFAIRES FINANCIERES.

M. Didier BERNARD (V/P délégué à la politique financière et patrimoniale) – Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration, chers collègues. Comme nous l'avons déjà précisé voilà une année bien singulière, cette année, avec une loi de transformation tardive de l'Université des Antilles Guyane en UA, la mise en place d'un budget provisoire

puis d'un Budget Primitif arrêté par le Recteur d'Académie de Guadeloupe et maintenant je l'espère, le retour à un fonctionnement normal pour les institutions avec ce CA d'octobre, avec des éléments financiers, le Compte Financier d'abord et la Décision Modificative d'octobre.

Il nous appartient bien évidemment de dresser au Conseil d'Administration un premier bilan de toutes les décisions et actions engagées et conduites par l'établissement. Ce sera fait d'abord pour le Compte Financier par Madame l'Agent Comptable, après la Directrice des Affaires Financières.

Mais, il est quand même bon de rappeler l'ensemble des chiffres principaux. Pour mémoire, au Budget Primitif, nous avons une autorisation budgétaire de 90 millions d'euros et ce Budget Primitif a été acté et arrêté par le Recteur en mars 2015. Ainsi nous avons pu donner 1,463 millions d'euros pour les contrats de recherche et 1,635 millions d'euros en recettes nouvelles pour terminer les opérations inscrites au Programme Opérationnel de Guadeloupe pour continuer les contrats avec les industriels, financer les manifestations scientifiques internationales et des actions d'enseignement notamment à la finalisation de l'enseignement en Master II.

Nous arrivons maintenant aux trois quarts de l'année civile. Nous sommes réunis ce jour pour l'approbation du budget et il vous sera proposé de modifier ces sommes pour en inscrire de nouvelles en fonctionnement, en investissement et en masse salariale. Vous aurez le détail tout à l'heure. L'autorisation qui sera soumise au vote est de 95 912 091 euros.

Dans cette autorisation, il vous sera demandé d'effectuer ce que l'on appelle une fongibilité asymétrique c'est-à-dire de transformer des sommes issues de la masse salariale pour les affecter en fonctionnement. Ces crédits sont déjà inclus dans le Budget Primitif.

Il vous sera aussi proposé d'inscrire de nouvelles recettes liées à des prestations à un tiers, à des droits d'inscription, à de nouveaux contrats de recherche, des contrats de formation continue et à d'autres subventions. De même nous aurons à prélever sur notre fonds de roulement une certaine somme de l'ordre de 4 millions.

Ces opérations peuvent être réalisées si le Compte Financier est établi. Il sera présenté tout à l'heure par Madame l'Agent Comptable. L'analyse du site d'activité, les résultats de fonctionnement, la capacité d'autofinancement, les besoins en fonds de roulement et la trésorerie seront détaillés tout à l'heure.

La question en toile de fond c'est : l'établissement dispose-t-il de ressources lui permettant de faire face à ses besoins de financement liés à ses investissements ? Nous le verrons par l'intermédiaire du fonds de roulement. Cependant, aux trois quarts de cette année, nous avons aussi à faire un peu le bilan sur les processus classiques de recherche et de formation, de vie de l'étudiant, d'insertion professionnelle et de développement coordonné, ce que j'appelle de développement coordonné à l'international.

Pour les étudiants, les chiffres sont satisfaisants. Il y a en moyenne une augmentation de 20% aussi bien sur le Pôle Guadeloupe que sur le Pôle Martinique. Nous avons plus de 10 000 étudiants inscrits cette année à l'Université des Antilles. Il nous faut parler aussi de l'efficacité de nos formations. Les taux de réussite des étudiants en licence se sont stabilisés. Ils avoisinent sur trois ans, un pourcentage de l'ordre de 23% à 24% et le taux de réussite en 3^{ème} année est de l'ordre de 80%. Nous continuerons à soutenir et à développer également des formations ciblées comme par exemple l'école d'ingénieur et toutes les aides au développement et à l'ouverture des licences professionnelles.

En filigrane, une des questions principales à se poser dans l'établissement du prochain contrat quinquennal est de savoir : si nous pouvons développer des enseignements sur des niches particulières car pour nous, notre volonté est de permettre aux jeunes diplômés antillais de s'insérer professionnellement. Pour la recherche des actions liées à la politique contractuelle de recherche : incitation à répondre aux appels à projet, soutien au projet à caractère transversal, aux jeunes chercheurs aux soutenances d'HDR ont été financées.

Au Budget Primitif, les crédits de recherche provenant de la subvention de charge qui concerne le public ont été ouverts à hauteur de 700 000 euros. Par exemple, sur le Pôle Guadeloupe, des équipes ont souhaité répondre à l'appel à projet de recherche collaboratif 2015/2017 lancé par la Région Guadeloupe dans le cadre des PO/FEDER/FSE. La procédure incluant une évaluation scientifique indépendante a permis déjà de retenir quatre projets pour l'Université des Antilles. Pour la Martinique ce processus est en cours. Les enjeux croisés – nous le savons – sont si forts qu'il nous faudra répondre très rapidement. Je veux parler des enjeux dans le domaine climatique. Il y va de la satisfaction des usagers et des acteurs institutionnels.

Maintenant il nous faut aussi disposer de données et de prévisions budgétaires qui soient satisfaisantes avec la possibilité de croiser ces données financières avec un projet de développement. Cela commence à voir le jour, nous en parlerons tout à l'heure.

Nos indicateurs classiques sont redevenus crédibles. Depuis la fin de l'année 2013, des efforts dans la maîtrise des processus supports en particulier sur les finances et la comptabilité ont été réalisés. Nous voulons éviter la dilution des responsabilités entre porteurs de projet, agence comptable, affaires financières et ordonnateur. Nous devons savoir qui fait quoi et qui doit rendre des comptes.

Les programmes à venir pour l'établissement :

- Premièrement, comment faire pour améliorer l'exécution de nos dépenses ? Des dispositifs existent comme par exemple le contrôle interne comptable. Ces sujets seront abordés très rapidement lors du dialogue budgétaire à la fin de ce trimestre de l'année 2015, de façon à préparer le budget Primitif de 2016.

- Pour l'année à venir, l'étape prochaine doit viser les économies de fonctionnement à cibler de façon à sortir pour individualiser les marges de progrès, il nous faudra organiser les pôles. C'est une occasion de passer à une rationalisation de l'organisation administrative et financière au niveau de chaque pôle et non dupliquer au niveau de chaque composante et de service. Il nous faut maîtriser les incertitudes concernant des actions et projets engagés sans garantie d'un résultat tangible. Ces incertitudes ont fait l'objet d'un diagnostic se transformant maintenant en faits. Madame l'Agent Comptable les exposera dans quelques instants.

Les procédures aussi doivent être également réexaminées pour être plus simples, plus fonctionnelles et sécurisées. En aucun cas, elles ne doivent être un frein aux activités, elles deviendraient dans ce cas-là inutiles, contre-productives et sources de conflits. Le processus doit rester participatif.

J'aimerais remercier l'ensemble des Doyens, les deux Vice-présidents de pôles, qui nous ont permis d'élaborer des discussions budgétaires, des discussions financières, qui sont arrivés à réunir l'ensemble des pôles de façon à ce que nous puissions décider du Budget Primitif et du budget qui vous sera présenté ici, du budget de la rectification modificative de la Décision Modificative budgétaire.

Voilà Madame la Présidente, les quelques mots que je pouvais dire aujourd'hui et je passe la parole à Madame l'Agent Comptable.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci.

Mme Lysiane RINALDO (*Agent Comptable*) – Bonjour Mesdames, Messieurs,...

A) Approbation du compte financier 2014 de l'UAG

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – Nous allons analyser le Compte Financier 2014 de l'Université des Antilles et de la Guyane. Vous avez reçu deux documents : un qui est le compte financier en lui-même et vous avez reçu le rapport sur le compte financier qui est commun à l'Agent Comptable et à l'ordonnateur (pochette rouge).

Je ne vais pas vous détailler la lecture du compte financier en lui-même puisqu'il est important, mais vous avez là tout l'ensemble des documents, du cadre 1 jusqu'au cadre 5, ainsi que le bilan et le compte de résultat. Vous pouvez donc à loisir regarder les chiffres qui y sont. Par contre au niveau du rapport, je pense que l'analyse qui en est faite sera plus intéressante pour vous.

Ce rapport vous explique ce qu'est qu'un compte financier et à la page 2 de ce rapport, vous avez le récapitulatif de votre exercice 2014, prévisions et réalisations.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Est-ce que tout le monde suit ? Avez-vous les bons documents ? Est-ce que vous entendez bien Madame l'Agent Comptable ? Oui ?

L'Assemblée – Oui

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D'accord...

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – C'est la raison pour laquelle je prends mon temps. Prenez bien le rapport.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous travaillons sur le rapport commun de l'agent comptable et de l'ordonnateur qui est dans les pochettes rouges. D'accord ? Très bien. Merci.

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – En page 2, vous avez le récapitulatif des prévisions et des réalisations. Vous avez voté en Budget 2014, 115 236 750 euros que ce soit dans les crédits de fonctionnement, d'investissement ou de personnel. La réalisation pour 2014 a été de 109 315 883 euros, ce qui donne un taux d'exécution de 95%.

Si vous regardez mieux ces taux d'exécution, ils sont subdivisés en deux :

- Il y a la partie fonctionnement et dépenses de personnel. Comme vous le disait tout à l'heure, Madame MENCE-CASTER, notre atterrissage sur la masse salariale a été de 99%. Ce qui était très bien. L'atterrissage sur le fonctionnement, lui, a été de 94%, donc c'était également très bien au niveau de l'exécution.

Par contre vous voyez que les dépenses d'investissement pèchent, elles ne sont que de 58%, mais il y a quand même une amélioration puisque l'année 2013, elles n'étaient qu'à 48%. Il est évident qu'il faut encore faire un gros effort sur les prévisions d'acquisition en investissement. Cela ne sert à rien de mettre des crédits qui ne seront pas utilisés, cela fausse l'exécution, cela montre que l'on n'a pas vraiment un budget sincère. Mettre 8 892 000 et n'en exécuter que 5, cela prouve qu'il n'y a pas eu une étude assez forte de la faisabilité des opérations d'investissement qui ont été dans les budgets. Il y a un travail ici des composantes, des pôles, pour venir sur un budget plus véridique.

Ensuite cette année, il y a une petite innovation, pages 3 et 4 vous avez par composante les recettes et les dépenses qui étaient prévues et comment vous les avez exécutées, cela donne par UB, par composante. Je n'ai pas mis le libellé des UB, j'ai oublié, mais chacun retrouvera son numéro de composante et pourra analyser pour l'exécution en recettes et en dépenses.

Vous avez cette diapositive qui se présente, qui est à la page 5 et qui vous donne le résultat de l'exercice 2014. Cet exercice est la contraction entre les dépenses et les recettes 104 197 376 euros en dépenses et en recettes 104 286 226 euros. Le résultat est donc positif pour 2014 pour 88 850 euros.

Vous avez un graphique qui vous permet de voir l'évolution des résultats des exercices. Vous voyez que c'est un peu en dents de scie, des fois c'est excédentaire, des fois c'est pile-poil et des fois c'est déficitaire. Nous étions pendant deux années déficitaires et cette année nous sommes redevenus excédentaires puisque nous avons pu rattacher un certain nombre de recettes qui n'avaient pas encore été faites. Le fait de recenser ces recettes avec les composantes nous a permis de titrer l'exercice en cours, parce que vous savez qu'il faut rattacher les dépenses à l'exercice et les recettes aussi.

Vous avez aussi la capacité d'autofinancement, c'est ce qui permet de financer les investissements. La capacité d'autofinancement de l'année 2014 est de 3 795 765 euros, elle est présentée page 6 et sur le tableau qui est là devant vous, sur l'écran. C'est une bonne capacité d'autofinancement puisque maintenant nous avons relevé le niveau des amortissements tel qu'il devrait être. Cette politique d'amortissement nous permet de dégager le nécessaire pour pouvoir financer vos investissements.

Vous avez ensuite, la diapositive suivante sur le fonds de roulement net global avec deux vérifications : une vérification par le bas du bilan et une vérification par le haut du bilan pour vous montrer que la comptabilité est juste. Ce fonds de roulement net global, il est de 14 980 987 euros pour 2014. Il reste stable par rapport à 2013. Voilà la diapositive qui s'affiche.

On ne va pas encore parler de la raison du compte financier retardé mais c'est un ensemble de jeux d'écritures qui ont été faites pour remettre en 119 l'ensemble des recettes qui ne pourront pas être recouvrées. Elles ne pourront pas l'être soit parce que les programmes sont clos, soit parce que les remontées de dépenses n'ont pas été faites, soit parce que l'Université n'a pas fait les rappels en temps et en heure sur les dettes des organismes. Il a fallu mettre dans ce compte qui s'appelle « report à nouveau » en ce qui concerne les ordres de recettes non recouvrées au 119, au compte 110 pour les recettes encaissées dont on n'a pas identifié pour qui elles étaient. Cela a permis d'apurer la comptabilité de l'UAG. C'est possible de faire ces opérations pendant deux années en principe après être revenues aux RCE. On en a fait pendant deux ans, 2013 et 2014, et normalement en 2015 on devrait avoir une comptabilité qui nous permette de ne plus aller sur ces comptes 119 et 110.

Ensuite vous avez l'éclatement de la Guyane, la proposition d'éclatement de la Guyane... puisque vous savez que nous sommes en train de faire la partition des comptes. Pour faire cette partition, il a fallu commencer par les comptes de Classe 4 (page 12 et page 13). La ventilation de ces comptes de tiers que l'on appelle « compte de Classe 4 » a été répartie en fonction des biens ou des créances qui concernent soit les Antilles soit la Guyane. Ce tableau a été communiqué à l'Université de Guyane qui y travaille et pour l'instant il n'y a pas d'opposition. Le travail n'est pas fini sur l'éclatement de la comptabilité pour la scission avec la Guyane, puisqu'une fois que cet éclatement de Classe 4 est fait, le plus gros travail c'est d'éclater la Classe 2 qui concerne les immobilisations de l'Université des Antilles et de la Guyane. Les immobilisations de l'Université de la Guyane c'est 96 millions de biens qu'il a fallu définir pour chacun, dans chaque composante, pour savoir à qui elles revenaient : soit au Pôle Antilles soit au Pôle Guyane. La difficulté vient surtout des composantes qui sont communes aux trois pôles puisqu'il a fallu retrouver par exemple par exemple pour l'UB recherche, rechercher à chaque fois quels biens et pour qui. Ce travail est en cours de finalisation. Une fois qu'il va être terminé nous allons éclater la Classe 1 qui est la Classe des subventions d'investissement pour affecter à chaque bien la part qui lui revient et lorsque ce travail sera terminé on pourra proposer la répartition du fonds de roulement.

Ensuite, je vous ai préparé quelques diapositives pour vous expliquer un peu mieux comment ce budget 2014 a été consommé. C'est la page 14. Je vous laisse prendre soin de la consommation des crédits d'investissement pour 5 118 000 et la part que représente l'informatique pour 24% par exemple, c'est énorme. Les immobilisations en cours...

Vous avez aussi les immobilisations en cours pour 29%. Ce sont les constructions qui ne sont pas finies, qui ont été commencées sur un exercice et qui doivent se continuer sur un autre. Vous avez des matériels techniques et d'enseignement pour 23%, mobilier et bureautique pour 10%. Il n'y a pas de questions sur la consommation en investissement ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur CARPIN avait une question.

M. Eric CARPIN(Administrateur) – J'ai trouvé la réponse à ma question dans le document.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – On peut passer au camembert suivant qui est la répartition avec la masse salariale. C'est pour vous montrer la visualisation de ce budget 2014, de cette consommation pour vous montrer la place que représente justement cette masse salariale. Elle fait 77% du budget, plus 4% d'heures complémentaires. Il vous reste moins de 20% pour les crédits de fonctionnement. Vous voyez que dans ces 20% qui restent vous avez une grosse partie (*en bleu marine*) qui sont les amortissements 5 650 000 euros, qu'il y a une grosse partie aussi pour les achats 3 613 000 euros, les travaux pour 2 104 000 euros, les prestations extérieures et contrats de nettoyage qui coûtent très chers 3 415 000 euros.

Tout cela vous montre que finalement la politique qu'il nous reste, elle est un peu contrainte puisqu'il y a beaucoup de dépenses un peu incompressibles dans ces 20%. Le jeu ensuite, sera de faire un peu des économies sur ces incompressibles, sur lesquels on peut. Hier, nous avons assisté à une CAO sur les télécommunications et nous pourrions gagner 80 000 euros par an. Vous voyez il y a des processus à mettre en place, des marchés publics aussi bien pour la Martinique que pour la Guadeloupe afin d'obtenir de meilleurs prix. Pour l'instant nous sommes un peu trop diffus sur les achats et nous perdons beaucoup en capacité de faire des économies. Plus vous ferez des économies de masse, plus vous pourrez avoir des volants pour la pédagogie.

M. Didier BERNARD(V/P délégué à la politique financière et patrimoniale) – Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC(IUT) – C'était simplement pour repérer sur la répartition des dépenses – elle vient de le dire Madame l'Agent Comptable – près de 450 000 euros en téléphonie. Je voudrais savoir combien la téléphonie mobile représente dans ce montant ?

M. Didier BERNARD(VP délégué à la politique financière et patrimoniale) – Au moment du rapport sur le CT, on pourra parler de la téléphonie mobile, j'apporterai donc la précision à ce moment-là.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Non, mais je pense qu'on va retrouver.

Si vous regardez votre compte financier cadre 2, page 2/6... alors il y a le téléphone, il y a les frais postaux et frais de télécommunication pour 34 euros, téléphone 349 000 euros, affranchissements 58 000 euros, Internet 20 000 euros, liaisons spécialisées 95 000 euros... Cela doit être dans le téléphone, donc je ne peux pas vous donner la part exacte de la téléphonie mobile. Après il faudrait voir par composante. Mais enfin la téléphonie mobile je pense que ce n'est pas vraiment elle qui coûte le plus cher, d'après les relevés c'est plutôt les lignes fixes et les standards.

M. Marc BLANC(IUT) – Simplement pour signifier qu'en 2010, au Conseil d'Administration le montant de la téléphonie mobile de l'Université des Antilles et de la Guyane était de 209 000 euros. Ce qui est considérable pour une petite université. J'aimerais bien avoir les informations.

M. Didier BERNARD (*VP délégué à la politique financière et patrimoniale*) – Nous avons largement déjà diminué ce montant, actuellement je n'ai pas le chiffre précis et grâce aux marchés que nous allons passer dans quelques jours, nous serons en dessous des 100 000 euros...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Simplement pour préciser également que cette question a été abordée lors du dernier CT, mais que nous n'avons pas... parce qu'il faut faire une démarche. C'est vrai que l'on peut aller vite, mais en même temps cela crée beaucoup de crispations parce que les personnels ont leurs habitudes, les enseignants, etc. et nous avons jugé que nous n'avions pas explicité assez en amont les raisons de... baisser les forfaits ou que tout le monde n'ait pas nécessairement un Iphone ou de telles choses, simplement parce que nous pensons que cette communication doit être faite en amont de manière à ce que tout le monde comprenne les enjeux, puisque, d'une façon globale, on va dire que cela fait partie des « avantages » que les personnels estiment naturels. Ce que nous allons proposer est quand même beaucoup plus réduit en termes de forfait et en termes également d'équipements. Donc là, il y a un enjeu effectivement qui peut nous faire gagner des sommes importantes entre 50 000 euros et 100 000 euros. Mais simplement – et je vais donner la parole après aux administrateurs – ce qui est le plus énorme, ce sont quand même les équipements informatiques. C'est vraiment très, très, très... cela représente beaucoup par rapport au pourcentage. Professeur JANKY avait demandé la parole.

M. Eustase JANKY (*Administrateur*) – J'aimerais savoir à quoi correspondent les pénalités et remboursements. C'est à la dernière ligne, page 15.

Mme Lysiane RINALDO (*Agent Comptable*) – Ce sont des remboursements qui nous ont été demandés par la DRFIP sur des projets du CEREGMIA. Nous avons dû rembourser, vous verrez tout à l'heure, je vais vous montrer un tableau qui va expliquer tout ce que l'UAG a remboursé dans le cadre des procédures CEREGMIA.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Y a-t-il d'autres questions ?
Monsieur le Vice-président du Pôle Guadeloupe.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – C'est juste une petite précision et suggérer que l'on puisse –notamment les détenteurs d'Iphone – monter une petite cellule psychologique, parce que c'est vrai qu'il y a des phénomènes d'addiction reconnus, ce serait pas mal. Plus sérieusement, au niveau des pôles nous travaillons sur la réduction. Ce n'est pas uniquement un travail qui est fait au niveau de l'établissement – et c'est très bien d'ailleurs qu'il soit fait – mais il faut lancer une concertation sur nos pratiques avec les Directeurs de composantes effectivement, mais aussi les laboratoires. Je donne un exemple : effectivement les lignes fixes coûtent beaucoup parce qu'il y a pas mal de lignes internationales. Nous avons donc lancé l'idée – au Conseil de Pôle déjà puisque nous travaillons sur ces questions – qu'il n'y ait par exemple qu'une seule ligne internationale par laboratoire. A charge après pour les Directeurs de laboratoire de faire en sorte que tout le monde puisse y accéder à des moments bien précis. Mais c'est vrai que, pour être au cœur de ce que l'on appelle les charges incompressibles, qu'on le veuille ou pas, la révision de l'ensemble des marchés, le dépassement des anciennes habitudes et surtout la projection dans notre capacité à aller chercher effectivement d'autres financements et des ressources propres nous permettront d'aller au-delà de l'économie, mais d'aller aussi vers un « enrichissement » qui permettra peut-être de revenir à un autre niveau. Mais pour le moment, c'est vrai, c'est partout pareil dans tous les établissements publics. Il faut absolument trouver le moyen de réduire drastiquement l'ensemble de nos coûts et de nos charges.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Monsieur le Vice-président de Pôle.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je ne sais pas si les étudiants comprennent bien ce qui se passe. Nous sommes en train d'analyser... un budget a été arrêté en tout cas cette année, a été ouvert et... enfin là nous sommes sur le réalisé du budget de l'année dernière, en fait. D'accord ? Cela nous permet de faire une analyse importante pour que nous sachions quelles mesures de régulation nous devons adopter en interne pour permettre une meilleure maîtrise des différents coûts selon les postes de dépenses. D'accord ?

Monsieur le Recteur, s'il vous plait.

M. Camille GALAP(*Recteur de la Guadeloupe*) – Je voulais préciser quelque chose au sujet du compte financier. C'est vrai que la règle c'est que, lorsqu'il y a des comptes financiers qui sont des comptes déficitaires, il faut proposer un plan de retour à l'équilibre. Je me satisfais, aujourd'hui, de voir que depuis le passage au RCE, nous avons eu effectivement un compte financier déficitaire et que là nous sommes sur un compte financier positif et pour le coup il n'y a pas de nécessité absolue de proposer un plan de retour à l'équilibre. Ce n'est pas obligatoire.

Néanmoins, je veux quand même saluer les efforts de l'Université des Antilles dans le processus annoncé par le Vice-président finances dans la maîtrise des dépenses. Vous l'avez dit à l'instant Madame la Présidente, c'est quand même quelque chose d'important et avec tout ce que vous mettez en œuvre cela va être aussi capital pour ne pas avoir une spirale négative dans les années à venir.

Autre point positif également, annoncé par le Vice-président finances et rappelé par l'Agent Comptable, c'est le recours au contrôle interne comptable. C'est quelque chose de capital pour que ce soit effectivement bien suivi et que l'on soit serein sur les années qui viennent.

Je voulais le préciser, mais saluer encore une fois le travail effectué parce que cela a été un travail de titan par rapport à... Cette question de la présentation du compte financier UAG a été posée par nos collègues de la Guyane, parce que le Conseil d'Administration de l'Université de Guyane s'interrogeait sur le fait que, comme ils étaient présents au moment où il y a eu ces dépenses... et puis le Ministère nous a indiqué qu'il n'y a pas de problème majeur dans la mesure où on était dans une création d'un côté et dans une transformation de l'autre du côté de l'Université des Antilles et que, naturellement ce compte financier avait toute sa place dans le cadre de ce Conseil d'Administration de l'Université des Antilles. Il n'y a pas de vice de procédure dans la présentation du Compte Financier.

Je voulais le préciser quand même puisqu'en tant que Recteur et contrôle de légalité, c'était important que je le dise.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci Monsieur le Recteur.
Monsieur FALEME.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – Madame la Présidente, j'allais effectivement poser la question du contrôle interne qui me paraît important d'autant plus que j'imagine que vous n'avez pas de comité d'audit comme dans les banques – n'est-ce pas ? – d'audit de la Chambre Régionale des Comptes...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous avons quand même un commissaire aux comptes.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – Ah, vous avez un commissaire aux comptes. Voilà...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– C'est obligatoire aux RCE.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – Tout à fait. Je crois que c'est très, très important. Par contre je crois aussi que... je ne demande pas une séparation des choses, ce n'est pas du tout le cas. Comme nous avons maintenant deux entités spécifiques : Pôle Guadeloupe et Pôle Martinique, qui

travaillent main dans la main avec une Présidente efficace – je crois, je pense – il serait quand même bien que l'on puisse faire un peu le parallèle, savoir exactement la part de la Guadeloupe, la part de la Martinique, comment cela se passe pour qu'éventuellement, il n'y ait pas de challenge – ce n'est pas cela le problème – mais qu'il y ait une sorte d'émulation. Voilà ce que je voulais dire pour que nous sachions exactement où nous allons. Parce que quand nous ferons notre rapport au Président Victorin LUREL qui attend cela avec impatience, il faut que je puisse lui dire exactement à quoi cela a servi et comment les choses fonctionnent.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Sur cette question de Pôle Guadeloupe, c'est vrai que le travail a été énorme... déjà pour identifier la part de la Guyane cela a été très, très lourd et nous avons comme impératif de terminer pour faire la partition des comptes. Mais dans les travaux qui ont été menés par Madame l'Agent Comptable, je pense que d'ici le prochain Conseil d'Administration, elle pourra éventuellement extraire les éléments qui sont plus relatifs au Pôle Guadeloupe et ceux qui sont relatifs au Pôle Martinique et garder sans doute un Pôle transversal puisqu'il y a des opérations qui relèvent des deux entités. Mais c'est vrai qu'avec 14 heures de travail par jour, la commande c'était surtout d'isoler le Pôle Guyane pour pouvoir mener à bien, la partition.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – Je vais peut-être prendre mon chapeau de médecin. Au niveau de l'Université Antilles Guyane – je suis au Conseil d'Administration de la Faculté de Médecine – comment cela se passera avec la Guyane ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Si vous le voulez bien, nous en parlerons tout à l'heure parce qu'on présentera, je crois, les projets de convention avec la Guyane concernant l'organisation de la 1^{ère} année de médecine. Donc, rappelez-nous si jamais nous oublions, mais nous pourrons en parler tout à l'heure. Si vous le souhaitez, nous pourrons aussi mettre à votre disposition le contenu de la convention que nous avons transmise hier à la DGSIP pour contrôle juridique...

M. Gaston BELFORT(*DGS*)– On fait faire des copies des conventions pour vous les remettre après le repas.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Pourquoi après le repas ? On aura déjà fait cela avant.

(Rires)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Non, nous n'aurons pas fini la réunion, mais ce point n'est pas parmi les derniers donc s'il faut attendre après le repas on n'arrivera jamais à la fin de l'ordre du jour.

Madame ALVAREZ.

Mme Fabienne ALVAREZ (*Administrateur*)– Bonjour. J'avais une question pour Madame l'Agent Comptable. Je veux savoir si au niveau de la réglementation nationale il y a une marge de manœuvre pour une pluri-annualisation des dépenses d'investissement. Parce que je me questionne sur le lien possible qu'il y a entre des montants très élevés sur la rubrique « matériels informatiques » et l'obligation de dépenser tout son budget assez rapidement en fin d'année. Il me semble que si les composantes avaient la possibilité de conserver les crédits de classe 20 d'une année sur l'autre, il y aurait des marges de manœuvre importantes pour gérer autrement le matériel informatique. Pour dire les choses simplement, quand on a fait des stocks de papier, le deuxième poste est quand même assez mobilisable pour épuiser le budget c'est aussi le poste informatique. Je voudrais savoir si la réglementation nationale donnait à l'Université cette possibilité.

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – Je vais répondre simplement que pour que ce soit pluriannuel il faut que votre notification le précise. Si ce n'est pas précisé, vous devez consommer les crédits qui vous sont affectés dans l'année. C'est la condition juridique.

Si c'est marqué, que vous avez une convention pluriannuelle, elle sera pluriannuelle. Mais on n'a pas la possibilité... je suis désolée d'entendre dire qu'il faut dépenser son budget en fin d'année. Un budget doit se dépenser au fur et à mesure de l'année et ce n'est justement pas en fin d'année qu'il faut se dépêcher de tout dépenser. Cela montre bien que vous n'avez pas bien estimé vos besoins, que vous n'avez pas des besoins qui étaient récurrents. Cela veut dire que vous avez trop d'argent. Si vous vous mettez à dépenser tout en fin d'année, c'est que vous n'en aviez pas besoin pendant l'année en réalité, si on regarde bien objectivement les choses. Il ne faut pas se dépêcher d'acheter du matériel informatique pour consommer des crédits qui restent parce que cela fait monter de façon drastique les amortissements de votre établissement parce que toute acquisition de plus de 800 euros fait que derrière il y a un amortissement. Avant, on ne pratiquait pas la politique d'amortissement, maintenant qu'on va la faire cela a des conséquences. Il faut acheter ce dont on a besoin et seulement ce dont on a besoin.

Mme Fabienne ALVAREZ (*Administrateur*)– Juste pour approfondir. Quand par exemple on reçoit la taxe d'apprentissage et que l'on a les montants qui sont alloués assez tard dans l'année, comment est-ce que l'on peut, quand on répartit le budget sur la classe 20... Vous dites qu'il faut l'inscrire... pour les conventions, j'ai bien compris, mais pour des montants comme la taxe d'apprentissage qui peut parfois arriver sur le compte au mois de septembre, comment fait-on pour pouvoir cumuler sur trois ans par exemple, pour répondre à un besoin plus important ?

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – Là, vous avez trouvé le bon exemple. La taxe d'apprentissage, elle n'est pas au budget si vous ne l'y inscrivez pas. La taxe d'apprentissage, elle est versée dans un compte de tiers, elle est donc en attente. Lorsque vous avez assez d'argent, que vous avez encaissé pendant trois ans et que vous estimez qu'effectivement vous avez assez pour présenter un programme au Conseil d'Administration en disant : « voilà j'ai cumulé 15 000 euros sur trois ans, je propose d'acheter X ordinateurs ou autres choses. » A ce moment-là, la recette est inscrite au budget, la dépense aussi et vous pouvez la faire. Le cas de la taxe d'apprentissage peut devenir quelque chose de pluriannuel. Vous pouvez l'encaisser pendant plusieurs moments, plusieurs années et l'utiliser à un moment précis.

Je suis en train d'élaborer le tableau de la taxe d'apprentissage, je suis en train d'individualiser pour chaque composante ce qu'elles reçoivent pour que justement vous ayez un suivi qui soit maintenant quelque chose de fiable puisqu'avant on ne savait pas vraiment à qui était la taxe d'apprentissage et c'était un peu confus. C'est pour cela qu'avec Madame CREANTOR, nous vous avons demandé à chaque fois que vous avez des notifications de bien nous dire qu'elles sont pour votre composante pour que nous puissions les flécher et les suivre dans un tableau de suivi qui vous permettra... parce que là, la crainte de certaines composantes est de se dire que cela va être fondu dans la masse, je vais la perdre, je ne sais pas où elle est passée.

Donc là maintenant, il y a un suivi par composante et vous pourrez les capitaliser si vous voulez pour présenter... je rappelle que c'est obligatoire de présenter un programme au Conseil d'Administration sur l'utilisation de la taxe d'apprentissage, qu'elle est définie dans les textes et que l'on ne peut pas acheter n'importe quoi et que l'on ne peut pas... enfin il faut vraiment regarder les textes parce que souvent la taxe d'apprentissage a servi à acheter des choses qui n'auraient pas dû être achetées.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame l'Agent Comptable peut poursuivre ou vous aviez terminé ?

Vous pouvez poursuivre, s'il vous plait ?

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – Vous voyez ce que représente la masse salariale. Alors vous vous dites que c'est un peu confus, toutes les petites couleurs, on ne voit pas trop le détail. Je vous ai fait un autre camembert où vous allez voir justement cette répartition qui était toute petite dans le camembert précédent. Vous avez ici les dépenses de fonctionnement sans la masse salariale pour 20 466 584 euros. Là, vous voyez qu'effectivement le taux des amortissements est de 28% (*c'est la partie orangée brique*) et représente une grosse partie des dépenses de fonctionnement. Les 3 242 000 euros, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, ce sont les contrats de nettoyage. Vous voyez donc que vous aviez pratiquement la moitié du camembert qui est monopolisée sur des dépenses incompressibles.

Vous avez les frais de transport pour 1 654 000 euros. Vous avez l'entretien et la réparation pour 1 516 000 euros. Vous avez surtout les fluides (eau, électricité, gaz) pour 1 500 775 euros, c'est énorme. Il y a de gros efforts à faire ici aussi sur les lumières qui restent allumées, sur les fuites d'eau que l'on ne repère pas parce qu'il n'y a pas de relevé de compteur, sur la climatisation qui reste en permanence allumée. Enfin, il y a beaucoup d'efforts à faire au niveau des Pôles pour maîtriser ces coûts qui mangent beaucoup de vos dépenses. Je pense qu'il va falloir faire de vraies études de réaffectation des crédits et des études de marchés sur comment faire des économies sur ces postes.

Si vous avez des questions sur ce camembert...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur le Professeur JANKY.

M. Eustase JANKY(*Administrateur*) – J'aimerais savoir si le bâtiment « Recherches » de la Guadeloupe est contenu dans les dépenses que vous avez...

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – Non, le bâtiment « Recherches » a été financé par le Rectorat de Guadeloupe... les dépenses de quoi, de mobilier ? Ah oui bien sûr, toutes les dépenses de fonctionnement sont dedans, pour le nettoyage, les produits, la climatisation, oui tout cela est compris.

M. Eustase JANKY(*Administrateur*) – Combien d'années ?

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – Pour l'année, c'est un compte financier de l'année 2014, des dépenses...

M. Eustase JANKY(*Administrateur*) – Est-ce qu'on l'a prévu pour l'année prochaine parce que cela va se poser à nouveau ?

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – Oui, c'est Mme CREANTOR qui va répondre.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Pour l'année prochaine c'est dans le cadre du dialogue budgétaire avec les Pôles, puisqu'en fait ce sera le budget 2016.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Cela tombe bien qu'on en parle parce que, sans anticiper sur ce que l'on va dire tout à l'heure pour le budget, moi je voudrais être d'une totale transparence en tant que VP Pôle avec les administrateurs que vous êtes. Nous avons donc ce bâtiment « Recherches » qui, au terme d'un long processus, a été classé sur le pôle Guadeloupe avec un maître d'ouvrage qui est le Rectorat.

Il y a deux problèmes majeurs sur le financement global de ce bâtiment « Recherches » sur lequel nous allons devoir travailler.

- Il y a d'abord le fait que c'est un bâtiment qui, compte tenu de sa conception, fait appel à une technicité extrêmement complexe rien que pour le nettoyage et engendre des coûts relativement conséquents quand on compare un peu d'autres bâtiments de cette taille, mais pas de cette technicité en Guadeloupe.
- D'autre part, il y a un poids des frais de fonctionnement de ce bâtiment « Recherches » qui me fait souvent penser qu'il y a en fait deux pôles avec des charges incompressibles pour deux pôles c'est-à-dire qu'il y a une charge pour les composantes qui, certes, sont aussi élevées, mais il y a aussi le poids notamment énergivore du bâtiment « Recherches ». Ce que vous avez dit sur l'électricité, etc. il y a vraiment un effort à faire sur les marchés, probablement changer même le système, aller vers un système automatique.

Moi, je vous avoue – c'est presque de l'humour, je suis persuadé que mon collègue Jean-Emile cela lui arrive aussi, que ce soit le week-end ou quelquefois le soir – de se balader pour voir un peu comment le bâtiment est maintenu et je suis horrifié de voir des « climats » qui fonctionnent, des lumières qui fonctionnent, des appels d'air, enfin toutes choses qui amplifient encore nos dépenses. Donc c'est sûr qu'il va falloir que... Tous les enseignants chercheurs vont devoir faire un effort parce que les dépenses, c'est à ce prix. Ce n'est pas simplement changer les marchés c'est aussi faire en sorte que nous puissions être responsables. Et au-delà, pour le bâtiment « Recherches » – je vous le dis à vous pour la gouvernance – c'est vrai qu'il va nous falloir trouver des solutions de financement au-delà même de la contribution que nous avons réactivée des laboratoires, il va falloir trouver d'autres solutions.

Je remercie Professeur JANKY pour la question parce que c'est vrai qu'elle va vraiment se poser pour le budget d'établissement de façon générale.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (Administrateur)– Merci Madame la Présidente. Madame l'Agent Comptable et Monsieur le VP pôle ont axé leur discours, concernant le bâtiment « Recherches », sur les efforts à entreprendre au niveau des enseignants chercheurs, moi je voudrais l'axer sur les efforts à entreprendre au niveau de l'administration. Le système sécurité incendie est globalement déficient dans ce bâtiment des SSI (Système Sécurité Incendie). Les portes coupe-feux sont bloquées à plein d'endroits alors qu'elles fonctionnaient, il y a quelques temps. Maintenant cela ne fonctionne plus. Nous avons des portes d'accès qui sont bloquées, on ne peut plus passer de carte d'accès, les portes ne s'ouvrent pas.

Je ne parle pas de nettoyage. Nous n'avons pas de contrat de maintenance donc les sociétés refusent de venir réparer quoi que ce soit puisque nous n'avons pas de contrat de maintenance pour l'air conditionné et d'autres systèmes.

Je pense donc qu'il y a un geste à réaliser de ce côté, dans le dialogue budgétaire, pour faire les efforts nécessaires et donner les sommes correspondantes afin que nous puissions enfin emménager dans ce bâtiment, dans des conditions de sécurité normales et décentes. Parce que pour l'instant même si le bâtiment n'est pas livré, certes, il y a quand même des gens qui l'occupent et qui ont l'autorisation de l'occuper. Je crois que les conditions de sécurité ne sont pas assurées pour l'instant et que cela va nous coûter très cher parce que ce bâtiment se dégrade jour après jour alors qu'il n'est pas encore livré.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur le Vice-président du Pôle Guadeloupe.

M. Didier DESTOUCHES (Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Je suis tout à fait d'accord avec le Professeur GEOFFROY. C'est précisément ce que j'ai dit, je n'ai pas juste axé sur les enseignants chercheurs. J'ai dit effectivement que, pour l'avenir, l'ensemble de l'établissement et donc la gouvernance va devoir se pencher sur la question du financement et de l'optimisation.

Je dois dire – il a tout à fait raison – que nous avons des problèmes de sécurité, de porte, etc. mais au-delà... Monsieur le Recteur, je profite de votre présence pour renouveler mon invitation à une visite que l'on n'a pas pu faire parce qu'il y a eu des circonstances un peu particulières. C'est vrai que nous avons quand même – avant même la livraison et au-delà de ce qui est de notre apanage – nous avons des problèmes de prestations inexécutées assez considérables sur ce bâtiment qui sera livré. C'est vrai, une fois qu'on aura fini avec les sorbonnes qui seront mises en place... mais c'est qu'il y a des conditions mêmes d'inexécution des prestations par ceux qui sont sur le chantier qui font que l'on doit absolument revoir un peu tout cela, parce que c'est lié à la maintenance que nous, nous avons derrière. Il y a encore effectivement beaucoup de travail.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est bien noté.
Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC(IUT) – C'était simplement pour dire que nous parlons de sécurité mais il y a aussi le fait que l'établissement doit se mettre aux normes handicap. A priori, il y a des délais. Donc, pour l'instant ce que je constate sur le « pôle Saint-Claude » – je ne connais pas le « pôle Fouillole » assez suffisamment pour me permettre une note – mais sur le « pôle Saint-Claude » je constate que nous avons un étudiant en situation de handicap, sur fauteuil roulant qui descend du CROUS – de la résidence universitaire jusqu'au Pôle Campus de Camp Jacob – qui descend sur la route, d'ailleurs le Préfet le voit certainement tous les jours et pour accéder au restaurant universitaire, la plateforme handicapée ne fonctionne pas, il est donc obligé de prendre la route en contre-sens de façon à accéder par en bas au niveau du CROUS. Donc je tenais à vous informer parce qu'un jour, quand il y aura un accident on va se poser des questions. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous avons reçu un certain nombre de crédits, mais peut-être pas tous pour l'accessibilité handicap, pour la mise aux normes sismiques également donc je pense que progressivement nous recevrons les enveloppes nécessaires.
Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, lors du premier dialogue budgétaire, effectivement l'une des questions essentielles qui se pose c'est la maintenance des bâtiments et leur dégradation rapide vu les conditions climatiques particulières dont nous disposons. Il y a une réflexion très, très importante à mener sur cette question du fonctionnement, du coût de fonctionnement des bâtiments parce qu'on investit, mais après c'est vrai que le fonctionnement est récurrent. Si nous ne faisons pas ce qu'il faut, les bâtiments se dégradent. Cette question sera au cœur du dialogue budgétaire.
Alors, attention, parce qu'il y a d'autres...
Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC(IUT) – Juste pour dire que la plate-forme est réparée et que maintenant elle fonctionne. D'autre part, vous dire que d'ores et déjà j'aimerais que l'on mette à l'ordre du jour du prochain Conseil, la question du handicap parce que la politique a été décidée, les mesures sont prêtes. Notre chargé de mission a fait un travail énorme là-dessus. Par contre, c'est vrai qu'il y a beaucoup de blocage pour la mise en œuvre, j'aimerais donc qu'on l'aborde concrètement lors de la prochaine séance.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – S'agissant de la question – je vous donne la parole Monsieur CARPIN – s'agissant de la question du handicap, nous l'avons un peu abordée au niveau du Conseil Académique et nous avons eu une augmentation énorme d'étudiants en situation de handicap. Nous sommes passés pratiquement à 50 – je crois, je ne sais plus – voilà, il y a plusieurs types de handicap et d'un coup cette augmentation nous laisse un peu démunis. Il nous faut vraiment mettre les moyens et demander aussi une augmentation de l'enveloppe qui nous avait été accordée, parce qu'elle est dérisoire au regard...

Effectivement, en discutant avec les responsables de ces services, ils se trouvent parfois démunis face à des étudiants qui sont lourdement handicapés et qui veulent malgré tout suivre un cursus normal. Là aussi, nous nous retrouvons face à de nouveaux défis et il faudra véritablement une Commission qui se penche sur la question pour apporter un certain nombre de propositions et de réponses.

Monsieur CARPIN, et après Monsieur MISERIAUX.

M. Eric CARPIN (*Administrateur*) – Merci Madame la Présidente. Concernant le volet handicap, effectivement je confirme, nous avons eu une augmentation ces dernières années du nombre d'étudiants qui souhaitent faire des études. En ce qui me concerne, dans la composante que je dirige, j'ai une deuxième étudiante.

Concernant ce problème il y a deux dimensions :

- il y a la dimension réglementaire qui est celle de l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments qui doit répondre à une directive réglementaire, parce qu'il y a une loi qui impose aux établissements publics de tout faire pour pouvoir être accessibles.

- il y a aussi une deuxième dimension qui est celle la prise en charge de ces étudiants.

De ce point de vue, je sais que nous ne sommes pas encore à niveau puisqu'en termes d'accessibilité, beaucoup de nos salles ne sont pas accessibles pour nos étudiants. Est-ce que nous ne pourrions pas faire – ce n'est pas une obligation pour nous – un effort sur l'accompagnement ? Parce que je me retrouve en très grande difficulté avec ces deux étudiants et je suis obligé d'imaginer des dispositifs alternatifs de façon à pouvoir permettre à ces étudiants de suivre les cours puisque pour l'instant nous ne sommes absolument pas à niveau concernant l'accessibilité. Les amphis ne sont pas accessibles, un certain nombre de salles ne sont pas accessibles à l'étage. Donc, je souhaiterais que l'on prenne en compte ce problème et que l'on puisse dégager des ressources pour éventuellement prendre en contrat certaines personnes qui seraient chargées d'accompagner ces étudiants pendant la journée.

Juste pour vous donner une information, nous avons dû utiliser un support qui était un support d'enseignant chercheur en disponibilité actuellement, nous l'avons utilisé pour recruter une AVSI de façon à accompagner cette étudiante pendant les cours. J'ai considéré que puisque nous n'étions pas en règle avec la loi concernant l'accessibilité, nous devons au moins faire l'effort de l'accompagnement. Nous avons donc pris en charge cette étudiante, en tout cas nous avons pris en charge la personne qui devait l'accompagner. Sauf que cette année, je me retrouve confronté une nouvelle fois au même problème puisque j'en ai deux maintenant.

Il faudrait donc prévoir une enveloppe spéciale. Alors je sais que ce n'est pas une obligation puisque cela ne fait pas partie des dispositifs réglementaires et des exigences réglementaires, mais est-ce qu'on pourrait – je pense que c'est la moindre des choses – prendre en charge le contrat d'une personne qui serait chargée d'accompagner ? Je vous explique un peu, cela va jusqu'à prendre les notes et prendre les cours pour cette étudiante. La personne qui accompagnait cette étudiante l'année dernière relevait les cours, accompagnait cette étudiante pendant les examens de façon à noter ce que l'étudiante en question lui dictait. Il faut au moins donner à ces étudiants l'impression que nous nous occupons d'eux, que nous rendons au moins accessible notre établissement qui ne l'est pas pour l'instant du point de vue infrastructure.

M. Loïc MISERIAUX (*Représentant des étudiants UFR SEN*) – Est-ce que les finances de fonctionnement du Pôle Guadeloupe permettent de pouvoir gérer le fonctionnement de ce bâtiment « Recherches » ?

Mme Dominique CREANTOR (*Directrice des Affaires Financières*) – Bonjour. Le bâtiment n'a pas encore été livré, donc nous n'avons de chiffrage précis de son coût de fonctionnement. Aujourd'hui nous tournons à peu près à 290 000 euros hors maintenance de la climatisation qui vient de tomber – plus de

100 000 euros pour l'année – et la maintenance pour les sorbonnes. Donc, il faudrait s'attendre à peu près à quelque chose de l'ordre de 300 000 à 400 000 euros le coût de fonctionnement de ce bâtiment.

M. Loïc MISERIAUX(*Représentant des étudiants UFR SEN*) – Quand on voit la valeur des charges incompressibles, arrivez-vous avec cette nouvelle charge à subvenir aux besoins de tous ?

Mme Dominique CREANTOR (*Directrice des Affaires Financières*)– Pour le budget 2016, nous allons en tenir compte, Monsieur le VIP donc intégrer ces 400 000 euros de coût de fonctionnement estimé pour les rajouter aux dépenses incompressibles du pôle qui sont déjà de 2,5 millions d'euros. Lors du dialogue budgétaire, il faudrait voir comment financer le fonctionnement de ce bâtiment.

M. Loïc MISERIAUX(*Représentant des étudiants UFR SEN*) – Une dernière chose. Concernant la Maison de l'Étudiant sur le Pôle Guadeloupe, on a envoyé un certain nombre de devis à hauteur de 50 000 euros. Bien heureusement 18 000 euros ont été débloqués et j'aimerais savoir, concernant les grosses dépenses de sécurité pour protéger le matériel qui va être acheté, si ces dépenses rentrent en investissement ou en fonctionnement. A partir de quelle somme peut-on prévoir un coût de fonctionnement, je crois ? Si c'est bien le terme.

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – Pour les dépenses d'investissement c'est au-dessus de 800 euros, donc prix unitaire d'achat. Concernant la Maison de la Vie étudiante, Madame CREANTOR, peux-tu dire quelque chose ? Non. C'est le pôle qui s'en occupe.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Madame ARETHAS ou Madame DELPLACE pour la question du handicap et nous revenons au compte financier. Monsieur BLANC, d'accord et après...

Alors, Madame DELPLACE, Monsieur le VIP Pôle, Monsieur BLANC rapidement s'il vous plait pour que l'on revienne à la question du compte financier.

Mme Laurence DELPLACE(*SUMPPS*) – Je représente le SUMPPS (Service Universitaire de la Médecine Préventive et Promotion de la Santé) pour le Pôle Martinique et Madame ARETHAS représente le relais handicap.

Monsieur CARPIN, en ce qui concerne les obligations de l'Université dans le cadre du handicap, c'est un accompagnement aux enseignements et aux acquisitions des savoirs. Tout ce qui relève de l'aide et l'accompagnement relève des auxiliaires de vie qui sont attribués par la MDAPH. En ce qui concerne l'étudiante, nous sommes bien d'accord qu'il y a eu... enfin c'est Madame ARETHAS qui est en charge de l'attribution des accompagnants, du choix des accompagnants pour les étudiants pour les enseignements.

Mme Maryse ARETHAS(*Relais Handicap*)– Alors je confirme. Effectivement les textes sont clairs, nous Université, nous devons nous soucier de permettre l'acquisition de savoirs avec un certain nombre de dispositifs (tutorat, accompagnement, matériel éventuellement). C'est vrai que pour le moment nous ne sommes pas encore tout à fait équipés, que face à la demande, à la date d'aujourd'hui nous recensons 19 étudiants handicapés... 20 pour cette année et ce n'est pas fini.

Mme Laurence DELPLACE(*SUMPPS*) – Il y a quatre demandes d'accompagnants...

Mme Maryse ARETHAS(*Relais Handicap*) – ... d'accompagnants et vu les crédits horaires que j'ai, je sens que je serai vite dépassée. Alors effectivement il faudrait que l'on pense à nous attribuer plus d'heures, pour que des étudiants puissent les accompagner. Quand même bien après il faudra que nous puissions ajuster les emplois du temps parce que ce n'est pas évident. Donc c'est sur cela.

Ce qu'il nous faudrait maintenant – nous en profitons puisqu'il y a un représentant politique – c'est que ce dispositif est prévu au sein d'une équipe plurielle avec la MDAPH et notre souci, c'est que nous n'avons pas encore de bons relais, parce qu'il faut qu'il y ait la notification d'handicap de la MDPH pour que nous puissions ensuite prendre en charge et mettre un dispositif. Mais cela, nous ne pouvons pas le faire seuls. Nous essayons, Madame DELPLACE, le médecin et moi-même de faire quelque chose parce que nous ne pouvons pas refuser, les textes sont clairs. Je me propose de faire un rapport en ce qui concerne le Pôle Martinique parce que nous sentons que nous allons être vite dépassés par les besoins.

Mais je tiens aussi à préciser que, c'est vrai que cela n'a pas évident pour les deux étudiants que nous avons, parce que ce n'est pas évident. Je profite pour vous dire que nous avons trouvé une accompagnante pour les deux. Mais nous allons aussi – il faut le savoir – essayé de proposer des mesures alternatives pour pouvoir compenser. Je profite pour dire qu'il faudrait que les enseignants chercheurs proposent leur cours en ligne et cela nous permettrait de pouvoir réduire les accompagnements. C'est prévu dans les textes.

On vous fera passer une note – enfin je m'engage à le faire – pour essayer de répondre à ce problème.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci beaucoup Madame ARETHAS.
Rapidement, Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique, cette fois.

M. Jean-Emile SIMPHOR (Vice-président du Pôle Martinique) – Merci Madame la Présidente. Très rapidement sur le volet de l'accessibilité des amphithéâtres aux étudiants handicapés. Cette question est réglée pour l'amphi du DSI, pour l'amphithéâtre Hélène SELLAYE. S'agissant de l'amphi Fanon, auprès de la Faculté de droit et d'économie, le marché devait être refait. Il est en train d'être refait et les travaux ne devraient pas tarder à débuter.

Concernant l'amphithéâtre Michel Louis, la réhabilitation de cet amphi justement est un point de l'ordre du jour. Il sera pris en compte justement l'accessibilité pour les handicapés. C'est un point que je vais présenter tout à l'heure.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (IUT)– Je reviens sur la situation de handicap puisque c'est quelque chose que je maîtrise un peu plus. J'avais posé la question en 2013 au Conseil d'Administration ici présent pour accorder des fonds parce que ce qui se passe c'est que le Ministère donne les fonds en juin. Entretemps... et Madame CREANTOR ici présente m'avait répondu d'ailleurs. A l'époque c'était 25 000 euros, je constate que sur le budget rectificatif c'est toujours 25 000 euros. Je ne parle pas d'accessibilité, je parle d'accompagnement des situations de handicap. Je connais bien le souci, puisque j'avais une étudiante qui était en langue des signes et il fallait l'accompagner. Donc, cela coûte environ 15 000 euros pour une étudiante. J'avais demandé à avoir des fonds supplémentaires de façon à pouvoir gérer le handicap en attendant que le Ministère délivre les fonds.

Il faut savoir que les Rectorats – j'en profite puisque les deux Recteurs sont là – ont une politique de handicap qui est très forte. Le problème c'est que quand ils arrivent à l'Université, il n'y a plus rien. Il y a des Universités qui ont une politique de handicap très forte. Notre Université pêche sur ce domaine et j'avais demandé qu'il y ait des fonds. On abonde, au lieu d'avoir 25 000 euros si on pouvait mettre 40 000 euros, 50 000 euros... je ne savais pas qu'il y avait autant d'handicapés sur le Pôle Martinique, parce que sur le Pôle Guadeloupe c'était deux, trois. Les étudiants en situation de handicap, ils sont obligés de se référer. La même étudiante sourde que j'avais, qui m'a contacté justement pour voir quel est le processus, elle a eu la MDAPH, effectivement une fois qu'on a une décision de la MDPH, vous devez l'appliquer en vertu de la loi 2005 du 11 février. C'est cette procédure. Voilà, excusez-moi. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Oui, simplement je tiens quand même à rendre hommage aux personnes qui travaillent sur cette question du handicap parce qu'elles s'investissent beaucoup dans l'établissement sans moyen. Donc, il y a quand même une politique. Simplement comme je l'ai dit, nous avons eu énormément de demandes, peut-être parce que cela s'est bien passé pour les deux, trois étudiantes en situation de handicap qui ont peut-être, du bouche à oreille, dit qu'il y avait des prises en charge. Effectivement, nous sommes un peu dépassés par les événements, mais nous allons naturellement réagir et demander notamment une augmentation de l'enveloppe parce que ce sont des crédits fléchés.

M. Camille GALAP (Recteur de la Guadeloupe)– Je parle peut-être de trop, je devrais rester discret, mais le sujet du handicap est un sujet que j'ai suivi pendant très, très longtemps, puisque j'étais Vice-président de la Conférence des Universités en charge des questions du handicap. Je pense qu'il faut que l'on sécurise le continuum. Quand on parle de Bac-3, Bac +3 notamment l'anticipation sur l'accueil des étudiants en situation de handicap, cela se prépare, cela s'anticipe et cela se budgétise pour monter les dossiers en temps et en heure et ne pas avoir de surprise. On ne peut pas réagir au mois de juin pour accueillir un étudiant au mois de septembre.

J'imagine que les collègues ici, il faut que nous soyons en interaction forte entre le lycée donc le Rectorat et l'Université. Il y a un certain nombre de dispositifs qui existaient déjà que les collègues connaissent parfaitement c'est le fait de recruter de jeunes étudiants, des étudiants-tuteurs qui accompagnent les jeunes. Il peut y avoir aussi des conventions de partenariat avec des associations qui recrutent des auxiliaires de vie et qui font des prestations de services auprès de l'Université, auprès des étudiants. Ce sont des choses qui sont possibles.

Puis, la collègue a parlé tout à l'heure d'équipe plurielle, évidemment c'est dans le cadre d'une politique effectivement handicap qui est forte dans l'Université des Antilles, j'imagine, et qui doit être portée au plus haut niveau, au niveau de la DGESIP pour obtenir davantage de moyens au regard du nombre d'étudiants que vous accueillez. Nous, en tant que Recteurs, nous allons vous accompagner pour essayer d'obtenir davantage de moyens, s'il le faut. Effectivement, nous ne pouvons pas assurer un accompagnement fort au niveau du collège, du lycée même au niveau du primaire et ne pas sécuriser le système pour qu'il aille le plus loin possible.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci. Nous allons, sur la base du bilan effectué, demander une augmentation de cette enveloppe. Essayez de vous relayer au niveau de la MDAPH qui ne fonctionne pas très bien en Martinique... on l'a noté.
Madame l'Agent Comptable, si vous pouvez poursuivre.

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – S'il n'y a pas d'autres questions sur la ventilation des dépenses de fonctionnement sans la masse salariale, nous allons passer au problème des provisions pour répondre à une des questions de Monsieur JANKY tout à l'heure.

Le problème des provisions, vous avez un tableau qui est à la page 23, où un certain nombre de provisions ont été demandées par le Commissaire aux Comptes qui nous a aidés à nettoyer la comptabilité. Au niveau du compte 158, on a provisionné pour les passifs sociaux, les heures complémentaires, le Compte Epargne Temps, les congés annuels, les charges patronales. Il y a eu des augmentations naturellement dans la colonne B pour 2014 et après on fait des reprises sur l'exercice c'est-à-dire que l'on consomme les provisions pour partie ou en totalité. Le reste c'est pour les futures provisions que l'on prendra l'année suivante ou ultérieurement.

Ce tableau vous est présenté. Il y a 168 000 euros de reprise de provisions et pour l'instant les provisions pour les passifs sociaux sont de 2 994 000 euros.

En ce qui concerne les provisions du compte de la Guyane, elles vous sont présentées également. Dans le cadre de l'éclatement avec la comptabilité, j'ai également fait les provisions pour la Guyane pour...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Page 24.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Je cherche, j'ai rajouté des pages 379 316 000 euros et 15 centimes pour l'ensemble des charges pour les provisions en passifs sociaux.

En ce qui concerne maintenant l'impact financier des projets du CEREGMIA, c'est un sujet qui a beaucoup passionné et ici maintenant on va essayer de mettre clairement les choses à plat pour que les choses soient claires.

Vous avez un impact financier du projet CEREGMIA qui vous est décomposé en plusieurs parties. Vous avez en page 26 les mandats qui ont été payés en 2014 et pour le programme Léonardo pour un remboursement qui a été pris sur les fonds de l'administration générale pour 312 176,51 euros. Le rapport de l'IGAENER indique qu'il y a 2 292 089 euros d'avance de fonds faite par l'UAG qui ne seront jamais remboursés.

L'impact financier pour 2014 a été de 2 604 265 euros. Vous avez derrière votre document, pour les administrateurs, l'ensemble des preuves avec les mandats et les copies des courriers.

En ce qui concerne 2015, il y a maintenant deux types de perception de la DRFIP qui nous sont arrivés : un de 300 300,35 euros et un de 473 362 donc 773 663 euros à payer sur l'exercice 2015.

Pour partie les 300 300 euros seront repris sur une provision qui a été faite. L'argent avait déjà été épargné. Celui-là on va pouvoir le reprendre sur les provisions. Par contre pour les 473 362 euros du projet SAIC il n'y avait pas eu de provisions, donc il va falloir les payer, la lettre de la DRFIP le titre de perception par un prélèvement sur fonds de roulement que Madame CREANTOR vous présentera tout à l'heure dans le cadre de la DBM. On a déjà reçu des rappels de la DRFIP nous demandant pourquoi nous n'avions toujours pas payé leurs deux factures.

Ensuite le processus n'est pas tout à fait terminé puisqu'effectivement il va y avoir encore d'autres choses à rembourser : il y a les projets avant cités pour 2 496 870,45 euros. Vous trouverez dans votre chemise la lettre du Conseil Régional de Guadeloupe qui nous dit que ces sommes seront à rembourser. Le dossier est à l'étude.

Vous avez les deux courriers de l'ADEME qui demande le remboursement de 22 182 euros et 29 213 euros. Vous avez aussi leur courrier. Vous avez la lettre de l'AUF qui dit qu'on lui doit 2 millions d'euros pour un projet du CEREGMIA.

Ensuite vous avez des copies de mandats (quatre mandats) faits pour acheter un ordinateur Blend Center. Nous avons été informés par le service de contrôle de ce projet, qu'il y a de fortes chances que nous ayons à rembourser – j'ai mis 1 million d'euros mais il y en a pour 1,2 millions d'euros – parce que ces achats ont été faits sans marché. Or, quand vous êtes dans un projet FEDER vous devez appuyer vos dépenses par rapport à un acte juridique de mise en concurrence et fournir à l'ensemble des documents du marché. Nous sommes dans l'incapacité – puisqu'il n'y en a pas eu – de fournir ce marché. Nous sommes menacés d'avoir à rembourser également ces quatre factures.

Le montant des remboursements à venir est de 5 548 266,98 euros. Comment allons-nous arriver à payer ces 5 548 000 euros ? Vous avez page 27 normalement... donc vous voyez dans le total de ce rapport, de cette page 26 – j'ai oublié de vous le préciser – qu'il y avait le bâtiment « Recherches » sur le Pôle Martinique. Ce n'est pas une construction, ce sont des études qui se sont montées à 1 266 318 euros. Je vous ai joint la fiche marché avec l'ensemble des paiements qui ont été faits sur ce marché.

Le total de l'impact financier des projets du CEREGMIA c'est 10 191 514,41 euros. C'est qui a été payé déjà en 2014, ce que l'on va payer en 2015 et ce que l'on va devoir payer dans les années à venir. La dernière page de ce rapport, vous montre comment on va pouvoir apurer les reversements de ces projets. Il y a au compte 151 : 531 450 euros qui ont été mis en provisions pour les projets EUROLOG. On a eu aussi 2 171 974 euros qui ont été mis pour différents PRESAGE et prêts.

A l'heure actuelle, nous avons 2 171 974 euros que nous avons déjà provisionnés, mais vous avez vu tout à l'heure que je vous ai dit que pour les projets à venir il reste 5 548 266,98 euros. Quand fera la soustraction des 5 millions d'euros qui restent à payer moins les 2 millions d'euros que nous avons déjà provisionnés – et heureusement qu'on les a provisionnés – on a 300 000 euros qu'on reprend pour payer celles de 2015, il reste donc 3 676 592 euros qu'il va falloir payer dans les années à venir. Si l'AUF persiste à nous demander les 2 millions d'euros et nous emmène au tribunal, si les factures de l'AUF... les factures de l'ADEME sont déjà arrivées et si le Conseil Régional de Guadeloupe nous demande de rembourser les 2 496 000 euros, il y aura donc ces 3 676 000 euros à trouver.

La proposition qui vous sera faite, là on dépasse un peu le cadre du compte financier, mais c'est pour vous préparer, sur les prochains budgets il va falloir provisionner 735 318 euros chaque année pendant cinq ans, à prendre sur la dotation du Ministère. C'était juste à titre d'information.

Vous avez l'ensemble des pièces qui vous ont été distribuées et vous verrez que, quand on fait des provisions, c'est qu'il y a vraiment un risque et là vous avez le risque puisque vous avez les courriers du Conseil Régional, vous avez les courriers de l'AUF, vous avez les factures de l'ADEME, donc le risque est très avéré et il est donc nécessaire de provisionner.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci. Est-ce que vous avez des questions, sinon nous continuons.

Nous continuons, Madame l'Agent Comptable ?

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – J'ai fini la présentation du compte financier. Vous pouvez passer au vote.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je rappelle que c'était une présentation UAG. Les données que vous avez là concernent 2014, c'est donc pour l'UAG. Il faudra donc... je ne sais plus ce que je voulais dire... voilà, c'était une présentation UAG.

Avez-vous des questions ? Si vous n'en avez pas, nous allons passer au vote sur l'approbation du compte financier UAG 2014.

Approbation du compte financier 2014	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	27

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – Je vous remercie.

B) Approbation de la Décision Budgétaire Modificative.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous allons passer à la présentation de la DBM. Madame la Directrice des Affaires Financières vous avez une projection ? Oui ? D'accord. Est-ce que tout le monde voit ? Oui, il n'y a pas de problème pour la projection ? Madame la Directrice des Affaires Financières, si vous voulez bien nous présenter cette DBM.

Mme Dominique CREANTOR(*Directrice des Affaires Financières*)– Bonjour. La DBM, vous l'avez aussi dans la pochette rouge. C'est ce document. La présentation PowerPoint reprend un peu de manière synthétique le rapport, la note de présentation de l'ordonnateur et de la Directrice des Affaires Financières.

L'objectif de cette présentation c'est surtout de vous présenter la construction technique de ce budget puisque le VP finances vous a présenté un peu les grandes orientations stratégiques au niveau financier de l'établissement.

Je tenais quand même avant tout– le Recteur en a parlé– à faire un petit rappel sur le Budget Primitif, le budget initial qui a été arrêté par le Recteur au mois d'avril. C'est un budget qui a été arrêté pour un montant de 90 604 597 euros et il dégagait un excédent prévisionnel de 101 059 euros, une capacité d'autofinancement de 801 059 euros et une augmentation du fonds de roulement de 200 000 euros. C'est pour une présentation, puisque nous n'avons pas eu de CA, je tenais quand même à rappeler un peu d'où nous partons.

Pour vous présenter la construction de ce budget rectificatif, nous allons commencer premièrement par les recettes. La recette la plus importante qui représente 90% de nos recettes globales, c'est la subvention pour charges de service public. Cette subvention pour charges de service public nous est notifiée par le Ministère et la dernière notification que nous avons reçue date du 26 juin 2015. Cette notification nous octroie une subvention pour un montant total de 78 658 908 euros. Vous voyez un peu la structuration de cette subvention puisqu'elle a pour objet principal de payer les salaires et de prendre en charge nos charges de fonctionnement. Ce n'est pas une subvention qui nous permet de faire de l'investissement. J'insiste beaucoup là-dessus. D'accord ?

Au niveau de la masse salariale, nous est attribuée la somme de 72 226 565 euros et au niveau du budget de fonctionnement, après mise en réserve, pour un montant de 6 432 343 euros. Je tiens à préciser que la mise en réserve est obligatoire et est réalisée automatiquement dès le départ par le Ministère. Dans cette subvention, sont intégrées ce que l'on appelle les charges spécifiques. Si vous allez à la page 4 de votre document, vous avez le détail des actions spécifiques. On en a parlé tout à l'heure.

- Par exemple pour la DOSIP l'aide spécifique étudiant handicapé. On a eu une dotation de 25 000 euros. Je tenais à rebondir par rapport à ce que disait le Recteur tout à l'heure, ces crédits nous sont attribués suite à nos remontées. Si nous ne faisons pas remonter le nombre d'étudiants handicapés que nous avons et les dépenses réelles que nous réalisons pour ces étudiants, nous ne pouvons pas augmenter ce montant de crédit. Il est donc important de bien faire remonter le nombre d'étudiants que nous avons de manière à nous permettre d'obtenir les crédits nécessaires pour prendre en charge ces étudiants et c'est au mois de juin. Là, c'est le mois de juin et c'est pour l'année universitaire 2015/2016.

- Pour le sport universitaire, nous avons des crédits pour un montant 1 500 000 euros. Les crédits ont été réduits de moitié par rapport aux années précédentes. D'habitude pour le FSU, on avait un montant de 3 000 euros, là c'est passé à 1 500 euros.

- Pour les membres de la CNU, pareil, nous avons un budget de 19 000 euros, nous sommes passés à 2 881 euros.

- Pour les concours ITRF, nous avons un budget de 10 000 euros, c'est à peu près l'équivalent de ce que nous avons eu l'année dernière. Toujours pareil, ces crédits nous sont attribués en fonction des remontées des dépenses réelles réalisées sur les concours effectués l'année précédente.

- Au niveau des opérations immobilières, nous a été attribuée pour la mise en sécurité la somme de 267 000 euros. Pour les ESPE, la compensation de l'exonération des droits d'inscription des stagiaires pour 17 920 euros pour les huit mois de l'année.

Ces crédits étant fléchés, ils doivent être neutralisés de la subvention ministérielle. Cette subvention fait l'objet d'un dialogue budgétaire entre l'administration générale et la gouvernance ainsi que le soutien en transversal. Il est donc important de négocier sur le bon chiffre et de bien neutraliser des crédits qui sont déjà dédiés à des opérations spécifiques. En neutralisant ces crédits fléchés, on arrive à un montant à répartir de 78 334 343 euros.

Au budget initial, nous avons déjà ouvert les crédits de la dotation ministérielle. Quand on fait la différence entre ce que nous avons ouvert en budget initial et la notification actuelle, on se rend compte que l'on a un complément de crédit à ouvrir pour un montant de 112 420 euros. C'est la page 5 du document. Est-ce que tout le monde suit ?

En ouverture au budget initial 2015, hors actions spécifiques, on a ouvert 78 221 923 euros – je parle bien de la dotation ministérielle – et par rapport à notre dernière notification, quand on fait la différence vous avez le petit chiffre en bas, cela fait un complément de crédit à ouvrir pour un montant de 112 420 euros. Il n'y a pas de questions par rapport à cela déjà ?

Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Administrateur*) – Concernant la petite rallonge budgétaire qui avait été accordée par le Ministère, elle n'était pas incluse dans le budget initial dont vous avez parlé. Elle est supérieure à 100 000 euros, non ?

Mme Dominique CREANTOR (*Directrice des Affaires Financières*) – Effectivement... Je vous rassure, la rallonge nous a bien été attribuée dans la notification, elle apparaît clairement. Je l'ai montrée au VP PUR pour 750 000 euros, mais il faut savoir que – quand vous regardez un peu le tableau – lorsque nous avons ouvert nos crédits au BP 2015, nous n'avions pas de notification du Ministère – on en a un peu parlé – donc la construction du budget s'est faite sur une projection qui nous a été proposée par le Ministère, mais il n'y avait pas de mise en réserve. Vous voyez bien que nous n'avons pas fait de mise en réserve. En fait pour être très clair, quand on a ouvert les crédits au BP 2015, on a ouvert un peu trop puisque nous n'avons pas fait de mise en réserve et de plus celle-ci a augmenté. L'année dernière, nous avions une mise en réserve de 220 000 euros environ et cette année, elle est passée à 447 000 euros. Sur les 750 000 euros qui nous ont été attribués en complément, nous dirons que nous en avons déjà ouvert une grande partie, pour être un peu clair. Mais sur la notification, ce complément apparaît distinctement.

Monsieur DESTOUCHES, vous pouvez confirmer ?

(Rires)

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Ce que je peux confirmer, oui, je confirme. Mais ce que je confirme aussi c'est que la rallonge est pérenne et il faut se souvenir de l'historique de cette rallonge. Elle a été liée et accordée pour tenir compte des surfaces qui n'étaient pas rentrées dans le calcul habituel avec le logiciel et la DGESIP nous avait dit : pour prendre en compte on met en plus. Lorsque le Président de la République est venu ici, il nous a dit oui, on va rallonger encore

plus. Donc c'est 750 000 euros, mais si on compte sur un certain nombre d'années, cela dépasse quand même un million...

Maintenant je suis d'accord avec ce que vous avez dit, juste la précision : la notification dont vous parlez c'est bien les 750 000 euros ? Ce n'est pas juste la première rallonge, c'est l'ensemble, qui est effective maintenant ? D'accord.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Oui elle est effective, mais ce qu'il faut savoir c'est que nous sommes passés de 200 000 euros de mise en réserve à 447 000 euros. La rallonge est d'environ 300 000 euros... enfin, je veux dire pour comprendre ce raccourci.
Monsieur FALEME.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*)– Je voudrais dire, je suis heureux de constater que le Ministère a revu sa copie, parce que j'ai un courrier d'avril 2015 qui disait : « 600 000 euros de nature à faciliter votre construction budgétaire. » Le Président de la République est venu, il a dit 750 000 euros, n'est-ce pas ? Donc, maintenant c'est 750 000 euros. Est-ce que l'on tient compte d'un certain nombre de surfaces, Monsieur DESTOUCHES, expliquez-moi cela bien. Expliquez-moi sur le plan technique, parce que je suis politique, moi, vous savez. Comme Monsieur HOLLANDE est venu et a dit 750 000 euros je suis heureux de constater qu'il a tenu à sa parole. Donc, je voudrais savoir sur le plan technique, comment cela marche.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – D'autres pourront peut-être expliquer encore mieux que moi, mais ce que je peux préciser c'est qu'il faut savoir qu'il y a un logiciel qui calcule en gros la subvention qui nous est attribuée pour le fonctionnement et qui tient compte des surfaces. Sauf que depuis un certain nombre d'années, l'augmentation des surfaces de nos deux Pôles et donc de nos différents Campus n'avait pas été prise en compte. Ce que la DGESIP nous a notifié c'est qu'ils allaient le prendre en compte et pour faire face à ces frais qui n'apparaissent pas chez eux, ils augmentaient cette rallonge. Quand le Président de la République est venu, il a aussi ajouté que bien évidemment– comme nous le plaidions en tout cas au niveau du Pôle Guadeloupe – il y a le départ de la Guyane qui va certainement engendrer d'autres coûts et dans la répartition, il y avait toute une négociation. Maintenant il a dit qu'il accompagne cette création, mais plutôt cette transformation de l'UAG en l'UA avec cette rallonge supplémentaire qui effectivement avait été plaidée par les politiques de l'Outre-mer.

Maintenant on n'a pas précisément– en tout cas moi, je n'ai pas précisément – les surfaces qui sont prises en compte ni – alors peut-être que vous allez préciser – ni savoir s'il y a par exemple l'intégralité des surfaces du Camp Jacob ou l'addition des surfaces – je ne sais pas si ce sont des surfaces plus ici en Martinique plutôt qu'en Guadeloupe – je n'en sais rien. Ce que je sais c'est que c'est pris en compte. Cependant, il y a toujours une question à régler – dont les politiques peuvent se saisir y compris ici – c'est la question de savoir très concrètement si l'Etat accompagne toutes les émergences de nouvelles surfaces sur les deux Pôles au niveau du fonctionnement. Parce qu'il faut savoir qu'en Guadeloupe il y avait la Région qui assurait une partie du fonctionnement et qui, désormais, ne souhaite plus le faire et demande que ce soit l'Etat qui fasse la totalité, comme la loi le précise.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur le Recteur.

M. Camille GALAP(*Recteur de la Guadeloupe*)– J'ai participé aux échanges à la DGESIP, c'était le 16 mars dernier. Il faut faire un certain nombre de rappels quand même parce que dans le cadre de la dotation des établissements, il y a eu avant, il y a quelques années, un mode de financement des surfaces des Universités qui a été modifié selon le modèle San Remo avec une prise en compte des surfaces.

Maintenant les choses ont évolué et dans le cadre de la dotation des établissements, il y a eu une péréquation, il y a une intégration dans le socle. Lors de cette discussion du 16 mars dernier on a avancé les questions liées aux surfaces du Camp Jacob pour obtenir une rallonge supplémentaire pour l'Université des Antilles. Je reprends la phrase : « on a utilisé l'argument de la surface complémentaire pour obtenir une rallonge budgétaire. » Cela a été entendu, ils ont compris, ils ont fait un calcul rapide. Le Directeur Adjoint de la DGESIP qui était présent – ce n'était pas une décision politique – il faisait une analyse technique et il faisait un calcul au regard des surfaces du Camp Jacob, notamment en termes de dotation. Mais c'est pour avoir un chiffre, une base d'un montant à allouer de façon supplémentaire à l'Université des Antilles. Cela a été entendu, nous avons reçu un premier courrier de 600 000 euros et nous avons eu la grande surprise de découvrir, au moment du passage du Président de la République, que c'était passé. C'est vrai qu'il y a eu des demandes formulées par les deux Présidents de Région notamment le Président de la Région Guadeloupe mais je pense que le Président de la Région Martinique a agi aussi pour que cette rallonge soit supérieure à ces 600 000 euros et nous sommes passés à 750 000 euros intégrés dans le budget, dans le socle. Cela veut dire que chaque année, au regard de ce qui existe aujourd'hui, ce n'est pas un fusil à un coup, c'est intégré de façon définitive. Ce qui est quand même assez exceptionnel dans le contexte global des Universités.

Je voulais rajouter un élément supplémentaire, c'est vrai que la mise en réserve qui a été demandée pour l'Université des Antilles c'est la même règle demandée à toutes les Universités françaises. Deuxième élément c'est que, compte tenu du montant du fonds de roulement de l'Université des Antilles, le Ministère aurait pu imaginer, à un moment donné – compte tenu de ce qui s'est passé cette année sur les prélèvements de fonds de roulement dans certaines Universités qui ont fait mal à ces Universités et compte tenu du montant de l'Université des Antilles – on aurait pu imaginer à un moment donné faire un prélèvement sur un fonds de roulement qui était conséquent.

Compte tenu des difficultés de l'Université des Antilles, notamment avec le risque concernant les remboursements, les problèmes liés aux financements que nous avons évoqués à l'instant – CEREGRMIA – on a plaidé aussi pour que l'Université des Antilles sorte des Universités qui avaient un fonds de roulement suffisant pour pouvoir faire un prélèvement au niveau national. C'est un élément quand même à prendre en considération parce que pour le coup, l'Université des Antilles n'a pas été touchée par ce phénomène. Ce qui est quand même assez aussi important. Il faut le noter. Il faut le retenir parce que c'est... avec le risque qui a été annoncé par la Présidente et par l'Agent Comptable tout à l'heure que, si un jour... enfin, si un jour effectivement, la Commission Européenne demande à ce qu'il y ait un remboursement intégral de ces 10 millions d'euros quasiment, honnêtement aujourd'hui nous ne savons pas comment nous allons faire.

Donc je crois qu'il faut se féliciter d'une part du complément budgétaire qui a été apporté par la DGESIP dans la mesure où cela a été intégré au socle. La dotation, elle est évidemment pour l'ensemble de l'Université des Antilles en prenant en compte effectivement les différentes surfaces. La règle a quand même été rappelée lors de cette réunion c'est qu'effectivement la décision politique de construire des bâtiments sur des espaces, sur le territoire – on comprend que certains politiques veulent construire des structures dans l'intérêt économique des territoires, etc. – n'est pas forcément liée à un abondement systématique par l'Etat. Cela a été rappelé.

Donc là, ils ont fait une petite exception cette année pour l'Université des Antilles compte tenu du contexte de séparation etc. entre la Guyane et les Antilles mais ils ont pris un exemple. Imaginons aujourd'hui qu'une Région décide... ou une Communauté de Communes, un Maire décide d'installer un site universitaire de 100 000 m² et se retourne vers l'Etat en disant vous allez financer le fonctionnement, cela ne pourra pas marcher. Ils ne pourront pas suivre le dispositif. Cela veut dire qu'en termes de stratégie de développement il faut co-construire un projet pluriannuel pour que justement, en fonction de

la pertinence, que l'installation des structures de recherche et d'enseignement supérieur soit faite au regard des moyens de l'Université et aussi qu'il y ait un partenariat avec des entreprises, avec un certain nombre d'acteurs du territoire qui peuvent également contribuer à la construction, à l'élaboration d'un certain nombre de projets.

Puis, il y a aussi des Fonds Européens qui existent pour accompagner un certain nombre de projets universitaires, mais évidemment là il faut aussi être très vigilant pour l'utilisation des Fonds Européens.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Monsieur le Recteur pour ces précisions.

Monsieur le Vice-président finances veut dire quelque chose ?

M. Didier BERNARD (V/P délégué à la politique financière et patrimoniale) – Alors, bien évidemment Monsieur le Recteur a bien expliqué la problématique que nous avons actuellement. L'Université dans sa configuration UAG était à 100 000 m² de bâtiments construits, la séparation avec la Guyane nous ramènera à 70 000 m². Nous avons déjà fait une première estimation du mètre carré entretenu c'est entre 45 et 50 euros du mètre carré. Par rapport aux financements qui sont donnés dans la subvention globale de fonctionnement on est à peu près à un financement entre 25 euros et 30 euros.

Il nous faut rapidement faire les comptes et savoir exactement quelle sera la stratégie de l'établissement vis-à-vis de tous les projets de développement dans les différentes régions, dans les deux régions Martinique et Guadeloupe. Pourquoi ? Parce que développer encore notre surface et notre bâti aura des conséquences bien évidemment sur le fonctionnement de l'établissement puisque nous aurons à maintenir ces mètres carrés après toute opération d'investissement.

Voilà je porte une attention... je demande à ce que les administrateurs portent une attention particulière sur les développements en mètre carré proposés dans les années à venir.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci.

Monsieur le Recteur.

M. Camille GALAP (Recteur de la Guadeloupe) – Je veux rajouter un élément important quand même. C'est que le challenge aujourd'hui – compte tenu des investissements qui ont été réalisés par la Région Guadeloupe notamment sur le Camp Jacob et sur d'autres territoires également – c'est de pouvoir atteindre les objectifs en nombre d'étudiants sur le Camp Jacob. Parce qu'il a été construit pour un nombre d'étudiants annoncés à l'époque de l'ordre de 2 500, c'est donc cela le challenge et notamment lorsque nous avons plaidé pour qu'il y ait deux IUT, un en Guadeloupe et en un Martinique, cela fait partie des éléments pour pouvoir développer le site du Camp Jacob. Donc là, il y a une mobilisation forte à avoir pour l'ensemble des acteurs pour qu'effectivement ce nombre d'étudiants augmente de façon significative.

M. Didier DESTOUCHES (Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Juste pour répondre que c'est une préoccupation majeure que nous avons au niveau du Pôle Guadeloupe. J'entends bien pour le développement. J'insiste sur la différence entre le financement des constructions en investissement et le fonctionnement et la maintenance de ces bâtiments. C'est une autre problématique tout aussi importante.

Maintenant sans vouloir anticiper sur ce qui allait peut-être être dit par Madame CREANTOR, je veux informer les administrateurs que bien évidemment nous avons eu un dialogue budgétaire y compris sur cette DBM, sur la totalité de la subvention de fonctionnement.

Peut-être que par précision, vous pouvez expliquer ce qu'il en est exactement sur la rallonge, sur les 300 000 euros qui restent. C'est vrai que nous, au niveau du dialogue budgétaire, nous ne sommes partis sur un dialogue visant à répartir la rallonge, mais nous sommes partis sur un dialogue concernant la totalité de la subvention de fonctionnement, bien sûr puisque nous ne voulions pas exclure et partir dans des chemins de traverse. Peut-être que vous pouvez préciser aux administrateurs ce qu'il en est.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur FALEME.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*)– Je m'excuse d'intervenir encore, mais je suis un peu préoccupé là. Je comprends très bien l'analyse de Monsieur le Recteur, mais j'ai cru entendre qu'il faut arrêter de construire. C'est cela? Non, mais j'ai mal compris ou quoi ? Parce que là, cela m'interpelle. Cela signifie... non vous n'avez pas dit cela... ?

M. Camille GALAP(*Recteur de la Guadeloupe*)– Je n'oserais pas.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*)– Ah, mais j'espère parce que cela signifie que l'Université maintenant qui a 12 000 étudiants, combien vous avez ? C'est cela 12 000 ? Il faut que nous asseyions de... je ne sais pas moi... d'avancer. On ne peut pas demander aux jeunes de passer... Monsieur le Recteur, vous félicitez 90% de bacheliers et ensuite dire on n'a plus de place pour vous recevoir. Il faut effectivement, je suis d'avis... non mais je sais qu'il y a de la place, mais je veux insister quand même puisque nous avons construit le Camp Jacob effectivement pour cela. Je veux bien, nous parlerons tout à l'heure d'IUT, nous aurons peut-être de la place déjà conséquente. Nous allons parler tout à l'heure d'école d'ingénieurs, donc il y a de la place, mais il faut absolument, moi, je ne sais pas, il faut que vous m'expliquiez.

M. Didier BERNARD(*Vice-président délégué à la politique financière et patrimoniale*) – Alors l'explication est la suivante : en 2000, au début des années de la décennie 2000, le taux du m² par étudiant à l'Université des Antilles et de la Guyane, en ce temps-là, était parmi les plus faibles. Dans le Contrat de Plan Etat/Région, nous avons pu bénéficier – tout au moins en Guadeloupe et aussi en Martinique – d'un accompagnement de l'Etat qui nous a permis de construire un nouveau bâtiment de recherche, un nouveau bâtiment d'enseignement sur le Campus de Fouillole et le développement du Camp Jacob dans le sud de Basse-Terre.

Maintenant quand nous rapportons ce nombre d'étudiants au m², nous avons suffisamment de quoi recevoir l'ensemble de nos étudiants. Alors là où j'ai tiré un peu la sonnette d'alarme c'est de dire : les prochains m² que nous aurons à construire auront un coût sur notre subvention globale de fonctionnement. On le voit, le compte financier en parle déjà, l'a montré, les marges de manœuvre que nous aurons seront diminuées. Donc, il faut porter une attention particulière non pas simplement sur l'investissement, mais aussi sur le fonctionnement des prochaines constructions que nous aurons à faire dans les deux territoires.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Juste préciser que nous avons 9 à 10 m² par étudiant pour l'Université des Antilles, soit le double de la moyenne nationale. On me l'a fait remarquer aussi.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*)– Puisque là il s'agit de politiques de développement et de perspectives, moi j'abonde et j'assume dans le sens de ce que vient de dire le représentant de la Région, docteur FALEME. Nous avons là, un problème concret qui nous est posé par la Faculté des STAPS. C'est un problème qui est au niveau national, parce que ce sont des facultés qui traditionnellement, malheureusement, sont sous dotées à tous les niveaux. C'est vrai que pour recevoir de nombreux mails du doyen Claude HERTOIGH, ici présent, se pose le problème du développement concret de cette composante qui nous a amenés à prendre une mesure extrêmement grave parce que nous n'étions pas en mesure d'accueillir tout le monde. Il n'y a pas assez de place.

Au niveau des inscriptions, nous avons donc dû nous arrêter à un certain seuil alors que nous savons que nous devrions accueillir peut-être 100 étudiants en plus. Cela veut dire que je rejoins aussi le Recteur à ce niveau. Cela veut dire qu'il faut nous préparer au niveau de cet établissement à mon avis sur les deux pôles, à faire en sorte que nous puissions avoir la simultanéité de l'investissement pour accueillir et

du fonctionnement. Il y a des dispositifs, il y en a plein mais il faut voir aussi une certaine spécificité à notre niveau justement et faire en sorte que l'on puisse par exemple développer des composantes si on voit qu'effectivement c'est là que les étudiants et les enseignants chercheurs ont un projet de développement. Mais les deux vont de pair, puisqu'effectivement les coûts de maintenance, par exemple le bâtiment « Recherches »...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Ce que je retiens c'est qu'il n'est pas question de freiner le développement de l'Université, mais simplement, dès lors qu'il y a un projet d'investissement à mettre en place, chercher comment financer le fonctionnement simultanément de façon à ne pas se laisser surprendre et être dépassé en quelque sorte par les coûts de fonctionnement qui n'avaient pas été anticipés. C'est extrêmement important puisque nous voyons que nos coûts de fonctionnement sont très serrés et que nous avons du mal en quelque sorte à nous en sortir.

Il est extrêmement important que ces deux opérations soient menées en même temps, que ce soit par des projets européens ou par d'autres types de financement de manière à pouvoir inscrire des recettes de fonctionnement en même temps que l'investissement.

Monsieur VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (Administrateur)– Madame la Présidente, j'écoute avec beaucoup d'intérêt le débat qui a lieu. J'ai écouté les observations de Monsieur le Recteur dont je voudrais saluer la connaissance de ce dossier et j'ai également noté les observations de Monsieur le Vice-président de Guadeloupe et celles de Monsieur FALEME.

La question que je me pose est la suivante : il y a évidemment la nécessité à laquelle il faut répondre qui est d'accueillir tous les étudiants qui en feraient la demande. Il y a également la nécessité de mettre en place les formations que l'on pourrait souhaiter. Je pense en particulier à l'école d'ingénieur que nous avons vivement souhaité et créé, il y a cinq ou six ans. Donc tout cela, je le comprends très bien.

Mais compte tenu de ce qui a été dit par le Vice-président aux affaires financières qui montre quand même qu'il y a un coût véritablement élevé des m² carrés parce qu'il ne s'agit pas simplement d'aller construire, il faut ensuite les entretenir. Il y a tout cela qui pose problème.

Alors j'en arrive à la question suivante et à l'observation suivante : ne faudrait-il pas mieux– davantage que de construire – utiliser mieux ce qui existe, utiliser rationnellement ce qui existe ? Prenons l'exemple du Camp Jacob, nous savons très bien que le Camp Jacob est actuellement sous-utilisé, largement sous-utilisé. Il y aurait beaucoup à faire. Dans ces conditions y a-t-il lieu de construire ailleurs alors que l'on dispose déjà à Camp Jacob des éléments nécessaires qui ne sont pas suffisamment utilisés, avec le risque, si nous construisons sur Fouillole, du problème à la fois du financement à la construction et de l'entretien, etc ? On voit déjà le problème que pose le bâtiment « Recherche. »

Donc je comprends évidemment, que l'on ne pourra pas dire que l'on va créer une école d'ingénieur, on va la placer au Camp Jacob, quand tous les enseignants potentiels sont à la Faculté des Sciences à Fouillole– je comprends très bien cela– mais il n'empêche que ce souci de protéger les intérêts de la Faculté des Sciences que je ne conteste, risque d'avoir pour l'établissement un coût financier extrêmement important parce que le Camp Jacob va rester insuffisamment développé, insuffisamment utilisé. Donc il y a un véritable problème d'utilisation du potentiel avec la nécessité de développer, mais en tenant en compte du coût pour l'établissement de cette volonté de développement.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci Monsieur le Professeur. Je pense que vous avez parfaitement résumé les enjeux. Nous avons toutes les cartes en mains pour maîtriser le développement de l'Université, renforcer l'attractivité, puisque nous avons dit que nous avons le double de... au niveau national et cela fera partie justement de problématiques récurrentes de l'Université des Antilles dès à présent, mais par la suite également puisque nous avons 12 000 étudiants, mais nous voyons qu'il y a en même temps une difficulté pour certaines composantes de disposer d'espaces alors qu'il y a des

espaces disponibles. C'est ce travail qu'il est important de faire et nous avons reçu une alerte effectivement de la Faculté de STAPS par exemple, en Guadeloupe. Cela suppose que nous arrivions à concilier les intérêts des uns et des autres au service d'un développement rationnel et maîtrisé.

Monsieur GRATIEN avait demandé la parole depuis un moment, s'il vous plaît.

M. René GRATIEN (*Représentant du personnel BIATSS*) – Juste pour ajouter un élément à la problématique d'augmentation des surfaces, c'est qu'il faut aussi des personnes pour nettoyer ces bâtiments, pour s'en occuper. Il y a aussi une conséquence en termes de ressources humaines qu'il faut aussi prévoir pour des personnels pour nettoyer ces bâtiments, pour s'en occuper, pour faire la partie service technique etc.

Ce n'est pas négligeable non plus en termes d'emplois. Il y a donc la partie fonctionnement mais aussi la partie ressources humaines qu'il faut aussi prévoir lorsqu'il y a des nouvelles constructions. Ce n'est pas négligeable.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Tout à fait. C'est juste et il faut avoir un projet global et ne pas cloisonner les choses. Effectivement, c'est cette démarche qu'il nous faut mettre en œuvre pour assumer totalement l'ensemble des dépenses qui devraient être rattachées à ces projets.

Monsieur le Vice-président du pôle, rapidement.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – C'est juste pour actualiser un certain nombre d'informations, suite à l'intervention du Professeur VIRASSAMY. Effectivement il n'est pas question que l'école d'ingénieur aille à Basse-Terre. Il faut savoir que quand l'école d'ingénieur sera construite sur le site de Fouillole, elle permettra d'accueillir des étudiants de la Fac de Sciences qui actuellement, d'ores et déjà, n'ont pas accès à des locaux qui offrent des conditions d'études suffisantes pour elles. Nous allons nous débarrasser de tout un certain nombre de salles trop vétustes du parc immobilier, notamment des préfabriquées et nous allons, avec cette construction, disposer de locaux plus agréables et fonctionnels à la fois pour les étudiants de la Fac de Sciences, peut-être pour une partie du contingent des étudiants de la Fac de Sports et bien sûr pour les étudiants de l'école d'ingénieur. On va regarder au fur et à mesure de la densification puisque Fouillole reste à densifier paradoxalement voire peut-être pour un STAPS. Nous allons donc travailler sur cela.

Pour ce qui est du Camp Jacob il y a une mutualisation qui a été lancée pour faire en sorte que les étudiants de l'IUT qui augmentent aussi énormément, notamment grâce à la filière multimédia, puissent intégrer des salles qui étaient effectivement prévues pour eux sur le Campus. Il n'y a pas que le DPLSH au Camp Jacob et même si le nombre d'étudiants est moindre que celui que l'on attendait, il y a une mutualisation à mettre en œuvre. Il y a des projets qui sont portés par convention notamment l'école de l'aviation civile qui fait que l'on va mettre aussi à disposition, l'accès d'un certain nombre de salles.

Puis il y a un problème par exemple, de la sécurité du bâtiment pour la formation continue où normalement on ne peut plus accueillir encore des étudiants et on doit mutualiser avec aussi l'ESPE.

On a trois Campus, mais aucun des trois ne fait l'économie d'une mutualisation et d'un effort d'utilisation des salles. Nous nous sommes lancés dans cette politique, maintenant j'insiste, il faut aussi concevoir, se projeter pour avoir de nouveaux bâtiments à l'avenir notamment par exemple pour la Fac de STAPS.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Madame CREANTOR, vous continuez, s'il vous plaît ?

Mme Dominique CREANTOR (*Directrice des Affaires Financières*) – On va continuer sur la subvention pour charges de service public. Je vous disais qu'en recettes nouvelles sur cette subvention, nous avons 112 420 euros de complémentaire à ouvrir. Toujours sur cette subvention, après une analyse de notre niveau d'atterrissage en masse salariale au 31/12/2015, nous avons la possibilité sur cette subvention de

faire ce que l'on appelle une fongibilité asymétrique c'est-à-dire de transférer des crédits de personnels sur des crédits de fonctionnement.

Sur cette DBM, nous allons effectuer une fongibilité de 1 500 000 euros, ce qui nous permettra de prendre en charge l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement d'ici la fin de l'année.

Voilà ce qu'il en est à peu près pour la subvention pour charges de service public : une fongibilité de 1 500 000 euros des crédits *d'investissement* vers des crédits de fonctionnement et un complément de 112 420 euros.

Concernant les autres recettes, vous avez le détail pages 7 et 8. Sur les ressources propres nous avons des recettes nouvelles pour un montant total de 508 411 euros. Vous avez le détail des droits universitaires, de la taxe d'apprentissage et des autres ressources qui correspondent beaucoup à de la location de biens.

Au niveau des subventions, nous avons des crédits nouveaux de 174 606 euros. Ce qui nous fait un total pour les recettes nouvelles d'un montant de 683 017 euros qui seront inscrits à ce budget rectificatif.

Concernant nos dépenses, l'élément important ce sont les demandes de prélèvements sur fonds de roulement. Sur cette fin d'année, nous avons eu un certain nombre de demandes de prélèvements sur fonds de roulement qui correspondent à des besoins qui sont précisés en page 10. Entre autre, la mise à niveau de notre dotation aux amortissements. Je rappelle que lors de la construction du Budget Primitif initial nous n'avions ouvert que 2 300 000 euros de dotation aux amortissements pour nous permettre de fonctionner, comme nous ne savions pas trop, nous n'avions pas de notification du Ministère nous ne savions pas trop où nous allions en termes de dotation. Nous avons eu l'accord du Ministère pour n'ouvrir que la moitié de notre dotation aux amortissements, mais arrivés à ce budget rectificatif, nous devons régulariser cette situation. Nous avons besoin de faire un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 2,2 millions d'euros pour mettre à niveau notre dotation aux amortissements pour un montant total de 4,5 millions d'euros.

Toujours sur le prélèvement sur fonds de roulement, Madame RINALDO en a parlé dans sa présentation du compte financier. Nous devons prendre en charge le remboursement de la convention SAIC du laboratoire CEREGMIA pour un montant de 473 363 euros.

Nous devons aussi prendre en charge sur ce prélèvement sur fonds de roulement des dépenses qui avaient engagées sur l'année 2014 – Madame RINALDO en a un peu parlé – mais dont la livraison ou la réalisation a été effective en 2015, ce qui a eu pour conséquence le rejet de ces dépenses par l'Agent Comptable sauf que certains laboratoires entre autres, disposaient des crédits sur l'année et que les crédits n'ayant pas été consommés sont donc tombés dans le prélèvement sur fonds de roulement. Afin de régulariser leur situation, nous proposons de faire un prélèvement pour leur permettre de régulariser, de mettre en paiement leurs factures, leurs dépenses pour un montant de 334 606 euros.

Pour finir nous avons aussi des crédits de fonctionnement en immobilier qui concerne en particulier le SP de Martinique et le service du patrimoine sur des opérations de mise en sécurité pour un montant total de 49 000 euros. Le montant total de la demande de prélèvement sur fonds de roulement s'élève à 4 539 702 euros. Je parle bien de demande de prélèvement. On verra ensuite au final ce que représente le prélèvement sur fonds de roulement.

Voilà en gros, on va dire, le compte de résultat prévisionnel agrégé. Nous avons des charges totales de 91 677 774 euros, bien sûr après intégration de la demande de prélèvement sur fonds de roulement et des recettes totales de 87 718 236 euros. Ce qui génère un déficit prévisionnel de 3 359 558 euros.

Au niveau de la CAF, cette structuration budgétaire génère une IAF d'un million donc une insuffisance d'autofinancement, je précise. Je vous ai mis un tableau de calcul, l'insuffisance d'autofinancement se calcule par le résultat ou le déficit plus les dotations aux amortissements. Je rappelle que les dotations aux amortissements ce sont les dépenses non décaissables moins la quote-part de subvention d'investissement au compte de résultat qui est aussi une recette non encaissable. Ce qui nous donne une insuffisance d'autofinancement pour un montant de – 1 059 538 euros.

Au final, quand on rajoute cette IAF à nos charges d'investissement et qu'on fait la part entre les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement, on arrive à un prélèvement sur fonds de roulement net de 2 752 345 euros.

Je rappelle que notre prélèvement sur fonds de roulement présenté par l'Agent Comptable était d'environ de 14 millions moins ces 2 700 000 euros, on arrive à peu près à un fonds de roulement de 12 millions d'euros environ.

L'ensemble de ces éléments sont soumis au vote.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Avant, est-ce que vous avez des questions ? Des observations... des choses qui ne sont pas claires ?

Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (IUT Kourou)– J'ai une question sur le budget par nature BR1. Je m'aperçois au compte 62.27 en frais d'actes et de contentieux 70 000 euros en voté antérieur et en saisi 583 000 euros (un peu plus) cela fait un total de 623 000 euros. Je voudrais savoir à quoi cela correspond puisque je m'aperçois que c'est l'un des chiffres les plus élevés.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Madame CREANTOR. Je pensais que c'était Madame l'Agent Comptable. Désolée...

Mme Dominique CREANTOR (Directrice des Affaires Financières)– Sur ce compte, les frais de contentieux, vous avez 553 363 euros de plus qui correspondent aux 473 000 euros de prélèvement sur fonds de roulement de la convention SAIC et de 80 000 euros de frais de contentieux que nous devons prendre en charge.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons procéder au vote.

Monsieur le Vice-président du Pôle Guadeloupe.

M. Didier DESTOUCHES (Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Je voulais apporter une précision parce que c'est vrai que, nous avons eu une année où on a beaucoup débattu de questions budgétaires. En tout cas au niveau du Pôle Guadeloupe, nous avons dû monter au créneau, monter d'un ton peut-être plus haut. Je voulais dire que le budget global du Pôle, en tout cas en termes de dépenses, nous étions à un peu plus d'un million l'an dernier, là il y a une augmentation sensible, nous sommes à plus de 2 millions, effectivement. Dans le cadre de la DBM, nous avons globalement un peu plus de 600 000 euros pour le Pôle Universitaire (composantes compris) qui nous permettront de payer nos charges jusqu'au mois de décembre. Je tiens à faire ce point.

Par contre il faut savoir que si le budget du Pôle a augmenté de plus de 2 millions, c'est vrai qu'en dialogue budgétaire nous avons décidé de rationaliser les choses ou en tout cas de les clarifier et que vraiment

toutes les dépenses de fonctionnement seraient de l'attribution du Pôle. Ce qui n'était pas le cas puisque les choses étaient un peu mélangées.

En tout cas c'est une première étape où nous essayons d'élaguer, ce qui veut dire que même s'il y a une augmentation du budget général du Pôle qui est de plus de 2 millions, nous avons quand même une augmentation de nos charges incompressibles où nous arrivons aux 3 millions d'euros dont j'ai parlés un peu depuis quelques mois. Ce qui veut dire que si nous arrivons quand même à financer les charges incompressibles, il a fallu faire quelques sacrifices, revoir certaines dépenses à la baisse notamment pour le dispositif de sécurité spécifique au niveau de la FAC SJE et du reste puisque cela aide aussi à sécuriser l'ensemble des facultés qui se trouvent en bas du Campus de Fouillole. C'est une situation pour laquelle je demande instamment à la Présidente de l'Université et aux administrateurs que vous êtes, de pouvoir nous permettre de revoir dans un futur... dès la rentrée d'ailleurs, dès janvier 2016, que nous puissions revoir pour assurer la sécurité notamment le paiement des prestations de sécurité de cette Faculté.

Nous avons aussi diminué les dépenses pour les espaces verts notamment. Il y a des marchés qu'il va falloir revoir. Pour l'électricité, nous avons revu tout cela à la baisse pour pouvoir arriver à rentrer dans les clous. Mais il va falloir faire d'autres efforts surtout pour la sécurité qui est absolument prioritaire dès la rentrée 2016.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Très bien. Nous verrons cela en dialogue budgétaire qui ne va pas tarder à commencer de toute façon. Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous allons passer au vote pour la DBM.

Madame CREANTOR, je vous propose de formuler les questions.

Mme Dominique CREANTOR(*Directrice des Affaires Financières*)– Sont soumis au vote du Conseil d'Administration :

- le prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de 2 752 345 euros.
- la fongibilité asymétrique pour 1,5 millions d'euros.
- le déficit prévisionnel de 3 959 538 euros
- l'insuffisance d'autofinancement pour un montant de 1 059 538 euros.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Sur cette base :

Approbation : - le prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de 2 752 345 euros. - la fongibilité asymétrique pour 1,5 millions d'euros. - le déficit prévisionnel de 3 959 538 euros - l'insuffisance d'autofinancement pour un montant de 1 059 538 euros.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	27

La Présidente de l'Université

Corinne MENCE-CASTER

Approuvé à l'unanimité

Je vous remercie pour notre Université. Je voudrais simplement savoir, Madame l'Agent comptable est là ? Pardon, je ne vous voyais pas, je pensais que vous étiez derrière Monsieur BERNARD.... Je pose juste la question : est-ce que vous avez demandé... parce que nous n'avons pas voté sur le provisionnement, est-ce que c'est urgent ou est-ce qu'on peut le renvoyer ? A titre d'information. Donc, on peut renvoyer au budget 2016, peut-être que d'ici là nous aurons d'autres informations et que... On pourra voir cela lors d'un prochain Conseil d'Administration. C'était pour bien vérifier que cela ne nous mettrait pas en difficulté.

Je vous remercie. Je vous propose une pause déjeuner, parce que nous sommes attendus au restaurant universitaire et il est 13h00, je propose que nous nous retrouvions à 14h00. Cela vous va ? Très bien merci beaucoup.

(Pause-déjeuner à 13h00)

(Reprise de la séance à 14h30)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous reprenons. Prenez place s'il vous plaît... Nous reprenons. Si vous voulez bien prendre place s'il vous plaît...

Nous avons un journaliste qui prend quelques images et qui s'en va...

Nous allons reprendre nos travaux. Nous en sommes au point C : Approbation des divers tarifs et régularisations. C'est quelle pochette... ? Deux sous-chemises jaunes.

Dans cette rubrique, nous traiterons à la fois des tarifs et des modalités d'attribution des prix et ainsi que de l'approbation des conventions et de l'arbre de Noël. Les sous-chemises jaunes et bleues, s'il vous plaît. Merci.

C) Approbation des divers tarifs et régularisations.

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – Dans vos sous-chemises sont présentés un certain nombre de tarifs. Les tarifs qui sont soit dus à une harmonisation notamment au niveau du Pôle Guadeloupe, soit des tarifs de l'année dernière qui sont remis au vote pour 2015, l'harmonisation n'ayant pas encore été tout à fait terminée au niveau du Pôle Martinique.

Vous trouverez aussi les tarifs de la formation continue du Pôle Guadeloupe, pour le Pôle Martinique ils seront présentés en décembre.

Si vous avez regardé attentivement, vous me posez des questions sur les tarifs. Ils sont calculés en fonction du nombre de places, du nombre d'ordinateurs, de l'espace... Je pense qu'il y a encore un travail d'harmonisation à compléter, mais je crois que c'est déjà une amorce et cela continuera dans les années futures pour qu'il y ait aussi une harmonisation peut-être sur l'ensemble des deux sites pour que le prix d'une photocopie soit le même, le prix d'une salle banalisée ce soit le même etc.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Est-ce que vous avez des observations sur les tarifs... S'il vous plaît ? Est-ce que vous avez des observations ?

Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY(*Administrateur*)– Madame la Présidente. Je parle sous le contrôle de Madame CYRILLE et du VP Pôle concernant la Fac des Sciences, je crois qu'il y a une erreur de colonne sur les tarifs qui sont indiqués mensuellement, je crois, alors qu'ils sont journaliers. Il me semble qu'il faut décaler tous les nombres de quelques colonnes pour tomber dans la colonne des journées et non pas des mois.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D'accord. Il y a une erreur de colonne. C'est cela ?

M. Michel GEOFFROY(Administrateur)– Une erreur de colonne, mais pas pour la salle visio qui elle est au bon endroit, mais tous les autres, les 1, 2, 3, 4 éléments qui apparaissent doivent aller dans la colonne journalière et pas mensuelle.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D'accord. Les tarifs qui sont présentés là sont des tarifs journaliers et pas mensuels.

M. Michel GEOFFROY(Administrateur)– Voilà, c'est cela Madame la Présidente, exactement.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Très bien. Merci.
Est-ce que vous avez d'autres observations sur ces tarifs ? Monsieur le Vice-président.

M. Didier DESTOUCHES(Vice-président du Pôle Guadeloupe)– Une information parce qu'il y a un élément qui n'apparaît pas dans l'établissement de ce tableau. Il faut savoir que le Conseil de Pôle du 09 juillet 2015 a voté un prélèvement de 35% sur les ressources propres des composantes et des services – donc les tarifs sont concernés – pour participer aux charges notamment d'entretien des locaux, etc. Sur le calcul cela n'apparaît pas.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Je crois que cela ne doit pas apparaître normalement mais...

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – C'est interne au pôle.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Oui, mais qui ne modifie pas le budget, le tarif. Là on vote juste le montant des tarifs. Merci de cette précision, mais en fait cela ne modifie pas le montant des tarifs.
Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (IUT)– C'était simplement dire, on a déjà parlé du dossier tarif parce que là on a 40 pages de tarifs, on n'arrive jamais à s'en sortir. Nous sommes dans une Université et il me semble qu'il faut essayer d'être le plus rationnel possible. Cela évite d'avoir des feuillets partout et cela permettrait au moins de se référer à un seul document pour tout le monde.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Oui c'est un souhait, c'est vraiment un souhait, mais la difficulté c'est que c'est remonté ainsi. Nous aimerions même une forme d'harmonisation entre les Pôles parce que les variations ne sont pas très normales. Pour le moment on se contente de cela, mais on note bien votre observation qui est tout à fait pertinente.

Monsieur HASLER vous voulez dire quelque chose ?

M. Maximilian HASLER(Directeur DSI)– Concernant le tableau c'est écrit tarif par jour, mais c'est par demi-journée en fait. C'est écrit aussi location minimale demi-journée

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Très bien. Merci. Je rappelle que je peux donner la parole à des invités dès lors que cela concerne leur composante, d'où leur présence.
Si vous n'avez pas d'autres observations, nous allons passer au vote sur ces tarifs, Madame l'Agent Comptable, pour le vote c'est simplement le vote de ces tarifs ? D'accord.

Concernant l'approbation des tarifs qui sont présentés pour le Pôle Guadeloupe et pour le DSI aussi, Pôle Martinique.

Approbation des tarifs présentés sur les 2 pôles	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il y a des tarifs VAE aussi. Tout à l'heure. Je vous laisse poursuivre.

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – Je dois également vous soumettre la présentation du choix retenu par la Commission d'Appels d'Offres concernant le Commissaire aux Comptes. Vous devez vous prononcer sur le choix du Commissaire aux Comptes, suite à la proposition et à l'appel d'offres qui a été fait. Nous avons lancé un appel d'offres pour le contrôle des comptes de l'UA de 2015 à 2021, pour six ans. Il y a eu une seule proposition du Cabinet KPMG, celui qui avait répondu à l'ancien appel d'offres que l'on avait dû déclarer infructueux suite à la scission avec la Guyane. Une seule offre c'est une entreprise qui a des références dans le domaine. Elle nous a semblé tout à fait pertinente. L'analyse a été faite et naturellement il a été classé n°1.

Non, on n'avait pas beaucoup le choix. C'est une obligation d'avoir un Commissaire aux Comptes, nous avons enfin abouti à la procédure donc on vous demande de valider le choix de la Commission d'Appels d'Offres pour KPMG, pour six ans.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Si vous avez des questions, naturellement Madame l'Agent Comptable peut vous répondre. Non ? Le coût de l'affectation peut-être ?

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – Le coût sur six ans sera de 256 852 euros pour les six ans. Ah oui, c'est cher.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Mais c'est sur six ans.

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – C'est l'offre plus les frais et débours. C'est la totalité de l'offre.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Très bien. Si vous n'avez pas d'autres questions sur... Monsieur le Vice-président.

M. Jean-Emile SIMPHOR (Vice-président du Pôle Martinique) – Est-ce que nous pourrions avoir plus d'informations sur KPMG ? C'est la première fois que nous aurons un commissariat aux comptes donc avoir une seule réponse...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Mais c'est déjà bien parce que nous aurions pu ne pas en avoir et là nous serions en difficulté.

M. Jean-Emile SIMPHOR (Vice-président du Pôle Martinique) –... et s’engager tout de suite sur six ans. C’est six ans au moins ?

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – C’est une proportion d’auditeurs senior et junior. Ils font de la formation de huit heures. Ils ont une expérience dans le secteur public, ils ont un grand degré de connaissance des établissements de l’enseignement supérieur et ils participent à des auditions sur les institutions spécifiques. Ce sont des gens qui ont de l’expérience dans le domaine du Commissaire aux Comptes des établissements publics de l’enseignement supérieur.
De plus, ils ont un bureau sur les Antilles, ce qui va être plus facile pour le contrôle en tant que Commissaire aux comptes. C’est peut-être pour cela qu’ils étaient les seuls à répondre cette fois-ci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D’accord. Très bien pour ces informations, pas d’autres questions ?

Sur l’approbation du Commissaire aux Comptes choisi, Cabinet KPMG.

Approbation du Commissaire aux Comptes choisi, Cabinet KPMG.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l’unanimité des membres présents et représentés.

Merci. Nous poursuivons avec les autres tarifs.

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – Il y a une petite régularisation à faire concernant l’arbre de Noël 2014. Sur 2014 le Conseil d’Administration avait voté 30 euros pour l’arbre de Noël et il y a eu une petite incompréhension au niveau des composantes qui avaient fait des bons de commande à 40 euros. J’ai dû suspendre le paiement de la facture en attendant que vous votiez les 10 euros de compensation. Naturellement le fournisseur n’est pas très content parce que cela fait un an qu’il attend d’être payé. Mais comme il n’y a pas eu de Conseil d’Administration, on ne pouvait pas le faire voter. Je vous demande de pouvoir payer cette facture qui traîne et comme l’arbre de Noël de 2015 approche il vaudrait mieux régulariser notre arbre de Noël de 2014. C’est 10 euros de rallonge sur l’exercice 2014, c’était dans les propositions du CT que vous allez voter ultérieurement. Pour 2015, il est proposé 40 euros aussi pour les enfants de moins de 12 ans de l’ensemble du personnel de l’UA.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Avez-vous des questions ? Deux propositions : une régularisation à hauteur de 10 euros pour l’année dernière où les enfants ont reçu un bon de 40 euros et la même proposition pour cette année un bon de 40 euros aux enfants de moins de 12 ans de l’ensemble des personnels de l’Université des Antilles.

Madame l’Agent Comptable, à combien s’élève la facture de l’année dernière ?

Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable) – L’année dernière, environ 20 000 euros pour les trois pôles.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– L’année dernière c’était UAG.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Cette année ce sera un peu moins puisqu'il n'y a pas les enfants de la Guyane.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Enfin, les enfants des personnels du Pôle Guyane. Je profite parce que l'année dernière, Madame l'Agent Comptable, nous avons eu des questions sur l'âge. Moins de 12 ans, c'est bien réglementaire ? Parce que...

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Madame la RH, est peut-être plus à même de répondre sur l'âge. C'est 12 ou 13 ?

Mme Charline LAPLAIGE(DRH ADJ) – Ils ont demandé 13.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Ils ont demandé 13 en CT ? Oui, mais si chaque année on rajoute une année ce sera bientôt 18...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Est-ce qu'il y a une réglementation là-dessus ?

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Non, c'est à vous de fixer si c'est 12, 13, 14, 15... Au Rectorat c'est combien ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– On reste à moins de 12 ans ou... ?

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – 12 ans c'est raisonnable...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Non, 15 ils sont grands quand même... Il ne faut pas exagérer. Arbre de Noël à 15 ans...

(Rires)

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Le Conseil d'Administration tranche si c'est 12 ou 13.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Est-ce que vous avez des objections sur moins de 13 ans par rapport à moins de 12 ans ?
Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY(Administrateur)– Juste une demande de précisions, moins de 12 ans est-ce que cela inclut l'âge de 12 ans ou pas ou c'est jusqu'à 11 ans ?

(Rires)

M. Michel GEOFFROY(Administrateur)– Mais non, mais cela change tout.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Cette question m'intéresse particulièrement. Voilà, jusqu'à 12 ans inclus. D'accord. Donc jusqu'à 13 inclus si on va à 13... jusqu'au 13^{ème} anniversaire. On le dit ainsi de préférence, c'est plus clair. Merci de cette précision.

- Concernant le tarif pour des bons cadeaux pour l'arbre de Noël, pour les enfants des personnels de l'Université des Antilles jusqu'au 13^{ème} anniversaire.



Approbation du tarif pour des bons cadeaux pour l'arbre de Noël, pour les enfants des personnels de l'Université des Antilles jusqu'au 13 ^{ème} anniversaire.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Concernant la régularisation des 10 euros par rapport à l'année dernière où des bons de 40 euros avaient été donnés aux enfants.

Approbation du tarif pour des bons cadeaux pour l'arbre de Noël, pour les enfants des personnels de l'Université des Antilles jusqu'au 13 ^{ème} anniversaire.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Merci. Nous poursuivons avec le reste des tarifs.

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – Monsieur Antoine DELCROIX, pour prendre la parole pour les VAE ?

M. Antoine DELCROIX(*Administrateur provisoire-Chargé de mission Formation*)– Merci. Il s'agit en fait de la rémunération des examinateurs lors des jurys de Validation des Acquis et de l'Expérience issue de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Il se trouve qu'en apparence, dans notre dispositif manquait une délibération du Conseil d'Administration – du moins elle n'a pu être retrouvée – concernant justement la rémunération de ces personnes.

Le document a été préparé extrêmement tard, puisqu'en fait j'ai été saisi tardivement de cette question. Etant entendu que de toute façon, dans le cadre de l'accréditation de notre établissement, nous aurons à reprendre l'ensemble des référentiels de rémunération des personnels. Dans l'attente de cette refonte de nos référentiels, je propose de se baser sur l'arrêté du 09 août 2012 fixant justement la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation de fonctionnement de jury relevant du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Vous avez un document d'appui, si vous voulez suivre.

M. Antoine DELCROIX(*Administrateur provisoire-Chargé de mission Formation*)– Un document qui a cette forme avec...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– C'est surligné en rouge, dans la pochette jaune ou bleue.

M. Antoine DELCROIX(*Administrateur provisoire-Chargé de mission Formation*)– Cela a été distribué.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– C'est surligné en jaune, pardon.

M. Antoine DELCROIX(Administrateur provisoire-Chargé de mission Formation)– Cela ressemble à ceci et a été distribué dans la matinée ou en début d'après-midi sous forme d'une feuille volante éventuellement pour certains puisque cela n'a pas été inclus dans les pochettes.

Par rapport aux pratiques qui avaient cours dans l'établissement, en fait, cet arrêté nous invite à distinguer deux cas : le cas des premiers cycles, des Validations des Acquis concernant le premier cycle et le cas des Validations des Acquis concernant les seconds cycles, pour nous typiquement les Masters.

- Pour le premier cycle la base du tarif est celui des épreuves orales – vous l'avez en bas du tableau, article 11 – 14 euros par heure assorties d'un coefficient multiplicateur de 0,5 à 3. Compte tenu de la pratique antérieure de l'établissement qui visait à rémunérer deux heures équivalent TD, la proposition qui est formulée est de prendre le maximum possible pour que les personnes qui se sont vues éventuellement engagées ou qui ont éventuellement pensé à une certaine rémunération... de prendre le taux maximum qui revient à trois fois 14 euros c'est-à-dire 42 euros, sauf erreur de ma part pour une validation et une participation à l'examen d'un dossier comme membre du jury pour une Validation des Acquis DUT et Licence.

- Pour le cas des 2^{nds} cycle, pour nous essentiellement des Masters, vous avez le taux qui est surligné en jaune à 33 euros par heure avec de nouveau un taux multiplicateur de 0,5 à 3. Vous constaterez que l'équivalent de deux heures équivalent TD qui était pratiqué jadis rentre à l'intérieur de cette fourchette. Je propose de garder le taux de deux heures équivalent TD pour ce cas de figure.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur le Recteur demande si c'est plafonné.

M. Antoine DELCROIX(Administrateur provisoire-Chargé de mission Formation)– Pardon ? C'est 33 euros. Alors attention, le 33 euros c'est par heure quand il s'agit d'une épreuve orale, mais ce qu'indique l'arrêté c'est la référence du taux qui est pris, 33 euros par candidat cette fois. C'est la mention « Forfait par demande de VAE et par examinateur ». Le taux horaire de l'épreuve orale, donc ce forfait c'est le taux horaire de l'épreuve orale auquel il est appliqué un coefficient multiplicateur. Autrement dit, la base de rémunération pour chaque oral, chaque candidat c'est le 33 euros que l'on multiplie par un coefficient multiplicateur variant entre 0,5 et 3.

Je ne sais pas si j'ai été clair.

M. Camille GALAP(Recteur de la Guadeloupe) –Si je comprends bien, je ne sais pas... je n'aurais pas dû poser cette question, je ne suis pas élu, mais la question c'est : est-ce que c'est dans le cadre du jury de VAE ?

M. Antoine DELCROIX(Administrateur provisoire-Chargé de mission Formation)– De l'examen... oui c'est bien le jury.

M. Camille GALAP(Recteur de la Guadeloupe) – L'audition du candidat au moment où tout le dossier a déjà été instruit, au moment où on accueille le candidat en jury VAE, on considère que le jury de VAE ne dure pas plus de trois heures. C'est ce que cela veut dire, grosso-modo ?

M. Antoine DELCROIX(Administrateur provisoire-Chargé de mission Formation)– Il existe effectivement un rapport de l'Inspection Générale sur ce sujet. Dans certains cas la rémunération était très élevée quand les jurys étaient expédiés en vitesse et dans d'autres cas quand l'examen était particulièrement approfondi, la rémunération paraissait comme très faible.

Donc effectivement cette question de rémunération a fait l'objet d'interrogation au niveau de l'Inspection Générale. En gros pour le retenir, le choix qui nous est offert pour les jurys de Master c'est 33 euros et cette somme nous pouvons la multiplier par un coefficient qui varie entre 0,5 et 3 c'est-à-dire que c'est entre la moitié en fait 16,5 et 33 fois trois, 99. Cela, pour chaque candidat auditionné.

La pratique actuelle de l'établissement c'est deux HETD pour l'ensemble des candidats. L'arrêté des candidats, oui... L'arrêté nous invite à séparer deux cas de figure, le niveau licence et le niveau Master.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – En choisissant la référence à l' HETD, cela nous permet de ne pas repasser chaque année pour choisir un taux. Si vous choisissez que c'est deux HETD, on n'aura pas besoin de vous faire voter à nouveau chaque année.

M. Antoine DELCROIX(Administrateur provisoire-Chargé de mission Formation) – On est obligé en fait, oui c'est à la fois astucieux, on peut faire cela mais sauf que pour les... c'est quoi le taux actuel de l'HETD ? 40 ? Alors ce sera valable tant que la HETD ne passera pas les 14 fois 3 c'est-à-dire les 42 euros. Donc nous pouvons faire dans un cas une HETD, l'équivalent d'une HETD pour l'un et de deux HETD pour l'autre. Cela simplifie les choses.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– La proposition c'est une HETD pour la licence et deux HETD pour le Master ? Avez-vous des observations par rapport à cette proposition concernant la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) ?

Si vous n'avez pas d'objection, nous allons mettre aux voix.

Concernant les tarifs de la VAE, nous proposons une HETD pour niveau Licence et deux HETD pour le niveau Master.

Approbation des tarifs de la VAE à la faveur d' une HETD pour niveau Licence et deux HETD pour le niveau Master.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il nous reste les attributions.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Il y a encore les marchés publics. On vous a remis la liste des marchés 2015 qui se présente comme ceci... Vous pouvez en prendre connaissance puisque le Conseil d'Administration doit être informé des marchés en cours. Ces marchés ont été distingués selon leur type, pas en fonction de l'appel d'offres ou si c'est une MAPA, mais en fonction des domaines. Il y a donc des marchés sur la recherche, des marchés de services et des marchés de travaux... Vous voyez qu'il y a des marchés quand même assez conséquents notamment au niveau des marchés de travaux.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Attendez Madame l'Agent Comptable parce que...

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – C'est un tableau, tableau horizontal en couleur ? D'ailleurs dans cette pochette, il y a deux choses : il y a les marchés et il y a les conventions simples que vous allez verrez aussi.

Ça va ? Tout le monde a pris sa pochette ? Vous pouvez prendre connaissance de tous les marchés qui ont été passés pour 2015 sur un certain nombre de domaines, notamment au niveau recherche vous voyez que c'est extrêmement pointu comme marchés, ce sont des marchés vraiment très spécialisés, les

matériels : des capteurs de déplacement, des capteurs de force électrique, des organes mécaniques de précision, etc.

Au niveau des services il y a de la captation de manifestations, il y a le recrutement du Commissaire aux comptes dont je vous ai parlé tout à l'heure, il y a la réhabilitation de la BU de Fouillole, il y a l'entretien des espaces verts, le gardiennage sur le site en Martinique, la maîtrise d'œuvre de la BU à Fouillole. Vous voyez donc, il y a un certain nombre. Au fur et à mesure des Conseils, vous serez avisés au fur et à mesure qu'il y aura des marchés sachant qu'il y aura de plus en plus de marchés pour rentrer dans le cadre de la législation.

Les marchés sont obligatoires au premier euro. Je rappelle la règle, que la mise en concurrence – on a voté, il y a un RIAP qui doit également être présenté au Conseil d'Administration pour bien refixer les règles – que la mise en concurrence est demandée à partir de 10 000 euros, que vous avez un appel d'offres à partir de 130 000 euros et qu'en dessous ce sont des marchés négociés. Pour les marchés de travaux c'est 5 millions et quelques donc là, nous sommes loin. La mise en concurrence c'est quelque chose d'obligatoire maintenant dans la réglementation. Elle doit être faite dès que vous savez qu'un produit ou qu'une prestation – dans le cadre de l'UA, pas dans le cadre de votre composante ni de pôle – la prestation se fait au niveau de l'Université. Quand vous achetez 20 rames de papier dans une composante, il faut les additionner aux 20 rames de papier de toutes les autres composantes. Et là, vous savez si vous avez un marché ou pas. Mais pour l'instant, c'est ce niveau de connaissances que nous n'avons pas encore parfaitement et c'est pour cela que nous n'avons pas tous les marchés qui sont faits, notamment sur le papier nous n'avons pas de marché actuellement alors que nous devrions en avoir un puisque nous sommes à près de 150 000 euros de papier.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci pour ces précisions. Concernant le tableau qui vous a été présenté, avez-vous des observations ?
C'était une information ?

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – Ensuite, vous avez un tableau avec des conventions. Il y avait celui que Madame CREANTOR vous a présenté ce matin pour les conventions supérieures à 150 000 euros...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Il est au verso du tableau de ce matin, quand je faisais le compte-rendu. Non, c'est un tableau en couleurs.

Mme Lysiane RINALDO(*Agent Comptable*) – C'est ce tableau, vert. Vous avez aussi dans la même pochette où il y avait les tarifs, les conventions simples que j'ai élaborées qui retracent une partie des conventions en cours et qui seront abondées lors du prochain CA.
Vous avez en parallèle celles qui font plus de 150 000 euros et après celles que je vous présente qui sont les petites conventions pour lesquelles le CA doit voter... toutes ces petites conventions de petites sommes. Je les ai décomposées en convention de location, de recherche, de formation, de « vie étudiants », de prestations, de la culture, de la formation continue et partenariale avec les deux conventions CHU dont Monsieur FALEME voulait entendre parler ce matin. Elles sont là. Elles sont proposées à votre vote.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous allons en parler tout à l'heure... nous avons la CPO. Nous avons deux séries de convention : une première série qui est sur le tableau qui était également dans la même sous-chemise et une autre qui correspond au verso de l'autre feuille présentée ce matin.

Sur le tableau qui a été présenté en premier par Madame l'Agent Comptable, vous avez dans les dernières lignes du tableau, les conventions partenariales avec l'Université de la Guyane parmi lesquelles vous avez la convention concernant les études médicales sur laquelle je vais donner quelques précisions, puis la convention qui ne vous a pas été remise parce qu'elle n'est pas encore finalisée sur les Systèmes d'Information et RH. Nous avons également une convention concernant la mise à disposition de professeurs universitaires, praticiens hospitaliers, en Guyane.

Concernant la convention relative aux modalités d'organisation des études de santé, on va dire que la Faculté de Médecine de l'Université des Antilles organise le concours de la 1^{ère} année des études médicales pour l'Université de la Guyane en collaboration avec le département santé de l'Université de la Guyane. La convention précise les modalités de coopération, de collaboration sachant qu'il y a un numérus clausus propre à la Guyane qui sera autour de six – c'est cela Monsieur le Recteur ? – six à huit, je ne sais pas, et normalement le numérus clausus de la Faculté de Médecine pour l'Université des Antilles n'est pas modifié, il reste à 100.

Toutes les modalités d'organisation des concours, de jurys donc deux jurys qui sont identiques, mais qui font l'objet de deux arrêtés de jurys distincts : un arrêté pour l'Université de Guyane, un arrêté pour l'Université des Antilles. Ce que je voulais préciser également – ce n'est pas directement lié à cela mais puisqu'il y a des représentants politiques dans la salle – rappeler que lors de cette réunion, le Doyen de la Faculté de Médecine a souligné que la Faculté de Médecine de l'Université des Antilles était parmi les Facultés les plus sélectives avec un dixième de... enfin, une personne sur dix réussit et que cette Faculté était parmi les sept facultés les plus sélectives de France. Il était important que ce numérus clausus soit préservé voire augmenté en raison des nombreux échecs qui existent forcément par rapport à cette filière.

Il est donc acté également dans la convention que les étudiants de l'Université de Guyane qui réussissent au concours poursuivent à l'Université des Antilles sur le Pôle Guadeloupe en 2^{ème} et 3^{ème} année, dans les spécialités dont nous disposons. Pour les autres nous n'avons pas de possibilité.

Concernant les spécialités paramédicales en quelque sorte, ils peuvent aussi bénéficier de nos dispositifs. Si vous avez des questions sur ce point.

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – Il faut bien signifier qu'il faut refaire le terrain de stage également en particulier au niveau de la Guyane. Je pense que c'est très important, mais que quelque part, c'est une excellente chose que cette convention soit signée pour permettre quand même... je trouve le numérus clausus un peu bas pour la Guyane, 8...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Ils n'ont que 60 inscrits, donc cela fait un rapport qui reste équivalent, en termes de chances de succès, à celui de l'université des Antilles.

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – Puis-je continuer pour dire que, il a été dit à un moment qu'il fallait que nos étudiants continuent 5^{ème}, 6^{ème} année. C'est une réflexion qu'il faudra mener sous les conseils du Professeur JANKY qui certainement dira quelques mots là-dessus. C'est une réflexion qu'il faut mener, mener mais patiemment et tranquillement.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Professeur JANKY.

M. Eustase JANKY(Administrateur) – Oui effectivement, il y a un numérus clausus de six à huit étudiants pour la Guyane et il y a un deuxième concours – vous l'avez bien dit, Madame la Présidente – mais à la seule différence c'est qu'il faut absolument que les notes soient au-dessus de 10, médecine, dentaire, sage-femme, il faut absolument être au-dessus de 10 même si on n'a pas les six ou huit étudiants on ne doit pas descendre en dessous de 10. C'est national.

Concernant les filières paramédicales, la psychomotricité, l'ergothérapie, on est en train de discuter pour voir si Bordeaux qui accepte les étudiants en 2^{ème} année nous ouvrent quelques places.

Concernant les stages dont parle le Docteur FALEME, il n'y a pas de problème parce que les étudiants avaient l'habitude de faire leur stage où ils veulent. Les Martiniquais pourraient faire leur stage en Martinique, les Guyanais aussi, pareil pour la 2^{ème} et 3^{ème} année. Le seul problème qui risque de se poser c'est pour la mise à disposition des enseignants chercheurs, parce que c'est une autre convention.

Présidente, je dois partir un peu plus tôt et j'aimerais qu'on en parle quand même.

Les enseignants chercheurs font leur enseignement en Guyane, font leur recherche en Guyane, le problème c'est que ces enseignants chercheurs sont reliés soit au CHU de la Martinique soit au CHU de la Guadeloupe, avec le U de l'Université des Antilles, ce qui veut dire que c'est notre personnel et ce qui me gêne ce sont les mandats électifs. Comment des personnes, des professeurs qui sont affectés à l'Université des Antilles peuvent siéger dans un Conseil d'Administration en Guyane ? C'est une question que je me pose et je n'ai pas la réponse.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est aussi la question que nous avons posée, qui a été étudiée au niveau de la Direction des Affaires juridiques au Ministère, mais nous n'avons pas eu non plus de réponse. Simplement dans la convention, c'est écrit qu'ils peuvent – le DGS va vous donner des précisions – mais juste sur la question de la mise à disposition, nous avons également attiré l'attention, lors de la réunion avec la Guyane le 23 septembre, sur le fait qu'il fallait faire attention au fait qu'il y a une indemnité de suggestion géographique et qu'il n'était pas possible que cette indemnité soit prise sur notre masse salariale sans qu'elle soit abondée par le Ministère. En fait ils sont mis à disposition, mais ils sont rattachés à l'Université des Antilles. Il y a ce premier point.

Sur le deuxième point relatif à leur possibilité d'être sur le secteur électoral de l'Université de Guyane, je pense que Monsieur le DGS pourra vous répondre plus précisément que moi.

M. Gaston BELFORT(DGS) – Effectivement pour gérer cette question des personnels hospitalo-universitaires, cela fait six mois que nous sommes en échange avec les Ministères à ce sujet parce que ce n'était pas évident, effectivement. On a besoin d'être nécessairement rattaché à un CHU, ce qui n'était pas leur cas. Nous avons, en début d'année, positionné ces personnels sur l'Université de Guyane à la demande du Ministère, et ce à tort.

Dans un premier projet de convention, les deux Ministères – le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Education Nationale – nous ont fait une proposition de convention dans laquelle effectivement il n'était pas question que ces personnes... on ne parlait pas de la possibilité d'être dans les Conseils.

Il y a eu une deuxième version de convention fin juin et avec une décision qui est actée au Ministériel de possibilité de vote par les personnels qui seront bien rattachés chez nous, mais qui pourront voter pour être élus dans les Conseils de Guyane, du simple fait qu'ils seront mis à disposition.

En principe ce n'est pas prévu, mais ce sont les Ministères qui acceptent cette dérogation.

Etudiant – J'ai une petite interrogation concernant les camarades étudiants du Pôle Guyanais. Quelles solutions peut-on leur proposer pour des étudiants inscrits en Guyane dont la formation n'a pas pu être ouverte, mais qui sont quand même inscrits ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Inscrits où ?

Etudiant – En Guyane, une formation – admettons qu'ils se soient inscrits – mais qui n'a pas pu ouvrir, est-ce qu'ils peuvent venir ici ou en Guadeloupe sachant qu'ils ont déjà régularisé leurs frais d'inscription en Guyane. Cela ne nous concerne pas... ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER–C'est à eux de voir, ils peuvent transférer leur dossier dans n'importe quelle Université de France et de Navarre, y compris ici, mais c'est une règle générale. Après, il y a des processus de remboursement... Ils peuvent transférer leur dossier si la formation n'a pas eu lieu.

Voilà pour les conventions.

Pour les conventions qu'il faudra faire approuver par le Conseil d'Administration. Par rapport au premier tableau de ce matin, nous avons la CPO où Monsieur FALEME devait nous redonner quelques précisions pour qu'elles soient bien notées, s'il vous plaît.

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – Je vous les ai déjà données, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Oui, mais on ne suivait pas totalement.

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – Je vous ai dit ce matin, très clairement... Je sors mes documents, j'avais déjà quelque peu...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– J'ai noté 64 000 euros de chef clinique.

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – C'est cela, tout à fait, moins 64 000.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Moins 64 000 parce que c'est hors CPO, c'est cela ?

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – Tout à fait et moins...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– 3 000 quelque chose.

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – 25 000.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Moins 25 000, qui concernent...

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – Qui concernait...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Le fonctionnement c'est cela ?

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – Pour le fonctionnement, tout à fait.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D'accord. Très bien.

M. Alex FALEME(Région Guadeloupe) – Madame la Présidente, je m'excuse, je crois qu'il y a quelque chose qui va retenir certainement notre attention pendant un certain temps, il s'agit de... Je m'excuse d'intervenir ainsi, c'est en ce qui concerne – puisque nous devons regagner la Guadeloupe – la construction de l'école d'ingénieur. Je pense que c'est un truc important d'autant plus que je crois que les autres points à l'ordre du jour vous concernent surtout vous, mais nous, nous aimerions donner notre point de vue là-dessus et échanger quelque peu en toute sérénité, en toute quiétude.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Ce que je vous propose c'est de terminer cette partie et de faire remonter ce point.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – S'il vous plait.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D'accord. Très bien. On en avait déjà parlé au déjeuner. Je vous confirme que c'est tout à fait possible. Nous terminons sur l'approbation des tarifs –on l'a déjà fait – donc nous régularisons les conventions. Il y avait aussi la convention, Monsieur le Vice-président du Pôle, concernant l'amphi et aussi concernant la bourse des étudiants du Master Sciences Politiques. Je vous laisse présenter.

M. Jean-Emile SIMPHOR(*Vice-président du Pôle Martinique*)– Il y a une pochette bleue qui vous a été remise ce matin en fin de matinée avec un document intitulé « Réhabilitation amphithéâtre Michel Louis ». Vous l'avez ? C'est ce document. Il s'agit de valider le plan de financement pour la réhabilitation de cet amphithéâtre, sur un coût de 900 000 euros. Le financement de cette opération sera effectué par des crédits sur le CPER 2015/2020. Nous avons reçu un courrier de Madame la Rectrice qui nous a confirmé les crédits CPER pour ce financement. Alors, 300 000 euros au niveau du CPER, 200 000 euros au niveau de la Région Martinique dans le cadre du financement 2015 qui nous a déjà été notifié par la Région, 200 000 euros en crédit sécurité et 200 000 euros en crédit accessibilité qui nous ont déjà été notifiés par le Ministère au SGPI (Service de Gestion du Patrimoine Immobilier) de l'établissement. Cela nous a déjà été notifié.

Voilà le plan de financement pour la réhabilitation de cet amphi qui comprend évidemment – on en a parlé ce matin – l'accessibilité handicapé, la mise en sécurité, etc.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Non, il y avait cela et il y avait un autre dossier qui nous avait été soumis concernant 20 000 euros que la Région Martinique avait..

M. Jean-Emile SIMPHOR(*Vice-président du Pôle Martinique*)– Autre dossier concernant les étudiants de la filière intégrée « Licence Master et Sciences Politiques » avec en partenariat l'IEP de Bordeaux et l'Université des West-Indies. C'est une formation qui se déroule en partie à la Jamaïque, en Martinique et en Guadeloupe à un moment et à Bordeaux.

Au titre du Pôle Martinique, nous avons fait une demande au Conseil Régional de la Martinique, qui a accordé une aide à un certain nombre d'étudiants qui sont dans cette filière. Il faut savoir que, dans cette filière, il y a un certain nombre d'étudiants, bien évidemment de chez nous mais aussi des étudiants de l'Université des West-Indies notamment de la Jamaïque. Le niveau de vie en Jamaïque et ici est quand même fort différent et lorsqu'ils sont installés ici, ils rencontrent un certain nombre de difficultés pour leur installation. Nous avons obtenu ce financement du Conseil Régional de la Martinique.

La proposition qui vous est faite c'est d'accepter le financement. C'était trois étudiants, Monsieur DELCROIX ? C'était trois étudiants, il y a une aide...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Oui, trois étudiants.

M. Jean-Emile SIMPHOR(*Vice-président du Pôle Martinique*)– Trois étudiants, une aide dont le montant exact...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– 20 000 euros.

M. Jean-Emile SIMPHOR(*Vice-président du Pôle Martinique*)– 20 000 euros pour les trois...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– 20 000 euros pour les trois, oui.

M. Jean-Emile SIMPHOR(*Vice-président du Pôle Martinique*)– 20 000 euros pour les trois étudiants. C'est donc la proposition qui est soumise aux membres du Conseil d'Administration.

Je fais la dernière ? Il y avait Campus Radio.

Dernière proposition, toujours dans la pochette bleue qui vous a été remise ce matin, il y a un avenant à la convention entre l'Université et l'Association Campus Communication qui est basée sur le site du Campus de Schoelcher. L'avenant précise simplement qu'une dotation de 15 000 euros sera versée à l'Association Campus Communication. C'est le financement annuel qui est versé à cette association. Là, il s'agit du versement au titre de l'année 2014 pour cette association... ultérieurement...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Est-ce que vous avez des questions ?
Monsieur DESCAS.

M. Yann DESCAS(Représentant des étudiants Droit et Eco) – J'ai une question. Je voulais savoir le montant... enfin le financement CPER disponible pour les cinq années, il est de combien au total ?

M. Jean-Emile SYMPHOR(Vice-président du Pôle Martinique) – Je sais que le CPER est encore en cours, il n'est pas encore signé et finalisé. Le CPER 2015/2020 n'est pas encore finalisé.

M. Yann DESCAS(Représentant des étudiants Droit et Eco) – Les 300 000 euros c'est sur quel CPER ?

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Le nouveau CPER n'est pas finalisé et cela c'est un report de l'ancien. Il faut commencer à dépenser avant le 15 novembre. C'est cela ? Nous avons reçu un rappel de la Préfecture nous disant qu'il était extrêmement urgent d'engager des travaux. Tout est prêt, mais il faut pouvoir engager un certain nombre de choses. On ne peut pas engager un certain nombre de choses sans l'accord du CA.

M. Yann DESCAS(Représentant des étudiants Droit et Eco) – D'accord. Je vous pose alors une question : quelle somme reste-t-il à l'ancien CPER. Quel montant ?

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Je ne sais pas, je n'ai pas la réponse ici...
Un CPER ne concerne pas que l'Université. Le volet de cet amphithéâtre c'était un projet qui avait été retenu...

M. Yann DESCAS(Représentant des étudiants Droit et Eco) – Oui, mais en fait ce que je ne comprends pas c'est qu'il y avait un projet qui était plus urgent... enfin plus urgent, qui était plus une priorité au niveau du CPER et qui était justement la MVE... là je remarque qu'il y a déjà un financement CPER par rapport à cela. Je ne sais pas.

M. Jean-Emile SIMPHOR(Vice-président du Pôle Martinique) – La MVE n'était pas inscrite dans le précédent CPER. Nous avons une vraie volonté d'inscrire le projet MVE dans le CPER qui vient, le CPER 2015/2020 qui n'est pas encore finalisé. Je profite de l'occasion et je souhaite que nous ayons des réunions de travail avec la Région ainsi qu'avec le Rectorat parce que cela fait partie de nos priorités. C'est vrai qu'il y a un vrai besoin de MVE sur ce pôle, mais cela n'était pas dans le précédent CPER.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Concernant le plan de financement du projet « amphi Michel Louis » cela veut dire que vous avez l'intention de commencer les travaux ou une étude ou quelque chose sans marché ?

M. Jean-Emile SIMPHOR(Vice-président du Pôle Martinique) – Oui, il y a les marchés, les études sont en cours. C'est suivi par le SGPI, les études sont en cours.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Il n'y a rien de lancé.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– De façon interne peut-être ?

M. Jean-Emile SIMPHOR(Vice-président du Pôle Martinique) – Si, si je le confirme.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Cela va être difficile, si vous ne l'avez pas budgétisé non plus...

M. Jean-Emile SIMPHOR(Vice-président du Pôle Martinique)– C'est Monsieur HARAL qui gère ce dossier, la phase étude en principe est lancée.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Oui, mais la phase d'études ne va pas consommer 900 000 euros.

M. Jean-Emile SIMPHOR(Vice-président du Pôle Martinique)– Non.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Même au budget, ce n'est pas inscrit. Vous avez demandé à Madame CREANTOR l'inscription des crédits ?

M. Jean-Emile SIMPHOR(Vice-président du Pôle Martinique)– C'est le SGPI...

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Il faut que ce soit clair. Vous avez l'intention de lancer un marché, il va falloir éclaircir cela.

M. Gaston BELFORT(DGS) – Cela a été fait et les conventions sont en cours.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Si vous ne parlez pas, pensez à éteindre votre micro. Monsieur le DGS, s'il vous plaît.

M. Gaston BELFORT(DGS) – Tous ces dossiers sont en cours. Effectivement je ne sais pas précisément si c'est déjà signé ou pas et c'est pour cela qu'il est difficile... mais c'est en cours.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Nous avons reçu une lettre de la Préfecture nous demandant d'avancer sur ce dossier sous peine de perdre tous les crédits. La première condition pour avancer sur ce dossier, c'est de faire voter le CA.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Oui, mais après nous verrons en interne. D'accord ? Y a-t-il y a d'autres questions ?

Je reprends l'ensemble des votes qui vous seront proposés : les conventions qui figurent sur ce petit tableau avec les précisions apportées par la Région Guadeloupe, le tableau de conventions qui vous avait été remis dans la pochette, plus les éléments que nous a indiqués le Vice-président du Pôle Martinique. Nous notons bien qu'il y a un certain nombre de procédures à mettre en place pour que tout puisse être lancé avant la fin de la période d'exécution budgétaire. Nous notons également qu'il s'agit de ne pas perdre des crédits dans le cadre du CPER.
Sur ces éléments...

Approbation des conventions (CPO de la région Guadeloupe pour le Pôle Guadeloupe, convention de la région Martinique pour le Pôle Martini et toutes les conventions inscrites en questions diverses	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Merci. Nous allons procéder à une modification de l'ordre du jour... Ah, il restait les attributions de prix. Pardon, excusez-moi.

Vous présentez ? Non, je n'ai pas le document. Simplement, je voulais dire qu'il y a effectivement une tradition universitaire, qui fait partie également d'une volonté d'attractivité et de reconnaissance à la fois des mérites des étudiants et de l'excellence, consistant à attribuer des prix. L'idée étant que ce soit cadré et que cela fasse l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration pour éviter un certain nombre de dérives possibles. Il est toujours difficile de faire des propositions en la matière. Nous avons réfléchi à des propositions que nous soumettons à votre approbation, en essayant de cadrer au maximum c'est-à-dire de ne pas non plus donner l'impression d'une... débauche de récompenses.

Madame l'Agent Comptable va vous faire la proposition qui est soumise à vos suggestions de manière à ce que nous puissions avoir un cadrage d'établissement et après, en fonction de leur configuration, les composantes pourront adapter ce cadrage global. D'accord ?

Madame l'Agent Comptable vous avez la parole.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – Merci. La proposition de l'administration c'est de dire que pour chaque niveau de licence il serait proposé des bons de cadeaux d'une valeur de 50 euros :

- Pour la Mention Très bien, ce serait quatre bons.
- Pour la Mention Bien, trois bons
- Pour la Mention Assez bien, deux bons.

Naturellement ces bons seraient pris auprès des fournisseurs qui pratiquent les bons cadeaux. Cela peut-être de l'informatique, cela peut-être chez Continent, cela peut-être les magasins de sports... Enfin...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Pas de publicité, s'il vous plaît.

Mme Lysiane RINALDO(Agent Comptable) – ... la grande distribution. Les bons cadeaux, si vous les validez, l'Agent Comptable peut les payer mais acheter du matériel, c'est délicat. Cela se faisait avant parce que cela peut rentrer dans l'inventaire et après on ne peut plus tracer, donc c'est en état. C'est la proposition. Il serait à la charge des composantes pour chaque niveau de licence :

- Pour la Mention Très bien, quatre bons.
- Pour la Mention Bien, trois bons
- Pour la Mention Assez bien, deux bons.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Le bon étant d'une valeur de 50 euros.

Et pour le niveau Master ? Le niveau Master on n'avait rien dit ? Mais non parce qu'il y a des attributions de prix au niveau Master, donc autant régler cela parce qu'après on se retrouve avec la situation où on ne peut pas payer, tout le monde est énervé. Ne faites pas comme si vous ne savez pas qu'il y a des distributions de prix au niveau Master... DUT aussi.

(Discussions hors micro)

M. Maximilian HASLER(*Directeur DSI*)– Cela ne m'apparaît pas, moi, comme une distribution de prix. C'est une distribution de récompenses aux mentions.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Oui, mais c'est cela et ça rentre dans une rubrique « attribution de prix ».

M. Maximilian HASLER(*Directeur DSI*)– Les prix récompensent les meilleurs...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– C'est l'étudiant qui a la meilleure mention « Bien » en licence, la meilleure mention « Très bien » et la meilleure mention « Assez bien ». Licence oui... tous parcours confondus.

Si vous voulez, nous faisons une proposition de cadrage général c'est-à-dire que l'étudiant qui a mention « très bien » peut avoir jusqu'à quatre bons-cadeaux. C'est un cadrage, après les composantes s'organisent. On ne va pas rentrer dans le détail de chaque prix ou... Simplement il n'y a aucun cadrage, nous proposons un cadrage général que nous soumettons à votre appréciation, l'idée étant qu'un étudiant n'ait pas 2 000 euros de bons-cadeaux.

M. Maximilian HASLER(*Directeur DSI*)– De mon point de vue, le meilleur étudiant en licence, le meilleur étudiant en Master et dans chaque domaine, on donne mais assez bien, bien... Moi, je ne suis pas...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Non, il y a des politiques différentes qui récompensent à la fois le mérite, d'autres qui récompensent l'excellence. Donc, je pense qu'à ce niveau les composantes peuvent cadrer. Quelquefois, elles ont les bons-cadeaux par mécénat... enfin, bref. Elles vont gérer leur stock de bons-cadeaux dans la limite de ce que l'établissement a prévu, parce que plus on va cadrer et plus ce ne sera pas cadré.

Monsieur HASLER, vous voulez dire quelque chose ?

M. Maximilian HASLER(*Directeur DSI*) – Je ne comprends pas très bien... je ne comprends pas pourquoi seulement ... par exemple les trois meilleures de « mention très bien » et après il y a quelqu'un qui a une note bien plus mauvaise...C'est-à-dire qu'un étudiant peut être récompensé s'il est moins bien que l'autre. Non, mais ce n'est pas logique de donner quelque chose. Par exemple si on a quatre qui... c'est ce que je disais...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– J'ai déjà assisté à des discussions explosives dans des composantes pour cela, des discussions qui prennent beaucoup de temps. Donc vous pourrez organiser comme vous voulez. Si vous voulez donner un seul, on a dit « jusqu'à ». Si vous voulez donner... faire des échelles, des répartitions à l'intérieur de votre stock de bons-cadeaux, vous pourrez le faire. Ce que nous voulons c'est un cadrage général, et non pas cadrer l'ensemble des possibilités qui s'offrent.

(Intervention hors micro)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Non...

(Intervention hors micro)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Cela ne me gêne pas d'avoir quand même une référence parce qu'après... mais oui, je ne vois pas le problème. S'il y a 50 mentions « très bien » et que vous avez 2 000 bons cadeaux, vous donnez... A partir du moment où on reste dans le cadre, il n'y aura pas cela de toutes façons, 50 mentions « très bien » avec des cadeaux pour tout le monde.

(Discussions hors micro)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Ecoutez, moi, je ne vois pas pourquoi... nous avons regardé un peu dans les autres universités, cela fonctionne bien comme cela. Je ne vois pas pourquoi nous, nous ne pourrions pas le mettre en place...

Je veux dire la terminologie « mention » est-ce que c'est vraiment gênant ? Est-ce que cela ne donne pas un point de repère ?

Monsieur le Recteur.

M. Camille GALAP*(Recteur de la Guadeloupe)* – Si vous me permettez, je ne sais pas... c'est une suggestion pour essayer de sortir de l'ornière. Je crois qu'il faut peut-être définir des modalités de distribution de chèques-cadeaux allant de 2 à 4 au grand maximum, après, charge à la composante de définir ses règles sans préciser que c'est pour les mentions très bien, etc. En gros, c'est donner la possibilité à la composante de récompenser les étudiants, soit elle lui attribue deux, trois ou quatre chèques-cadeaux. C'est tout.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Oui, la seule chose qui me gêne c'est que nous n'avons pas un repère cela veut dire que... Non, puisque si on dit qu'on donne de 1 à 4, il ne faut pas que ce soit à la tête du client, il faut qu'il y ait un repère quand même...

Monsieur DELCROIX.

Monsieur MISERIAUX.

M. Loïc MISERIAUX*(Représentant des étudiants UFR SEN)*– J'ai bien compris l'interrogation de Monsieur HASLER. C'est que, s'il y a trois étudiants qui ont la mention « très bien » et un qui a la mention « bien » cela voudrait dire que les 2^{ème} et 3^{ème} de la mention « très bien » n'auront pas de cadeaux et le 4^{ème} de la mention « bien » sera récompensé parce qu'il est premier de sa mention.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Ce n'est pas obligatoire du tout. C'est un cadrage général.

Madame la Rectrice.

Mme Catherine BERTHO LAVENIR*(Rectrice de la Martinique)* – Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une formulation plus générique disant que « ces ressources sont allouées à chaque composante pour organiser une politique de récompenses reconnaissant les efforts des étudiants », à charge pour chaque composante...

(Discussions hors micro)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur DESCAS.

M. Yann DESCAS*(Représentant des étudiants Droit et Eco)*– C'est vrai que tout le monde se bat un peu sur la question de mention et de travail des étudiants mais je pense qu'il y a aussi un mérite de certains étudiants. Quinze euros, c'est l'action associative parce qu'il y a des étudiants qui sont vraiment en action pour l'université. Quand l'université cherche des bénévoles, ils sont présents tandis qu'il y en a qui sont absents, qui vont au cours, etc.

Je pense qu'il y a cette partie. Il faudrait que les composantes décident – le cadrage je ne sais pas comment il sera fait – mais je pense que la liberté devrait être donné aux composantes.

M. Camille GALAP (*Recteur de la Guadeloupe*) – Il faut peut-être définir effectivement les possibilités de donner des chèques-cadeaux selon des règles déterminées par les composantes. Cela veut dire que les règles devront être proposées au Conseil Académique par exemple et validées en Conseil Académique. Le Conseil d'Administration définit les moyens nécessaires pour pouvoir récompenser les étudiants. Après, ces questions liées au jury, les règles qui définissent... je comprends ce que dit la Présidente c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas que ce soit à la tête du client, on va mettre un prix, etc. on va lui donner deux chèques-cadeaux parce qu'il est sympa, etc. Il faut que ce soit cadré et le cadrage, à mon avis, doit être validé en Conseil Académique.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Monsieur le Recteur. Je pense que là nous sommes tous d'accord. Nous votons sur des moyens. En revanche, il faudra porter l'information aux composantes pour qu'elles définissent une politique, que cette politique soit soumise au CAC et qu'ensuite, elles puissent mettre en œuvre à partir des règles définies pour les moyens par le Conseil d'Administration.

La proposition qui était faite c'était : de 1 à 4 chèques-cadeaux maximum par étudiant. Cela vous va ? Pas d'objection ? Pour une valeur de 50 euros par chèque-cadeau ou bon-cadeau. D'accord ? Sur cette proposition

Approbation des grilles de récompenses aux étudiants à raison de 1 à 4 chèques-cadeaux maximum par étudiant (pour une valeur de 50 euros par chèque-cadeau ou bon-cadeau) à la faveur d'une liste des étudiants bénéficiaires arrêtée par la composante sur la base de critères validés par le CAC	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

Merci. Nous allons procéder... Nous avons fini, Madame l'Agent Comptable sur ce point ? Nous allons faire remonter le point 8 en point 5, validation du plan de construction de l'école d'ingénieurs. Qui présente ce point ? Monsieur le Vice-président du Pôle ?

5 – AFFAIRES PATRIMONIALES

Validation du plan de construction de l'école d'ingénieurs.

M. Alex FALEME (*Région Guadeloupe*) – Si vous le permettez. Je vous remercie d'avoir accepté de remonter ce point. Je voudrais – avant que le spécialiste ne parle – dire quelques mots au sujet de cette école d'ingénieurs. C'est un projet qui a été initié en 2007, vous vous souvenez tous, sous l'impulsion – je ne veux pas le citer, mais il faut que je le cite – de Victorin LUREL, avec une implication forte des universitaires des sciences exactes et naturelles et particulièrement Monsieur Alex MERIL.

La Commission des titres d'ingénieur a donné son agrément en 2012. L'école a effectué sa rentrée en septembre 2012 avec une formation « génie de l'environnement » et en 2013 une formation « génie des systèmes énergétiques » et avec une vingtaine d'étudiants, grâce au partenariat avec l'Institut National Polytechnique de Toulouse. Pour l'instant, les formateurs et les étudiants occupent les locaux du Campus de Fouillole, dans des salles de sciences qui sont vétustes. La Région Guadeloupe a fléché en Autorisation de Programme en 2012, 10 millions d'euros. Elle s'est positionnée comme maître d'ouvrage

d'une telle construction et elle a travaillé avec un prestataire pour élaborer un pré-programme de construction. C'est le Cabinet CEDRE.

Ce pré-programme a été adopté par le Conseil de Pôle de Guadeloupe, reste à le faire valider par le Conseil d'Administration de l'UA d'où son inscription, je crois, à l'ordre du jour. Néanmoins, le Président de Région, dans un courrier adressé le 20 février 2015 à Madame la Secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a indiqué qu'il gelait pour l'instant ce 10 millions en attendant que l'on éclaircisse Etat et Université les points sur les prises en compte des surfaces dans les dotations de fonctionnement. Je voulais rappeler ce courrier que nous avons adressé à Madame Geneviève FIORASO, le 20 février 2015.

Voilà c'est ce que je voulais dire. Peut-être que Monsieur le Responsable... Monsieur DESTOUCHES, aura certainement des choses à dire sur un plan plus technique et plus universitaire que moi. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur DESTOUCHES et après, nous ouvrirons le débat.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Mes propos ne seront pas forcément plus techniques, mais plus ciblés à la fois sur la localisation et la nature du programme et du document que nous aurons à valider.

Il faut savoir que ce que l'on vous propose, c'est l'étude de programmation pour la construction de l'école d'ingénieurs de l'Université des Antilles qui demande à être intégrée sur le Pôle Guadeloupe. J'en profite pour saluer – comme le Docteur FALEME – le travail qui a été accompli par les prédécesseurs sur ce dossier tel que le Doyen Alex MERIL bien sûr et son équipe, mais aussi l'ancien Président qui a voulu permettre l'émergence de projet.

Ce document est un programme qui définit les besoins des utilisateurs et servira de base comme cahier des charges pour mettre en compétition – comme c'est toujours le cas dans ce type de construction – plusieurs cabinets d'architectes dans le cadre d'un concours. C'est donc la Région Guadeloupe qui sera maître d'ouvrage de l'opération. Ce qu'il faut savoir c'est que l'espace qui est dédié à l'emplacement de la future construction a déjà été défini. Je ne peux pas vous mettre sous les yeux un plan du Campus de Fouillole, mais pour ceux qui ont l'habitude de nous visiter – en tout cas du Pôle Martinique – cela se situera du côté des préfabriqués où il y a l'ancien « amphithéâtre Tassius », un peu en haut du morne, au fond.

A travers ce projet il y a plusieurs objectifs :

- Le premier objectif c'est effectivement construire un édifice dédié à cette école d'ingénieurs.
- Deuxièmement, mettre à la disposition des étudiants, mais aussi de l'équipe pédagogique un outil et des locaux dédiés à cette formation spécifiquement, donc tout un matériel précis et adéquat.
- Disposer bien sûr d'un bâtiment moderne fonctionnel et nous osons dire esthétique.
- Donner une visibilité et une identité y compris architecturale – mais cela on le verra lors du concours – à cette formation d'ingénieurs.
- Pouvoir aussi utiliser un peu plus de salles d'accueil pour les étudiants de la Faculté des Sciences notamment. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est un autre objectif complémentaire ou sous-jacent, si vous préférez.

L'évaluation des besoins s'est faite, d'après le service immobilier, en concertation avec le département ingénierie de la formation d'ingénieurs, le Service Patrimoine Immobilier de l'UA, la maîtrise d'ouvrage de la Région Guadeloupe et un Cabinet de Programmation CED. Ce programme construit a été validé en Conseil de Pôle le 20 novembre 2014, mais permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que c'est un programme de construction qui avait déjà été soumis à notre approbation. Simplement, nous sommes

rentrés un peu dans une période de turbulences qui a fait qu'on l'a voté un peu plus tard. Quand vous regardez la date dont je viens de vous parler, vous vous rendez compte que nous allons bientôt vers les un an depuis que cette décision a été prise. Alors, pas forcément d'urgence en termes de construction, mais du retard accumulé par rapport à notre politique patrimoniale sur le Pôle Guadeloupe parce que nous avons pris des décisions visant à réhabiliter des salles de l'UFR Sciences et en même temps nous avons projeté de « se débarrasser » des salles qui sont vétustes dont je vous avais parlées. Comme la construction n'a pas pu commencer parce que l'étude n'est pas encore faite, on se retrouve effectivement avec un retard accumulé et des difficultés qu'il va falloir régler par la suite, en tout cas en termes de locaux disponibles pour les étudiants, notamment de cette formation.

Le coût prévisionnel de l'opération études et travaux est de 10 millions d'euros et sera entièrement financé par la Région Guadeloupe. La durée de l'opération immobilière est estimée à quatre ans, à partir du choix du lauréat du concours d'architecte. La durée de l'étude jusqu'à ce que tout soit rôdé, une fois que ce sera validé ici il faut prévoir environ une année.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce projet. Permettez-moi quand même, chers administrateurs – en tant que Vice-président de Pôle – de dire aussi qu'en ce qui me concerne, je remercie le soutien de la Région pour ce projet. Je sais que la Région va continuer à nous accompagner. Comme vous, je suis tout à fait sensible à la question des surfaces à intégrer dans le fonctionnement.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci Monsieur le Vice-président.
Monsieur le Professeur VIRASSAMY voudrait prendre la parole.

M. Georges VIRASSAMY (Administrateur)– Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais dire que c'est un dossier qui me soucie beaucoup puisque lorsque j'étais aux responsabilités, j'en avais pris l'initiative naturellement avec Monsieur le Président LUREL qui m'avait exposé son souhait de voir se développer une école d'ingénieurs sur le Campus de Fouillole.

Alors bien évidemment, je le dis tout net, je voterai favorablement. Je donnerai mon accord au développement de cette école parce qu'il faut aller jusqu'au bout de ce qui a été commencé. On a la forte conviction qu'il faut cette école et que cette école d'ailleurs ne doit pas simplement profiter aux étudiants de Guadeloupe, elle pourrait profiter à ceux de Martinique mais également aux étudiants de la Caraïbe qui seraient désireux de recevoir une formation de ce niveau dans nos territoires.

Alors, il faut le faire bien sûr parce que le Campus de Fouillole est aussi en train de se moderniser. Il suffit d'y aller et de constater que, progressivement, les anciens bâtiments sont remplacés par des locaux beaucoup plus fonctionnels, beaucoup plus modernes. Qui comprendrait que l'on installe une nouvelle école d'ingénieurs dans des préfabriqués vétustes qui ne ressemblent à rien ? Qui le comprendrait ? Il y a une question d'attractivité qui est en cause, il faut par conséquent que cette école qui est appelée naturellement à se développer reçoive des locaux dignes de sa fonction et dignes surtout du niveau scientifique français. Dans ces conditions, je voterai favorablement à la poursuite de ce projet.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci Monsieur VIRASSAMY.
Madame ALCIBADE.

Mme Chimène ALCIBIADE (Région Martinique) – Merci beaucoup, Madame la Présidente. Ce matin, je vous ai fait lecture du courrier du Président du Conseil Régional de la Martinique, Serge LETCHIMY et je vais reprendre ce paragraphe dans lequel il dit bien :

« *J'ai bien noté le point n°8 [qui est reporté au n°5 après modification à l'instant par Madame la Présidente, à la demande de mon collègue Monsieur FALEME] de votre ordre du jour qui prévoit la validation du plan de construction de l'école d'ingénieurs. Je m'en réjouis et souhaite que cela se fasse*

dans une vision globale de la formation des ingénieurs en Martinique et en Guadeloupe dans les deux pays conformément aux propositions de notre Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur en cours de finalisation. »

Cela veut dire que le Président Serge LETCHIMY ne s'oppose pas à la construction d'une école d'ingénieurs qui puisse permettre aux étudiants martiniquais et guadeloupéens de pouvoir bénéficier de ce type de formation. Simplement, dans ses propos ce matin, Monsieur FALEME a bien dit que nous devons travailler la main dans la main. Par conséquent, l'heure est venue pour nous – en tout cas au niveau des formations relatives à l'école d'ingénieurs – qu'il y ait une politique cohérente, équitable, qu'il n'y ait plus de concurrence de mauvais aloi entre les deux Pôles et que l'on puisse ensemble pouvoir se réunir autour d'une table, réfléchir et faire une proposition de programmation de formation cohérente qui puisse vraiment répondre aux besoins du tissu économique et social de la Martinique pour vraiment – à travers ces formations d'ingénieurs – faire en sorte que nos jeunes martiniquais puissent s'insérer professionnellement et socialement.

J'insiste là-dessus, nous devons nous inscrire dans la dynamique et dans la philosophie de l'UA et travailler dans ce sens.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur MISERIAUX.

M. Loïc MISERIAUX(Représentant des étudiants UFR SEN)– J'aimerais donner quelques chiffres concernant l'école d'ingénieurs, depuis 2012. Sur les deux formations dispensées et les trois années il y a eu une soixante d'étudiants. Un tiers des étudiants sont de Guadeloupe, un tiers issu de la France hexagonale et un tiers du Pôle Martinique aussi. Les deux tiers sont boursiers.

Je tiens à dire aussi qu'effectivement les salles de TD sont insalubres et ne permettent pas aux étudiants de travailler dans de bonnes conditions mais également les salles informatique qui sont utilisées de tout temps par les premières années, qui installent des logiciels, des jeux... et donc, un étudiant issu de l'école d'ingénieurs a besoin d'un ordinateur performant pour pouvoir s'inscrire et avoir des logiciels qui lui permettent de travailler dans de bonnes conditions.

Déjà, je tiens à remercier la Région Guadeloupe pour son initiative de construction d'école d'ingénieurs, le Vice-président qui suit aussi ce projet et Madame la Représentante de la Région Martinique qui s'inscrit aussi dans cette démarche. Alors, je fais appel à vous et vous dis que c'est un besoin urgent, que cette école soit faite très rapidement mais surtout que les étudiants de cette promotion puissent avoir accès à un ordinateur compétent, parce que les deux tiers sont boursiers et n'ont pas forcément les moyens de s'offrir un ordinateur. Il y en a qui font appel à des crédits de Région à taux zéro pour pouvoir s'offrir des ordinateurs, mais il serait bienveillant de la part des Collectivités ainsi que du Vice-président de mettre dans l'ordre de priorité des CPE, le financement d'un ordinateur pour ces étudiants issus de l'école d'ingénieurs.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci.
Monsieur DESTOUCHES.

M. Didier DESTOUCHES(Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Merci Monsieur le Représentant étudiant, chers collègues. Je porte à votre information... enfin vous avez eu le document, mais c'est vrai que nous n'avons pas encore présenté globalement la politique qui, à travers la convention que nous venons de valider avec la Région, la CPO, déploie un certain nombre d'investissements régionaux mais aussi voulus politiquement par l'équipe en place du Pôle Guadeloupe afin d'atteindre l'objectif que vous avez fixé et bien d'autres pour d'autres composantes.

Juste vous dire qu'il y a un montant qui est prévu dans la CPO que nous venons d'adopter pour 2015, le remplacement du matériel informatique pour 96 572,12 euros, que vous avez pour l'année 2016 pour la formation d'ingénieurs 170 000 euros qui sont prévus aussi au budget pour l'équipement. Pour l'année 2017, à nouveau équipements informatiques puisque ce sont des choses qu'il faut renouveler, 84 000 euros. Cela veut dire que toutes ces choses-là sont prises en compte. C'est vrai qu'en toute honnêteté, la CPO devait être votée aussi en 2014, comme cela n'a pas pu être le cas pour diverses raisons, nous en avons profité pour redéfinir un peu les priorités et à nouveau l'adopter en Région. Mais l'école d'ingénieurs est vraiment au cœur à la fois par la construction mais aussi dans l'investissement pour les étudiants. Voilà ce que l'on peut dire à ce niveau et les ordinateurs bien évidemment sont compris dedans.

M. Loïc MISERIAUX(*Représentant des étudiants UFR SEN*)– Dans l'urgence, n'y aurait-il pas moyen de leur donner un ordinateur portable afin qu'ils puissent travailler ?

(Rires)

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Je comprends ce que vous demandez. Au niveau des ordinateurs portables, on n'a pas prévu spécifiquement de donner un ordinateur portable à chaque étudiant. Si on le fait, cela veut dire qu'au niveau de l'Université, on doit respecter l'égalité entre les étudiants et en donner à tous.

Par contre, ce que je peux dire c'est que les ordinateurs que nous avons prévus, qui seront en accès libre aux étudiants seront performants et urgemment mis à leur disposition dès que l'argent sera rentré dans les caisses de l'établissement c'est-à-dire incessamment sous peu.

Dès la signature, effectivement vous avez raison, Madame CYRILLE, la signature c'est ce mois-ci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci. Je vais quand même poser la question du fonctionnement de manière à ce que cette validation s'accompagne également d'une étude de projection pour prendre en compte le fonctionnement. On a dit qu'il fallait que l'investissement aille de pair avec la recherche de sources de financement pour le fonctionnement.

Je pense qu'il faut vraiment que ce soit acté aussi au niveau du PV. Il faudra qu'il y ait une étude interne par nos services du patrimoine pour que nous sachions comment nous prendrons en charge le fonctionnement et que ce soit valable pour tous les bâtiments nouveaux. A chaque fois que nous votons sur un investissement, nous votons en même temps sur la recherche de financement pour le fonctionnement. D'accord ?

Vous voulez intervenir ?

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – Très rapidement. On serait heureux d'avoir cette étude en Région le plus rapidement possible pour que nous puissions nous organiser. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– J'ai noté également l'intervention de Madame ALCIBIADE concernant le développement de formations d'ingénieurs en Martinique, mais de façon complémentaire et non concurrentielle. Nous n'aurons pas un vivier pour reproduire des formations, ce n'est pas possible. J'aimerais que nous nous prononcions, si vous n'avez pas d'autres questions.

Mme Chimène ALCIBADE(*Région Martinique*) – Madame la Présidente... et la réunion.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Oui, une réunion de concertation, d'harmonisation pour que ces formations puissent se développer de manière complémentaire. Donc, sur la validation...

Je vous propose que nous votions sur la validation du plan de construction sur la programmation... La formulation exacte c'est... parce que tel que c'est formulé, ce n'est pas exact.

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – La formulation de l'ordre du jour n'est pas correcte. On parle du plan mais ce n'est pas le plan c'est « l'étude de programmation pour la construction d'une école d'ingénieurs de l'Université des Antilles sans la Guyane. »

(Rires)

M. Alex FALEME(*Région Guadeloupe*) – Parce que c'est écrit « des Antilles et de la Guyane » alors qu'il s'agit des Antilles tout court.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Je reprends. Nous allons voter sur :

- l'étude de programmation pour la construction d'une école d'ingénieurs de l'Université des Antilles implantée sur le Pôle Guadeloupe.
- la recherche en parallèle de financements pour le fonctionnement de cette construction.
- d'une manière globale sur la concomitance de tout investissement avec une recherche de financement pour le fonctionnement.
- ainsi que sur le développement harmonieux complémentaire et non concurrentiel de formation d'ingénieurs sur les deux Pôles.

Approbation de : - l'étude de programmation pour la construction d'une école d'ingénieurs de l'Université des Antilles implantée sur le Pôle Guadeloupe. - la recherche en parallèle de financements pour le fonctionnement de cette construction. - d'une manière globale sur la concomitance de tout investissement avec une recherche de financement pour le fonctionnement. - ainsi que sur le développement harmonieux complémentaire et non concurrentiel de formation d'ingénieurs sur les deux Pôles.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Merci.

6 – AFFAIRES JURIDIQUES ET STATUTAIRES.

A) Approbation de la création de deux IUT (pôle Guadeloupe, pôle Martinique)

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous allons poursuivre avec les affaires juridiques et statutaires. Nous passons au point « Approbation de la création de deux IUT Pôle Guadeloupe et Pôle

Martinique » avant de passer au point lié à l'approbation, on vote... naturellement, je vais demander à l'administrateur provisoire de l'IUT, Monsieur Antoine DELCROIX, de nous faire un point de situation qui intègre les questions diverses posées par Monsieur BLANC. Ainsi on va...
Vous ne partez pas Monsieur DELCROIX ?

M. Antoine DELCROIX(*administrateur provisoire IUT*)– Non... de façon à ne pas tourner le dos à la plupart des administrateurs. Le document, la petite note figure dans le relevé du Comité Technique puisqu'il a été la première instance dont l'avis était requis concernant cette question. C'est à la page 7 du relevé de conclusions du Comité Technique qui se présente sous cette forme et qui était dans une fiche de couleur – par contre je ne sais pas la couleur – beige. Vous avez, je pense, dans les annexes de ce même relevé de conclusions, un document, une note un peu plus détaillée.

Pour aborder cette question, j'ai envie de rebondir sur le point précédent puisque dans celui-ci on a notamment indiqué que les formations d'ingénieurs devaient se concevoir en complémentarité. Pourquoi j'introduis l'IUT ici ? C'est parce que maintenant au plan national, les IUT – je ne devrais pas le dire ainsi – sont devenus les premières classes préparatoires pour accéder aux écoles d'ingénieurs. Du coup, on peut imaginer effectivement que – du moins si vous actez le principe – que l'IUT de Martinique aussi bien celui de la Guadeloupe contribueront à apporter des effectifs à ces formations d'ingénieurs.

D'un point de vue historique, l'IUT de l'Université des Antilles et de la Guyane a été créé par décret ministériel en 1986 et a effectivement ouvert à Kourou en 1988 avant de s'étendre dix années plus tard à Saint-Claude en Guadeloupe et en 2001 sur le site de Schœlcher en Martinique. Les bâtiments sont juste derrière nous, un peu plus loin. En 2014 cet IUT de Kourou dispose de :

- trois départements en Guadeloupe : Génie biologique, gestion des entreprises et administrations et métiers du multimédia de l'Internet.
- deux départements en Martinique : GLT (Génie Logistique et Transport) et Hygiène Sécurité Environnement.

Nous avons au 16 septembre un peu plus de 360 étudiants inscrits, une augmentation remarquable, environ 40%, par rapport à l'année dernière et des projets foisonnant aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique soit autour de nouvelles options pour les DUT existants soit de licences professionnelles. J'ajoute aussi, une des caractéristiques du fonctionnement de l'IUT de Kourou a été de s'appuyer beaucoup sur le réseau national des IUT pour développer ponctuellement des formations de type « licences professionnelles. » Comme nous n'avons pas forcément ni les moyens, ni les viviers, ni sans doute les débouchés pour les ouvrir de manière permanente. Cependant la question de transformation de cet IUT de Kourou en trois IUT de plein exercice a surgi assez vite autour de deux questionnements : d'une part les IUT sont destinés à former en proximité les techniciens et puis d'autre part les capacités d'accueil se gèrent au niveau académique et peut-être un troisième point à ajouter, conséquence des deux premiers : les IUT répondent à des besoins locaux.

Nous avons notamment une délibération du Conseil de l'IUT datant de novembre 2007 sur ce point et des travaux qui ont été approfondis à partir de 2007 jusqu'aux années 2010/2011. L'évolution institutionnelle de l'Université des Antilles et de la Guyane repose bien sûr cette question avec plus d'acuité. Au 30 juin 2015, après le vote de la loi portant transformation de l'UAG en l'Université des Antilles, le Ministère a pris les premières dispositions concernant l'IUT. D'une part il a acté en modifiant l'arrêté générique qui porte la liste des IUT de France, des ESPE, d'une manière générale des écoles et instituts des Universités. L'arrêté a été modifié en portant acte que l'Université des Antilles et de la Guyane était transformée en Université des Antilles d'une part et d'autre part, que l'IUT de Kourou était transformé en IUT, provisoirement non dénommé, installé au sein de l'Université des Antilles. Dans ce même arrêté était créé ou recréé un IUT de Kourou au sein de l'Université de Guyane, au même moment. On peut constater que le Ministère aurait pu effectivement interroger l'établissement sur le fait de savoir quel nom donner même à titre provisoire à notre IUT, mais cela n'a pas été fait.

Un peu antérieurement – je pense que vous le savez tous– le Président de la République en visite aux Antilles, au mois de mai 2015 avait annoncé la création prochaine de deux IUT au sein de l'Université des Antilles. Il s'agit donc pour nous de permettre la réalisation concrète de l'annonce présidentielle. Les instances polaires de l'établissement se sont largement prononcées ou exprimées sur ce sujet. Mais du point de vue du processus, sont requis au sein de l'établissement un avis– celui du Comité Technique qui a été rendu et dont vous avez trace dans le relevé de conclusions qui sera soumis à votre approbation – et le deuxième point qui est une délibération du Conseil d'Administration qui porterait à la fois sur le fait d'acter la création de deux IUT au sein de l'Université des Antilles, qui en fixerait le nom et qui en fixerait le siège.

La proposition de suivre l'avis du Comité Technique qui a donc suggéré que ces IUT... qui donnait effectivement un avis favorable à la création des IUT et actait le fait que l'IUT implanté en Guadeloupe s'appellerait IUT de Guadeloupe avec siège à Saint-Claude et que l'IUT implanté en Martinique s'appellerait IUT de Martinique avec siège implanté à Schœlcher.

Dans la tradition des IUT, il était vrai que les IUT portaient souvent comme nom le nom de leur siège. Par exemple le nom de la ville de siège « IUT de Kourou » implanté à Saint-Claude, Schœlcher, Cayenne et Kourou. Il y a une évolution récente qui fait que les IUT essaient plutôt d'incarner un territoire que la ville du siège d'implantation. Je pense que nous pouvons nous inscrire dans ce mouvement.

Monsieur DORVILLE.

M. René DORVILLE(VP CA) – Merci Monsieur l'Administrateur provisoire de l'IUT. Y a-t-il des observations ?

Monsieur le V/P Pôle Guadeloupe.

M. Didier DESTOUCHES(Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Chers collègues, je suis particulièrement heureux que cette question soit à l'ordre du jour aujourd'hui. J'ai bien entendu ce qu'a dit notre chargé de mission « information et vie universitaire » qui est tout à fait exact. Il a retracé la chronologie qui a permis à cette décision de se mettre aussi un peu en conformité avec un cadre légal national, de nous amener vers deux établissements qui fonctionneraient mieux du fait qu'il n'y ait plus cette procédure intégrée qui pénalisait – il faut bien le dire – pour le coup les trois IUT.

Toutefois, je tiens à préciser que ce projet d'IUT a été vécu et porté en Guadeloupe de façon extrêmement politique, avec beaucoup de détermination. Il y avait une volonté de nos partenaires des Collectivités locales – en particulier la Région– mais aussi de la Ville de Saint-Claude pour qu'il y ait un IUT qui améliore son fonctionnement et qui soit aussi territorial, comme vous le dites. De plus, il y avait une très forte volonté des élus du Pôle Guadeloupe de faire cette revendication de deux IUT à une époque où cela n'était pas une revendication qui avait le vent en poupe, de faire en sorte que nous puissions politiquement dire : c'est ce que nous voulons.

Je le redis, aujourd'hui, c'est ce que nous voulons.

Mais qu'est-ce que nous avons dit exactement ? Ce que nous voulions c'était que les deux territoires de Guadeloupe et de Martinique aient leur IUT. Je tiens à le dire ici parce que j'ai entendu beaucoup de choses, notamment dans les médias, le Pôle Guadeloupe a toujours soutenu la création de deux IUT de plein exercice et bien sûr donc de l'IUT de Saint-Claude. Je le dis non pas pour faire une polémique, mais pour dire qu'il y avait derrière une volonté politique, qu'il y avait aussi dans cette volonté politique une vision pour les deux territoires. Bien sûr, il ne nous appartenait pas de dire que la Martinique devait avoir son IUT mais de dire la Martinique, si elle le souhaite, doit avoir son IUT.

Voilà ce que je tenais à préciser ici et donc je me réjouis que nous puissions enfin acter cette décision qui nous amènera à d'autres concertations et d'autres négociations. Mais en tout cas, c'est déjà un beau premier pas.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur PULVAR.

M. Olivier PULVAR(*Administrateur*) – Bonjour chers collègues. Juste une question que je pose peut-être au chargé de mission, plus exactement Monsieur DELCROIX : qu'en est-il des habilitations pour les formations qui sont actuellement dispensées sur le Pôle Martinique et qui sont des habilitations partagées avec le Pôle Guadeloupe ?

Si elles ne sont pas partagées, en tout cas ce sont des habilitations qui ont été attribuées à des formations dispensées en Guadeloupe et délocalisées en Martinique. Il y a certainement une réponse à apporter à mon inquiétude.

M. Antoine DELCROIX (*administrateur provisoire IUT*)– Pour être peut-être plus complet, il y a deux cas de figure qui se présentent. Il s'agit d'abord de formations qui sont en apprentissage, qui ne sont pas ouvertes en formation initiale. Il y a deux cas de figure : une formation DUT-TC (Technique de Commercialisation) qui appartient à la carte de formation de Guyane. Le département TC ayant d'ailleurs été rétabli par l'arrêté de création au sein de l'IUT de Guyane. L'administrateur provisoire de l'IUT de Guyane était présent sur le Pôle Martinique en début de semaine, justement pour envisager la poursuite de cette formation, suite à une demande expresse et très forte de Madame la Rectrice qui ne me contredira pas, je pense.

La formation GEA pose beaucoup moins de difficultés dans la mesure où de toute façon le département GEA existe en Guadeloupe et que nous restons, si je puis dire, en famille pour la développer étant entendu que le chef département GEA est sur une ligne de continuer cette collaboration pour l'année en cours. Après, il est clair que, parallèlement au dossier de demande de création des deux IUT, il existera un dossier qui va remonter par le double canal de l'Université mais surtout des Recteurs qui mettront et indiqueront leur avis sur les priorités soit de transformation des départements existants puisqu'il peut y avoir de nouvelles options ouvertes– non, d'ailleurs il peut y avoir de nouvelles formations soit ouvertes ou soit fermées – soit de création de nouveaux départements.

J'ajoute que c'est probablement une chose sur laquelle je n'ai pas assez insisté. Cela concerne également sur les IUT, vous voyez par rapport à l'ensemble des autres formations, la place que prennent les Rectorats dans la transmission des avis et des dossiers sur ces créations.

Nous avons– et je remercie sincèrement et très fortement, Madame la Rectrice de l'Académie de Martinique sur ce point– un appui extrêmement fort pour ces formations en apprentissage qui posent effectivement un problème à résoudre à terme, mais nous avons cet appui très fort pour ne pas interrompre les formations actuellement en cours.

Après, si je peux dire, il va appartenir à chaque site de l'IUT, à chaque Pôle de l'Université, en dialogue avec l'Académie à définir les priorités pour le développement de ces IUT. Je crois savoir, enfin... je sais même que c'est quasiment bouclé. Nous avons pu communiquer dès avril 2015, le plan de développement pour la Guadeloupe, qui sera ajusté parce que les collègues souhaitent revenir sur un certain nombre de choses. Pour la Martinique, je sais aussi que le programme est bien avancé.

Mais j'ai envie dire que quelque part, il appartient – dans cette perspective d'avoir deux IUT– à Messieurs les Vice-présidents de pôles de se saisir maintenant et conjointement de ce problème de développement des cartes de formation des IUT, que nous le portions ensemble l'IUT et vous (pas moi).

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci Monsieur l'Administrateur provisoire. Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (IUT Kourou)– Justement ce que disait mon collègue, Olivier PULVAR, est très important. Nous sommes face à deux IUT. La question c'est : est-ce que nous rentrons en concurrence ou est-ce que nous rentrons en complémentarité ? Non, c'est une question qui est importante, parce que sur le Pôle Guadeloupe nous avons déjà certains listings qui sont avancés. Sur le Pôle Martinique, les gens sont inquiets, je le dis franchement. C'est exactement le même titre que l'école d'ingénieurs. Ce serait intéressant de rentrer en complémentarité, certains... et je n'oublie pas la Région. La Région, dans l'Acte III de la Décentralisation, prévoit qu'elle a une maîtrise aussi à certains niveaux. Il me semble aussi qu'il serait bien de rentrer en complémentarité dans l'ensemble, de faire un ensemble c'est-à-dire, si je peux faire un gros tour de table global, avec tous les acteurs qui sont présents. Je pense qu'il faut rentrer en complémentarité parce que la difficulté qui va se poser et qui s'est posée déjà quand on a été IUT de Kourou c'est que nous, Guadeloupe, nous recevions des Guyanais et des Martiniquais. La Martinique recevait aussi certains personnels de Guyane et de Guadeloupe et ce n'était pas une mauvaise idée, malgré tout. C'est ce que l'on appelle la mutualisation plus simplement. Comme on est – d'après ce que j'ai compris – à périmètre constant au niveau des finances, ce serait intéressant. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Madame la Rectrice, ensuite Monsieur le Vice-président du Pôle.

Mme Catherine BERTHO LAVENIR (Rectrice de la Martinique)– Je pense qu'il faut... puisque vous avez la gentillesse de me citer, c'est effectivement un projet que nous portons de toutes nos forces pour deux raisons : parce qu'il est structurant, parce qu'il correspond au schéma de développement de l'Université que je citais en introduction à ce Conseil d'Administration mais aussi parce que cela doit s'inscrire dans le schéma de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui est porté conjointement par l'Université, l'Académie et la Collectivité locale. Il y a un besoin de cohérence et j'ajouterais de lisibilité pour nos étudiants, parce que derrière il y a une chance nouvelle et considérable offerte aux élèves qui sortent de la formation secondaire avec un Baccalauréat, de continuer leurs études dans les deux territoires avec des formations adaptées à leurs ambitions, à leur niveau, aux besoins des territoires. Il y a là une chance qu'il ne faut pas laisser passer.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur le Vice-président du Pôle Martinique... Attendez, vous devez partir ? D'accord.

M. Jean-Emile SYMPHOR (Vice-Président du Pôle Martinique)– Cette question d'IUT, je rassure mon collègue Antoine DELCROIX, nous nous en étions déjà saisis très tôt, parce que c'est une question particulièrement importante. J'insiste là-dessus parce que nous avons une difficulté que nous rencontrons depuis plusieurs années avec le Ministère, qui ne comprend pas véritablement l'organisation que nous avons, s'agissant de l'IUT sur la Martinique, la Guadeloupe et auparavant la Guyane. De toute façon, le problème va encore se poser avec le Ministère sur Martinique, Guadeloupe.

Je m'explique. Le Ministère a l'habitude d'avoir des IUT sur un seul territoire avec tous les départements sur ce même territoire. Depuis plusieurs années, de façon intelligente et de façon concertée entre les trois pôles à l'époque et avec le Pôle Guadeloupe maintenant – le collègue DELCROIX l'a rappelé – il y a des formations pour lesquelles par exemple l'habilitation est en Guadeloupe, donc la formation initiale se déroule en Guadeloupe et la même formation se déroule en apprentissage en Martinique. C'était une intelligence collective que nous avons, nous avons organisé les choses de façon à répondre aux attentes des étudiants. Donc, il y a des filières qui existent évidemment en formation initiale, puis il y a des filières qui existent en formation par apprentissage. Il y avait le même cas avec certains départements dont l'habilitation était située sur le Pôle Guyane. Nous nous heurtons à cette difficulté où le Ministère n'arrive toujours pas à comprendre – ou en tout cas il y a quelque chose que je n'ai pas perçue – que nous avons cette organisation pour mieux répondre aux attentes et organiser les choses sur nos territoires de façon

concertée, réfléchi et au service des étudiants. Nous allons continuer à nous heurter à ce problème parce qu'ils ne comprennent pas comment une habilitation peut être donnée sur un territoire et que sur l'autre territoire au sein de la même université, on puisse mettre en place cette formation, par exemple en apprentissage sur un autre territoire et vice-versa.

Donc, c'est une vraie difficulté. A ma connaissance, nous n'avons toujours pas de réponse très, très claire du Ministère là-dessus. Je rajoute un dernier élément. Par exemple, sur la prise en compte des effectifs, nous avons cette difficulté qui est récurrente : un certain nombre d'étudiants qui sont effectivement sur le Pôle Martinique étaient comptabilisés en Guyane parce que l'habilitation ministérielle était donnée à la Guyane. Nous rencontrons ces deux difficultés et elles sont toujours là parce qu'à mon sens nous n'avons toujours pas de réponse satisfaisante du Ministère sur ces questions.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci. Monsieur le Recteur.

M. Camille GALAP(*Recteur de la Guadeloupe*)– Je m'excuse par avance parce que je dois partir, j'ai un avion à prendre dans quelques minutes pour la Métropole. Ce que je voulais indiquer c'est que, bien évidemment, le fait que nous ayons déjà obtenu la création d'un IUT en Guadeloupe et en Martinique, c'est déjà une belle victoire. Premier élément.

Deuxième élément c'est que les Schémas Régionaux d'Enseignement Supérieur et de Recherche qui sont élaborés au niveau de la Guadeloupe et de la Martinique, de façon distincte, doivent bien évidemment s'articuler avec l'offre post-bac globale au niveau de chaque territoire. Donc, au niveau académique, il faut aussi qu'il y ait une certaine articulation entre les BTS, les DUT et les offres locales, les classes préparatoires aussi. D'autre part, je pense qu'il faudra aussi imaginer un schéma inter-régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche– c'est une suggestion que je fais – qui intègre la question d'école d'ingénieurs, mais aussi la question de l'IUT pour que toute cette complémentarité soit une réalité. Ce sera aussi à nous, Recteurs de Martinique et Guadeloupe, de monter au créneau auprès du Ministère pour expliquer les particularités liées à certains territoires, pour qu'ils comprennent que les environnements socioéconomiques ne correspondent pas à ce que l'on en trouve en Métropole, que la réalité sociale de nos étudiants n'est pas forcément la même. Les questions relatives aux aspects liés à la configuration même de la Guadeloupe sur l'aspect archipélagique, c'est aussi une réalité. C'est moins vrai en Martinique, mais enfin quand même cela existe. Il faudra aussi, sur le volet numérique, que l'on soit en capacité d'apporter des réponses dans cette complémentarité nécessaire entre la Guadeloupe et la Martinique.

Nous... enfin moi en tout cas, et je pense Catherine BERTHO LAVENIR également, nous devons aussi montrer la cohérence qu'il doit y avoir entre les BTS, les DUT, sur chaque territoire au regard de la proximité de certaines structures. Je pense aussi à Saint-Claude où il y a, pas très loin du site de Saint-Claude, une formation pour les infirmières. On a inauguré un Campus Sanitaire et Social, il n'y a pas très longtemps. La question de la création de certains départements, certains types de profil de départements, peut avoir du sens pour justement alimenter l'ensemble des territoires sur un certain nombre de métiers. Il y a des sujets qui nous préoccupent– Guadeloupe et Martinique– ce sont des questions liées à la logistique, logistique portuaire. La Guadeloupe et la Martinique sont concernées par ces sujets. Il faut que nous soyons en capacité de voir justement comment articuler les choses pour qu'effectivement– comme l'a dit Monsieur DELCROIX tout à l'heure, sur la question des IUT– on sait bien maintenant que beaucoup d'étudiants passent par les DUT pour intégrer ensuite les écoles d'ingénieurs. Il y a un certain nombre de partenaires que nous pouvons solliciter pour pouvoir créer soit des Masters soit différentes filières d'ingénieurs et essayer de montrer l'ambition supplémentaire pour tous les étudiants, tous les jeunes de Guadeloupe et de Martinique. C'est vraiment cela qu'il faut que nous arrivions à faire. En tout cas, vous pouvez compter sur notre soutien total et entier pour que nous arrivions à obtenir un certain nombre de réponses rapides sur l'articulation des habilitations en discutant avec les personnes qui sont à

responsabilité au niveau de la DGESIP sur ces questions des DUT, sur ces questions de licence professionnelle, sur les questions liées aux habilitations pour le passer au CNESER pour savoir comment organiser la création de certains départements, etc.

Comme je dois partir, je voulais aussi vous indiquer que sur la question des statuts, c'est un sujet que vous aborderez après, il faudra que l'on travaille – je ne pourrai pas participer au débat, hélas – mais bien évidemment sur la mise en œuvre du cadrage des statuts de l'Université, je pense qu'il serait important que nous ayons au niveau du Ministère aussi, un interlocuteur identifié pour nous accompagner. Encore une fois, vous pouvez compter sur nous pour que nous puissions très vite solliciter le Cabinet et tout ce qui va bien pour que nous ayons des réponses rapides et concrètes.
Merci en tout cas, à bientôt.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Monsieur le Recteur. Bon voyage, bon retour.

(Départ de Monsieur le Recteur de Guadeloupe)

M. Didier DESTOUCHES*(Vice-président du Pôle Guadeloupe)* – Madame la Présidente, je peux m'exprimer ? Je voulais juste, avant que le Recteur ne s'en aille, dire quelque chose parce que c'est vrai que nous avons un premier Conseil d'Administration très solennel, très important. C'est l'occasion de mettre sur la table certaines questions qui sont brûlantes de façon à ce que l'on puisse mettre de plus en plus de côté dans notre fonctionnement, tout ce qui est suspicion et tout ce qui concurrence exacerbée.

Moi, je crois que l'Université des Antilles a une mission fondamentale. Dans cette mission fondamentale, elle a le choix entre deux directions : soit elle prend la direction de ce que j'appelle le « syndrome cyclotron », soit elle prend la direction de ce que j'appelle le « syndrome Tour des Yoles et TGV.T. »

(Intervention hors micro)

M. Didier DESTOUCHES*(Vice-président du Pôle Guadeloupe)* – J'y viens, c'est bien si tu ne connais pas. Vous savez, soit nous pouvons nous battre pour les mêmes choses et nous ne finirons jamais, soit nous pouvons avoir nos spécificités tout à fait dans l'esprit de ce que vous venez de dire et nous nous en sortirons toujours par le haut. La Guadeloupe et la Martinique font de la voile traditionnelle. En Martinique il y a les yoles, en Guadeloupe il y a les voiles traditionnelles. Cela n'a jamais posé aucun problème. Pour être passionnés par les questions de nautisme, nous avons toujours reçu des personnes, des personnalités qui viennent du Tour des Yoles et nous avons toujours réussi à faire en sorte que ces deux manifestations avancent de concert, pourtant c'est toujours les Antilles.

Moi, je crois que nous aurons tout le temps de débattre de ce type de question au sein de l'établissement, que ce soit l'IUT, l'école d'ingénieurs, etc. mais il faut qu'on le fasse avec suffisamment de volonté politique pour que nous ayons, nous, ce que nous voulons concrétiser en Guadeloupe en termes de formation, en termes de recherche, etc. et que ce que vous voulez en Martinique aussi soit concrétisé en termes d'information et de recherche. Ce n'est pas un travail facile, il ne faut pas croire que c'est ainsi. Nous avons tous du bon sens, ce n'est pas ainsi que cela s'est passé jusqu'ici, en tout cas en partie. Mais il faut que nous allions vers cela pour sortir de cette spirale.

Je voulais le dire aujourd'hui, de façon solennelle parce que, que ce soit en Guadeloupe ou en Martinique, j'entends tout le temps les mêmes paranoïas liés au fait que : yo key pran bitin an nou, yo key pran bagay an nou. Moi j'aimerais bien que l'on arrête cela. Voilà. Je ne le dis qu'une fois.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci de le redire, mais voilà... il faudra peut-être le redire encore. Sur la question de l'IUT, avons-nous fait le tour par rapport aux questions diverses ? Vous aviez évoqué la question de l'absence de conseil.

M. Marc BLANC– Actuellement, nous n'avons pas de conseil dans cette composante étant donné qu'effectivement, cela ne peut pas se faire du fait du manque de statuts. Soit on pourrait trouver un modus vivendi qui fonctionne, soit un Conseil Martinique/Guadeloupe – comme on veut – de façon à ce que quand au niveau des ressources... mon pauvre Monsieur DELCROIX, c'est vous qui êtes... voilà pour cela. Donc, si c'était possible... parce que la Direction des Ressources Humaines nous demande l'avis des Conseils, à chaque fois que nous faisons des recrutements, l'avis des Conseils. C'est une obligation et nous avons de grosses difficultés.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– C'est vrai que lorsque l'on passe les choses au niveau du Conseil Académique, nous avons un certain nombre de pièces obligatoires pour que ce soit validé et en l'occurrence nous ne pouvons pas les avoir. Nous avons évoqué la possibilité d'un Conseil de Préfiguration. Je ne sais pas si Monsieur DELCROIX peut en dire plus.

M. Antoine DELCROIX (administrateur provisoire IUT)– Si ce Conseil acte la création des IUT, on peut mettre en place sur chaque site un Conseil de Préfiguration qui comporterait à la fois des enseignants de la structure, des représentants des Recteurs et des représentants des socio-professionnels puisqu'ils font partie des trois acteurs principaux des IUT. Ce Conseil de Préfiguration pourrait se réunir en tant que de besoin, en formation restreinte aux enseignants, pour les questions de recrutement des vacataires et autres questions. C'est effectivement ce que nous avons envisagé, mais il nous semblait un peu incorrect d'anticiper par rapport au vote de ce Conseil.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons passer au vote sur l'approbation de la création de deux IUT. Nous réitérons notre demande de réponse écrite du Ministère sur les questions des habilitations. Nous avons déjà fait plusieurs courriers et pour le moment nous n'avons pas eu de réponse écrite, mais nous demanderons. Enfin, nous comptons sur Madame la Rectrice et Monsieur le Recteur pour relayer et soutenir cette demande urgente. Nous nous inscrivons dans une approche complémentaire quant aux départements et aux formations qui répondent aux besoins des territoires et qui nous permettent justement de fixer un certain nombre d'étudiants sur place.

Si vous n'avez pas d'observation, nous allons passer au vote sur la création de deux IUT : un IUT... Nous avons soumis cette question au Comité Technique du 29 septembre que nous devons consulter sur ce sujet. Le Comité Technique a approuvé la création de deux IUT : un IUT dit IUT de Guadeloupe implanté à Saint-Claude ; un IUT dit IUT de Martinique implanté à Schœlcher.

Approbation de : la création de deux IUT : un IUT dit IUT de Guadeloupe implanté à Saint-Claude ; un IUT dit IUT de Martinique implanté à Schœlcher.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Merci. Nous allons passer au point relatif à l'élaboration des statuts de l'Université des Antilles...

Madame la Présidente, il y avait juste une question diverse sur l'IUT qui concernait le département MMI. Effectivement, nous rencontrons une difficulté importante sur le fonctionnement d'un des départements en Guadeloupe, le département MMI – qui comme l'a indiqué l'administrateur BLANC – repose actuellement sur un seul personnel qui de surcroît, n'est pas un personnel de l'Université des Antilles, mais un personnel en délégation. Il faut dire que l'IUT a été... dans le cadre de l'exercice normal du droit d'option, a vu le départ d'un collègue, l'autre professeur de langue de la structure – puisque nous n'en n'avons qu'un – vers la Guyane. Mais également une personne qui avait choisi d'exercer la première année de son droit d'option venant de Guyane, à l'IUT, et qui a rejoint pour l'instant définitivement la Fac de Sciences. Du coup, finalement nous nous trouvons actuellement avec deux personnes en moins par rapport à la situation que nous avons envisagée pour cette rentrée-ci. Certes, ces deux personnes n'intervenaient pas directement dans le département concerné mais néanmoins c'est l'encadrement global de la structure qui a été affaibli. Les faibles marges dont nous disposions auraient pu effectivement permettre d'abonder le département MMI.

Actuellement, nous sommes effectivement dans une situation qui est relativement grave concernant cette formation, faute d'enseignants. Nous avons assez de mal, à vrai dire, à mobiliser la collectivité des composantes du Pôle Guadeloupe autour d'une aide à apporter pour assurer cette année. Je dois dire quelque part, pour l'instant seule l'ESP de Guadeloupe a confirmé un soutien à l'IUT sous forme d'emploi dont le concours, le recrutement était infructueux. Voilà, la situation est relativement difficile. Actuellement, les étudiants sont très clairement en train de dire que cela ne peut pas durer. Donc c'est vrai, il y a une situation délicate... Il y a de l'aide qui nous est apportée et nous la recherchons, en particulier... les représentants du Rectorat Guadeloupe sont partis.

L'impression globalement à Saint-Claude c'est que tout cela tarde à se concrétiser et tarde à répondre aux attentes de nos étudiants. Je pensais que le Conseil d'Administration de l'Université devait être informé de cette situation un peu délicate pour laquelle il y a vraiment urgence à répondre à des besoins. On l'a dit, la formation MMI répond vraiment à un besoin. Elle attire beaucoup de candidats, 350 candidats cette année en premier choix. Voilà, c'est...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Très bien.

Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (IUT) – J'apporte quelques informations supplémentaires et je précise que le Département MMI a ouvert l'année dernière en 2014, dernière année de l'habilitation, qu'actuellement il a 45 étudiants en 1^{ère} année (c'était 45, la norme), que des parents nous poussent absolument parce que beaucoup d'étudiants veulent rentrer dans ces DUT et que... il est tout seul, d'où la difficulté.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je tiens quand même à dire que nous sommes saisis de ce dossier. Monsieur DELCROIX a vraiment essayé de trouver des solutions. Il y a des solutions qui sont en cours, que nous sommes en train de trouver. Maintenant, il faut absolument que nous puissions avoir une zone de dialogue avec le Vice-président du Pôle pour pouvoir mettre à disposition, au moins pour une année, en attendant que le rééquilibrage des postes avance sur le Pôle Guadeloupe également des supports qui seraient vacants parce qu'il y a des supports vacants dans l'établissement et notamment sur le Pôle. Je pense que c'est une question de décision à prendre très rapidement et nous nous y attellerons cette semaine, puisque nous attendions des réponses du Rectorat...

M. Camille GALAP (Recteur de la Guadeloupe) – Au niveau du Rectorat, pour l'instant, effectivement il n'y a pas de... c'est une formation rare « Métiers de Multimédia et de l'Internet ». Je crois qu'en tout et pour tout, dans les domaines qui nous concernent, il me semble me souvenir de tête qu'il y a trois titulaires

dans l'Académie en Guadeloupe qui sont déjà fortement sollicités par les BTS qui sont un peu en... Ce que nous avons fait, nous avons pris vraiment toutes les ressources. Le Rectorat a fait un appel à candidature au travers d'I-prof, de son système d'information. L'IUT Saint-Claude a fait de la publicité vers l'ensemble des lycées de la Basse-Terre et même en étendant progressivement vers la Grande-Terre.

Dernier point qui est le point matériel, des étudiants se plaignant du manque de matériel. Je salue la Région Guadeloupe au travers notamment du CPO, puisque cela débloque la situation. Il y a, de mémoire je crois, environ... un peu plus de 200 KEuros qui sont destinés à aménager le plateau technique sur Saint-Claude de façon à offrir aux étudiants de ce DUT d'une part, mais à l'avenir d'un pôle de formation numérique qui pourrait s'implanter au sein de l'IUT, beaucoup plus considérable. De ce point de vue, nous avons peut-être les éléments de réponses positifs pour le premier équipement.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Merci. Monsieur le Vice-président du Pôle.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Je voulais dire que ce dossier est bien sûr un dossier important pour le Pôle Guadeloupe, mais il me tient personnellement à cœur. Je l'ai dit dès que je suis arrivé en fonction puisque je suis allé en visite à l'IUT où j'ai rencontré les étudiants et je leur ai dit très clairement que nous avons là une formation qui représentait vraiment ce que l'on attendait d'une formation ancrée dans le territoire avec une capacité de débouchés très forte. De plus, il y a une association étudiante qui vient de se monter, qui s'appelle Forge et qui va vraiment aider le Pôle Guadeloupe à rayonner à travers des réalisations qu'ils vont faire dans le cadre de leur formation.

Donc j'y tiens beaucoup à tel point que je suis allé moi-même vous chercher des enseignants spécialistes d'information et de communication. D'accord ? Mais il faut bien voir qu'il y a une procédure qui est celle du redéploiement des postes à travers des négociations « dialogue de Ressources Humaines », que nous allons rentrer dans ce dialogue et que nous avons l'UFR SJE qui a déjà accordé un premier poste pour six mois. C'est vrai que nous avons fait des demandes au Rectorat. Il y a eu un problème de convention apparemment, je ne me souviens plus très bien ce qui s'est passé, mais en tout cas, il y a eu un blocage à ce niveau. J'avais rencontré les étudiants très récemment au Palais des Sports du Gosier où nous avons réfléchi aux différentes probabilités. C'est vrai qu'il y a une grosse attente et peut-être même derrière des risques de monter au créneau. Nous allons, ce mois-ci, essayer de trouver des solutions.

Dernière chose, vous avez parlé du plateau technique, nous avons émis l'idée avec le Docteur André ATALLAH. Je lui demandais si nous pouvions faire d'un espace qui était à la Région et qui ne servait plus à rien, une espèce d'hôtel qui est un peu plus haut vers Saint-Claude... nous nous étions dit justement que nous pourrions le transformer en un lieu d'attractivité pour la ville et la région où les étudiants projetteraient un certain nombre de réalisations, où il y aurait un espace pour le plateau technique et où on pourrait faire un centre d'audiovisuel.

Vous voyez, il y a beaucoup de projets, il y a des projets en tout cas. Mais il faut que nous soyons aidés, pas uniquement par la question du redéploiement des postes. Je crois que dans le projet stratégique, on doit clairement expliquer qu'il y a un certain nombre de formations qui ne peuvent plus fonctionner quand il y a un seul enseignant.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Très bien. Cette question de rééquilibrage des postes ayant toujours été un problème épineux, pas seulement au sein de notre Université mais dans toutes les universités. Quand il y a des urgences, il faut véritablement que chacun comprenne que l'Institution va mieux si toutes les composantes fonctionnent bien.

Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (IUT Kourou)– C'était simplement pour dire que, si on n'ouvrait pas en 2014 on perdait l'habilitation. C'était quand même... et on aurait pu ouvrir depuis 2010, je précise. Le Président SAFFACHE n'a pas voulu ouvrir au motif qu'il n'y avait pas de moyens, moyens en enseignants évidemment. Maintenant c'est vrai que c'est difficile. Alors si à chaque fois que nous avons une habilitation si nous devons attendre les moyens du Ministère qui ne viennent pas, je ne sais pas comment nous ferons. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous allons faire ensemble c'est-à-dire qu'il faut que chaque composante comprenne qu'il faut dégager des moyens – puisqu'il n'y a pas de création de poste à l'intérieur du stock d'emploi dont nous disposons– pour permettre à toutes les composantes et surtout celles qui mettent en œuvre des formations attractives – puisque nous avons vu à travers le tableau que je vous ai adressé, que j'ai adressé à la communauté que certaines composantes ont une forte progression, ce ne sont pas forcément les composantes les plus traditionnelles– donc il faut tenir compte de cet élan des bacheliers vers certaines formations et mettre en place le potentiel d'encadrement nécessaire à un bon fonctionnement. C'est vraiment un enjeu très important qui doit être au cœur de la préparation de notre contrat.

Monsieur DESCAS, vous vouliez parler ? Non ? J'avais vu votre main. Non ? D'accord. Très bien.

Nous allons passer au vote sur l'approbation de la création des IUT ? C'est fait ? D'accord.

Elaboration des statuts de l'Université des Antilles – débat sur le cadre général.

Je vais céder la parole à Monsieur NARAYANINSAMY qui doit se rapprocher d'un micro.

B) Elaboration des statuts de l'Université des Antilles : débat sur le cadrage général.

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet) – Bonsoir à tous, à ceux qui restent. Vous avez dans votre dossier une petite note sur l'UA, organisation générale des statuts. Je vais vous présenter rapidement cette note pour voir comment nous travaillerons là-dessus.

La note vise à faire une présentation qui n'est évidemment pas exhaustive. Une présentation qui induit l'évolution institutionnelle dans l'établissement. La loi du 25 juin 2015 ratifie l'ordonnance du 17 juillet 2014 qui transforme l'Université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles et procède, dans la même étape, à certaines adaptations. Cette loi prévoit en son article II, la chose suivante : « Le Conseil d'Administration en exercice à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, conformément au 1 du présent article adopte dans un délai d'un an, par délibération statutaire, des statuts en conformité avec les dispositions de cette même loi. En l'absence de délibération statutaire adoptée dans ce délai, les statuts sont arrêtés par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur. »

Le « petit 1 » auquel il est fait référence dans l'article II précise que « le Conseil d'Administration est constitué des membres du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles et de la Guyane (ancienne formule) élus et nommés au titre des régions de Guadeloupe et de Martinique. » C'est pour cette raison que le Conseil d'Administration n'a pas été modifié et est simplement restreint aux représentants des régions de Guadeloupe et de la Martinique. Nous avons donc, au titre de cette loi, jusqu'au 26 juin 2016 pour adopter les statuts. Il convient de souligner qu'après le vote, les statuts seront soumis à la validation du Ministère via le Recteur en vertu du principe de contrôle de légalité.

À titre d'exemple, il faut souligner que les statuts actuels de l'UAG qui sont encore appliqués – puisque nous sommes toujours avec ces statuts – ont fait l'objet de plus de 16 pages d'observations de la DGESIP par des courriers de novembre 2009 et juin 2008 dont une très grande partie d'ailleurs n'a pu être intégrée ce qui veut dire que nos statuts ne sont pas conformes, même à l'ancienne loi.

Ces textes seront utiles pour guider notre réflexion, pour ce qui reste d'actualité dans les observations. Ceci nous amène à dire qu'il est préférable d'avoir cette expertise de la DGEIP au fur et à mesure de l'évolution des travaux plutôt que d'avoir une expertise finale qui fait qu'après on ne prend pas forcément en compte ces éléments.

Dans le cadre de cette élaboration, nous aurons à tenir compte pour l'essentiel de la loi du 25 juin 2015, de l'ordonnance 2014 ratifiée avec les modifications apportées, de la loi ESR du 22 juillet 2013 à l'exception des dispositions du titre V faisant l'objet de l'adaptation par l'ordonnance et du décret qui régit le statut des enseignants-chercheurs.

Les changements à intégrer :

- La première chose qu'il faut bien noter c'est qu'il n'y a pas de nouvel établissement. L'Université des Antilles est la transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane. Elle conserve donc, en termes de référence d'EPSCP toutes les caractéristiques de l'UAG, numéro d'établissement, enregistrement, identifiant et compte. Il n'y a rien de changé.

- Au niveau de l'établissement, le premier changement que nous aurons à opérer c'est le changement de nom qui devient Université des Antilles. Ce changement d'ailleurs n'est dû qu'au fait que l'on s'appelait Université des Antilles et la Guyane. Sinon nous n'aurions pas eu besoin de changer de nom.

La modification du Conseil d'Administration qui passe à 30 membres dont 4 élus étudiants et 4 élus du personnel BIATS. Il faut tenir compte du principe de parité entre les régions, de la définition que nous aurons à faire des personnalités extérieures qui doivent respecter désormais le principe de parité homme/femme. Monsieur FALEME, peut-être que cela va...

(Il est parti)

- L'élection du Président de l'Université des Antilles sera pour cinq ans non renouvelable – c'est une spécificité également – avec toutes les prérogatives et pouvoirs d'un Président d'Université en exercice et une prérogative supplémentaire. C'est le seul Président d'Université à avoir cette prérogative : le Président de l'Université des Antilles doit assurer la cohésion et l'équilibre entre les Pôles par ses arbitrages. C'est une prérogative spécifique.

- L'élection des membres du Conseil d'Administration, également pour cinq ans et des représentants étudiants pour 30 mois contrairement à une université classique en Métropole où l'élection des étudiants se fait pour deux ans, là c'est pour 30 mois. Bien entendu, les listes électorales devront toutes respecter la parité homme/femme également sur la confection de listes.

- Composition et modalités à définir pour le CT et les CTS à mettre en place sur chaque Pôle.

- Composition, organisation et modalités à mettre en place pour les CAC constitués de « Commission Formation et Vie Universitaire » et « Commission Recherche » avec là aussi des spécificités en ce qui concerne notre université.

Toutefois, certaines dispositions ne s'appliquent pas à l'Université des Antilles, des dispositions qui sont applicables aux autres universités, par exemple :

- Le principe de représentation des grands secteurs disciplinaires au sein des deux Commissions du CAC. Cela ne nous est pas applicable.

- Pour le Conseil d'Administration la représentation d'au moins deux grands secteurs de formation pour les listes. Cela ne nous est pas applicable non plus.

- Au niveau de la représentation des enseignants-chercheurs au Conseil d'Administration, le principe de la prime. En effet dans les élections des universités françaises, pour le Conseil d'Administration, pour les collèges enseignants-chercheurs, il y a une prime pour la liste arrivée en tête avec plus deux sièges, ce principe ne nous est pas applicable.

- De même l'interdiction pour un enseignant-chercheur de siéger à la fois au CA et au CAC.

Il s'agit :

- de préciser également dans ces statuts la configuration du Pôle Universitaire. Je rappelle que le Pôle, selon la loi, est une composante spécifique, puisque c'est une composante qui regroupe les composantes des services universitaires propres au Pôle.
- d'indiquer l'existence de composantes et de services qui sont transversaux, Fac de Médecine par exemple en termes de composante.
- de définir la composition des « Commissions Formation et Vie Universitaire », des « Commissions Recherches » pour chaque pôle, la réunion des quatre Commissions constituant le CAC.
- de déterminer le principe de la présidence du CAC – là aussi, c'est une disposition qui doit être statutaire – et les modalités de désignation par le CAC Plénier d'un V/P Recherche, d'un V/P Formation et Universitaire et d'un V/P étudiant pour chaque Pôle.

Au niveau polaire, les statuts d'établissement devront indiquer quelques éléments de cohérence pour la configuration et le fonctionnement des pôles pour permettre à chaque Pôle, dans le respect des textes cités ci-dessus, d'élaborer ses propres statuts qui devront être approuvés par le Conseil d'Administration de l'établissement. En particulier, le Conseil de Pôle devient un Conseil décisionnaire sur toutes les questions qui concernent la vie du Pôle. Mais le pôle – il faut que nous soyons bien d'accord là-dessus – n'est pas un établissement et le Vice-président de Pôle n'est pas un chef d'établissement. Le Vice-président de Pôle préside le Conseil de Pôle, prépare et exécute ses délibérations. Il est ordonnateur de droit des recettes et des dépenses du Pôle, ce qui est aussi le cas d'un Directeur d'un IUT par exemple – ce que nous venons de voter – et du Directeur de la SP. Pour le reste, il ne peut signer que par délégation du Président.

La loi détermine le mode d'élection du V/P Pôle, élection par le Conseil de Pôle avec un mandat non renouvelable comme pour le Président de l'Université. Chaque pôle devra préciser dans ses statuts bien sûr, l'ensemble de ses structures internes.

Les composantes des services communs polaires devront également, au terme des travaux, reconfigurer leurs statuts qui devront nécessairement référer aux statuts du pôle. C'est une nouveauté pour les composantes. Il faudra intégrer cela même si le statut de chaque composante devra être approuvé par le Conseil d'Administration.

Voilà un peu globalement synthétisé, les changements par rapport à ce qui est classique dans une université, ce que nous aurons à faire. Il faut mettre en œuvre ce travail, il faudra que nous définissions une Commission Inter-polaire dont le Conseil d'Administration doit justement définir la taille et la composition et prévoir les modalités de travail. Il est évident que nous aurons à la fois à faire un projet de statut qui devrait en principe recevoir au moins un avis du CT, du CAC, puis une première approbation ou validation au CA et sans doute faire un aller-retour avec la Commission pour une validation définitive après CT et Conseil d'Administration, c'est le chemin normal. Mais ce travail de préparation des statuts va induire automatiquement une préparation simultanée d'un règlement intérieur.

Je rappelle que – je les ai encore depuis plusieurs dizaines d'années – que nous cherchons à établir un règlement intérieur dans cet établissement et que nous n'avons jamais pu faire approuver un règlement intérieur par ces Conseils d'Administration successifs. Je dirai même depuis 1995 – si ma mémoire est bonne – j'avais été le premier à proposer un règlement intérieur. Puis, avec Madame Mireille LAHOUSSE qui était secrétaire, nous avons proposé une deuxième fois et cela n'a jamais pu être voté. Mais je crois que là nous avons le couteau sous la gorge, il va falloir absolument que le travail sur les statuts se fasse concomitamment à une élaboration du règlement intérieur puisque nous aurons à séparer ce qui relève du statut et ce qui relève du règlement intérieur. Il y aura évidemment une incidence

sur les statuts des composantes puisque nous aurons à élaborer en même temps les statuts des deux IUT et les statuts de ces composantes devront être adaptés.

Voilà globalement un gros chantier qui nous attend.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci Monsieur NARAYANINSAMY. Simplement, bien préciser que nous avons également souhaité pouvoir faire des points d'étape avec un interlocuteur du Ministère, afin d'éviter que ce qui s'est passé en 2007, c'est-à-dire qu'il y ait seize pages d'observation sur des statuts. Nous n'avons pas encore eu d'interlocuteur désigné pour le moment mais Madame la Rectrice et Monsieur le Recteur se sont engagés à appuyer cette demande pour que nous ayons une réponse plus rapide. L'idée est de se mettre d'accord sur l'organisation de la réflexion autour de l'élaboration des statuts. Aujourd'hui, nous proposons une Commission inter-polaire de manière à ce que nous avancions ensemble et que chaque pôle n'élabore pas ses statuts de son côté et qu'après il y a une incompatibilité quelconque. Une Commission inter-polaire pour les statuts de l'UA, des commissions polaires pour les statuts des Pôles qui tiennent compte des travaux pour les statuts de l'UA, puisqu'il ne faut pas qu'il y ait d'incompatibilité entre les statuts des Pôles et les statuts de l'UA, puis des points d'étapes aux différents Conseils réguliers et aussi avec un interlocuteur désigné au niveau du Ministère.

Voilà un peu la proposition. Alors, après les Vice-présidents de pôle feront des propositions si nous nous mettons d'accord sur le principe d'une Commission inter-polaire mais l'idée est de ne pas avoir une Commission pléthorique. Une Commission qui peut se réunir, travailler, etc. fréquemment et de manière assez souple. Cela peut-être en visioconférence de préférence, ce sera moins cher mais s'il y a des points importants on peut imaginer des réunions présentielles lorsque les travaux auront suffisamment avancé. Moi, je proposerais une Commission de neuf membres... inter-pôles oui, donc trois, quatre membres par pôle. A ce moment-là cela nous fait monter à 12 et après ça devient une machine très lourde à organiser. Je dirai neuf membres, trois membres par Pôle et... quatre membres par Pôle, attendez... trois membres par Pôle et trois membres au niveau de l'Administration Générale et de la Présidence, trois pour l'Administration Générale et Présidence sachant qu'il est important d'avoir aussi avec nous des juristes. Voilà notre proposition. Le débat est ouvert autour de cette proposition.

Monsieur le Vice-président du pôle.

M. Didier DESTOUCHES (Vice-président du Pôle Guadeloupe) – Merci. Je voudrais faire une observation et poser trois questions. Cela ira vite pour les réponses, je pense.

La première observation... alors je vous remercie, Madame la Présidente, que nous puissions avoir, dès ce premier CA, cette question importante des statuts et y compris pour le Ministère que cette question des statuts soit abordée. Je voudrais dire et rappeler ici que, depuis juillet... en fait l'Université des Antilles est en mutation institutionnelle et en fonctionnement institutionnel nouveau depuis juillet 2014 c'est-à-dire depuis l'ordonnance. Il a fallu que les Pôles – et j'ai beaucoup apprécié Madame la Présidente que vous puissiez féliciter notamment les Vice-présidents de Pôle, mais derrière eux également leur équipe – il a fallu vraiment s'atteler à la tâche et opérer dans un paysage en grande partie inédit. De fait, la configuration institutionnelle de l'Université des Antilles est inédite dans le paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. D'aucun trouveront que c'est peut-être un dommage collatéral de la scission, d'autres y verront une formidable opportunité pour faire quelque chose de plus fonctionnel pour nos deux territoires. Je fais partie de ceux-là parce qu'il y a derrière – n'en doutez pas – des réalités ressenties sur le terrain depuis longtemps, en particulier un besoin de proximité et un besoin de réactivité. Quand on m'interroge sur cela, je dis : grâce à l'autonomie des Pôles, nous allons pouvoir agir plus, plus vite et mieux pour nos étudiants. C'est une réalité pour peu que nous travaillions là-dessus.

Maintenant, je voudrais vous dire que l'année que nous avons vécue était très dense, très difficile compte tenu de ce schéma, nouveau schéma et que les statuts mais aussi la réorganisation administrative qui est en filigrane et le règlement intérieur – je suis tout à fait d'accord, Monsieur le Directeur de Cabinet – vont nous permettre vraiment de poser les choses et d'avancer. Dans ce processus d'élaboration des statuts, il faut prendre en compte tout ce que nous avons déjà vu et expérimenté. Il y a de bonnes choses sur les deux Pôles qui ont été expérimentées et qu'il faut reprendre.

Je tiens à rendre hommage ici à ma responsable administrative, Madame CYRILLE, parce que c'est vrai que très honnêtement, cette question, elle l'a saisie à bras-le-corps et elle nous a empêché d'aller dans le mur bien des fois.

Je rends hommage aussi à mon équipe qui a décidé de travailler, de prendre des dossiers à bras-le-corps et c'est cela aussi l'autonomie des Pôles, du volontariat politique pour faire avancer les choses. Dans les statuts, il faudra peut-être trouver un moyen d'intégrer cela.

Maintenant j'en viens aux questions : pourquoi le CAC ferait-il partie de la procédure dont vous avez parlé ? Je n'ai rien contre, mais j'aimerais comprendre pourquoi le CAC... pourquoi ce n'est pas quelque chose qui resterait au niveau du CA, éventuellement du CT pour certaines questions ?

D'autre part, quid des vides juridiques qu'il y a dans l'ordonnance – alors c'est l'objet de pas mal de fantasmes, c'est peut-être l'occasion de les régler ici – il y a notamment la question de la Présidence qui n'est pas dans l'ordonnance, la Présidence actuelle qui n'est pas en tant que telle réglée. Est-ce que dans les statuts on va poser les choses ou pas ? Enfin j'aimerais avoir un éclairage là-dessus sans rentrer dans des polémiques, mais juste que l'on dise clairement l'état des... par exemple les membres, dans l'ordonnance, normalement le mandat des membres administrateurs se termine fin 2016. Donc il y a des choses à préciser.

Puis, le calendrier surtout et en particulier la deadline. Est-ce qu'on prévoit... est-ce qu'on peut mettre tout de suite un calendrier parce qu'il y a beaucoup de gens de la communauté qui pensent que nous n'y arriverons pas en un an, il faut le dire ? Mais est-ce qu'on peut poser déjà les bases d'un calendrier, tout au moins une deadline, c'est-à-dire que les travaux nous amèneront jusqu'à telle date impérativement ou en tout cas qu'on devra avoir terminé à telle date ?

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet*) – Non, il n'y a pas d'obligation de consulter le CAC. Les deux instances que l'on doit consulter obligatoirement sont le CT et le CA. Mais je pense que, au moins après avoir produit la première version, la version 1 des statuts, il serait bon de demander au CAC de donner un avis à titre consultatif, bien entendu, puisque c'est prévu. Il a la compétence de consultation, il donne des avis sur l'ensemble des politiques d'établissement. Il serait bien que le CAC puisse donner un avis. Mais les deux instances obligatoirement c'est le CT, puis le CA qui décide en dernier ressort.

Deuxième question, c'était la question...

Pourquoi tu dis... Non, attends, je crois qu'il faut dissocier deux choses très clairement. Il faut dissocier l'UA – telle que définie par la loi du 25 juin 2015 et l'ordonnance ratifiée – des dispositifs transitoires. Les dispositifs transitoires sont contenus dans la loi et d'ailleurs vous remarquerez qu'ils ne sont pas traduits dans le Code de l'Éducation, parce qu'ils sont transitoires tandis que les autres aspects qui concernent l'établissement, l'Université des Antilles font l'objet de six articles spécifiques du Code de l'Éducation, le L781-1 au L781-6. Ce sont les six articles qui régissent l'Université des Antilles du point de vue du Titre V de la loi uniquement, tous les autres titres de la loi ESR nous sont applicables.

Donc, les dispositions transitoires sont très claires. D'ailleurs dans le compte-rendu du CT, vous avez une petite note que j'ai faite qui indique très clairement que les mandats des Conseils en cours vont jusqu'à leur terme, le mandat du Président va jusqu'à son terme conformément à la loi ESR notamment à un

article du titre VIII de la loi ESR. Il n'y aucune ambiguïté là-dessus. Simplement les statuts que nous allons faire, que nous allons produire, vont avoir une double détente c'est-à-dire qu'il y a des dispositifs des statuts que nous pourrons appliquer tout de suite. Par exemple, je ne sais pas... le fonctionnement des Pôles, des choses de ce genre, tout ce qui est en fonctionnement en général et il y a des dispositions qui ne rentreront en vigueur qu'après les élections prochaines c'est-à-dire à partir du moment où on aura renouvelé les membres du CA. Les modalités d'élection du Président, tout est fixé, tout est dans le cadre, il n'y a pas de problème sur... il n'y a pas de flou de ce point de vue, sur la Présidence de l'Université des Antilles.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – En fait, dès que nous aurons voté les nouveaux statuts, nous n'aurons pas de nouvelles élections par exemple pour les BIATOS ou les étudiants ? On attend la fin du mandat.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet*) – Tous les mandats en cours vont à leur terme c'est-à-dire fin 2016. En fait, la véritable fin du mandat c'est le 23 janvier 2017, mais en fait les élections auront lieu le 05 décembre 2016. Il faudra donc faire les élections à ce moment là.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – La question du calendrier.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur AGLAE va préciser des choses, je ferai ensuite une intervention, puis ce sera Monsieur DESCAS.

M. Marie-Joseph AGLAE (*VIP délégué aux affaires juridiques et contentieuses*) – Monsieur le Directeur de Cabinet joue très bien son rôle. Il est à la fois scientifique et juriste. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'il a dit, simplement expliquer la loi ESR à Monsieur le VIP Pôle. Elle est applicable à toutes les universités, seulement il a été prévu qu'une ordonnance va adapter le titre V aux départements et régions d'Outre-mer. C'est le principe de l'article 73 de la Constitution : « les lois et règlements sont applicables de plein droit dans les départements et régions d'Outre-mer. Ils peuvent faire l'objet d'adaptation. » Donc la loi est votée, elle nous est applicable. Seulement, comme le prévoit, je crois, l'article 118 de la loi ESR, il y a des adaptations qui ont été opérées par ordonnance. Ces adaptations sont celles qu'a décrites Monsieur le Directeur de Cabinet.

M. Marie-Joseph AGLAE (*VIP délégué aux affaires juridiques et contentieuses*) – Oui, il y a les statuts après. Je rappelle que, dans les dispositions finales transitoires, est posé le principe de la continuité des mandats. D'une manière générale, c'est valable pour toutes les universités de l'hexagone et pour les universités d'Outre-mer puisque c'est le principe : « les lois et règlements sont applicables de plein droit sur l'ensemble du territoire français. » Donc, s'il y a continuité des mandats pour l'ensemble des universités de l'hexagone, il y a continuité des mandats pour notre université aussi. Il n'y a pas lieu de faire d'exception.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Concernant la réorganisation administrative et ce chantier, nous avons, au niveau du Comité Technique du mercredi 29 septembre – dont nous approuverons le relevé tout à l'heure – travaillé sur la mise en place des Comités Techniques Spéciaux, puisqu'il y a un certain nombre de dispositifs et de procédures à respecter lorsque l'on réorganise. Cela suppose que l'on consulte un certain nombre d'instances. Pour les réorganisations au niveau des Pôles, on peut avoir une première consultation avec les CTS et ensuite ce sera validé au niveau du Comité Technique. Nous n'avons pas encore ces organes parce que nous avons interrogé le Ministère sur la mise en place des CTS, nous avons eu des réponses il n'y a pas très longtemps. Nous avons donc pu travailler le dossier et le soumettre au niveau du CT et cela a été validé. Cela devrait normalement être validé au niveau du CA pour permettre aux Vice-présidents de Pôles de soumettre leurs projets de

réorganisation à ces instances afin de monter après au niveau de l'établissement, au niveau du Comité Technique. C'est donc extrêmement important d'avoir ces instances puisque cela rentre dans les affectations, réaffectations de bureau, etc. et ce sont des sujets très sensibles qui doivent faire l'objet de concertation et de procédure très claire.

Monsieur AGLAE.

M. Marie-Joseph AGLAE (*VIP délégué aux affaires juridiques et contentieuses*) – Une autre précision. Dans les descriptions faites par Monsieur le Directeur de Cabinet, vous voyez, il y a trois niveaux : les statuts de l'Université, les statuts des Pôles, les statuts des Composantes.

Les statuts des Composantes doivent être conformes à la fois aux statuts du Pôle et aux statuts de l'Université. Il y a les trois niveaux. C'est comme si nous étions... Il faudrait avoir à l'esprit que quand on élabore les statuts d'une Composante, ils doivent respecter à la fois les statuts du Pôle et les statuts de l'Université... et forcément la loi et même plus que la loi, la Constitution. Et oui, la preuve c'est la question d'alternance que tu as posée tout à l'heure à la Présidence. Si, si tu as parlé de cela, non ? D'accord.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur DESCAS.

Vous avez fini Monsieur AGLAE ?

M. Marie-Joseph AGLAE (*VIP délégué aux affaires juridiques et contentieuses*) – Oui.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'accord. Pardon.

Monsieur DESCAS. Je vous propose des interventions un peu plus courtes parce qu'il y a des avions à prendre et j'aurais vraiment voulu que nous validions au moins la note de cadrage et l'ensemble des relevés de conclusions du CT et du CAC. Sinon nous serons bloqués encore pendant un certain temps et nous devons travailler sur notre offre de formation.

Je vous demande juste des interventions un peu plus courtes – sauf si c'est vraiment un sujet très, très important – de façon à ce que nous avancions.

Monsieur DESCAS, je ne le disais pas pour vous.

M. Yann DESCAS (*Représentant des étudiants*) – Oui, mais je serai concis tout de même. J'ai une remarque et une question. La remarque que j'ai à faire est la suivante : les représentants étudiants du CA sont élus pour 30 mois, CEVU – enfin des Conseils Centraux – sont élus pour 30 mois. Mais il faut savoir que quand les étudiants paient les frais d'inscription c'est pour 12 mois. Donc, deux fois 12 mois cela fait 24 mois et ils ne peuvent voter que s'ils ont payé leurs frais d'inscription. Il y a un risque qu'il n'y ait pas d'étudiants pendant six mois durant cette période. Je pense qu'il faudrait prévoir quelque chose pour cela, au cas où l'étudiant ne serait plus inscrit durant la 3^{ème} année universitaire.

La question que j'ai se rapporte au Vice-président étudiant. Est-ce qu'il y aura trois Vice-présidents étudiants c'est-à-dire un par Pôle et un au niveau central ? Est-ce qu'il y en aura deux, un par pôle tout simplement ? C'est cela.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur le Directeur de Cabinet.

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet*) – Je n'avais pas déjà répondu à cette question Monsieur DESCAS ?

M. Yann DESCAS (*Représentant des étudiants*) – (*Intervention hors micro*)

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet) – Non, mais les deux Vice-présidents dont il est question ce sont les Vice-présidents de pôle dont je parlais. Mais il y a, au niveau du Conseil Académique Plénier, un Vice-président étudiant de l'établissement. Ça fait le troisième.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous continuons. J'ai plusieurs propositions avant d'évoquer la question du calendrier...
Monsieur BLANC allez-y.

M. Marc BLANC (IUT)– C'était simplement pour les CTS. Je voudrais savoir si les CTS spéciaux ont une compétence générale ou une compétence limitée parce qu'il faut savoir qu'il y a un CTS dans chaque Pôle et il y a un CT de l'établissement. Est-ce qu'il risque d'y avoir un entrechoc des compétentes ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Non, je ne pense pas mais Monsieur le DGS vous en dira plus.

M. Marc BLANC (IUT) – C'est une question que l'on peut aussi régler au sein des statuts.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– On le mettre aussi au sein des statuts sans déroger...

M. Marc BLANC (IUT)– Sans déroger à la loi.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Monsieur le DGS, rapidement s'il vous plait.

M. Gaston BELFORT (DGS) – Le décret qui parle des CTS est relativement clair là-dessus, sur le champ des compétences des CTS.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Mais vous pouvez quand même le préciser.

M. Gaston BELFORT (DGS) – ... qui est le domaine de l'organisation propre à ce CTS, ce qui veut dire que concrètement, quand des éléments ne sont pas de la compétence du Pôle par exemple, le CTS n'aura pas à traiter de cette question. Quand c'est de sa compétence, évidemment le CTS aura...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– En fait, le CTS c'est tout ce qui concerne l'organisation au niveau polaire et le CT c'est l'établissement même si...

M. Marc BLANC (IUT)– C'est le CT qui fera tout si je comprends bien parce que la plupart... les primes, etc. c'est au niveau établissement et pas niveau polaire. Je prends cet exemple, mais toutes les choses importantes, il y a très peu de choses qui resteront au niveau polaire.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Non, non pas du tout.

M. Marc BLANC (IUT)– Enfin à ma connaissance... et le texte...

M. Jacky NARAYANINSAMY (Directeur de Cabinet) – Cela fait partie des nombreuses choses qu'il faudra intégrer dans les statuts.

M. Marc BLANC (IUT)– Oui, mais pour avoir lu le texte aussi, il est précisé que c'est le Comité Technique qui délivre une certaine compétence à ses Comités Techniques Spéciaux. Mais c'est global, ce n'est pas d'une certaine façon...

M. Jacky NARAYANINSAMY (*Directeur de Cabinet*) – Aussi donc c'est une possibilité.

M. Marc BLANC (*IUT*) – C'est une possibilité. Donc après... on avait posé la question parce que le problème des CTS est déjà arrivé devant le Professeur SAFFACHE...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Oui tout à fait.

M. Marc BLANC (*IUT*) –... On avait posé la question et à ce moment-là effectivement il fallait se heurter à ce problème.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Oui, mais nous sommes quand même dans une configuration distincte où nous avons vraiment une autonomie polaire et où le rôle des CTS est quand même beaucoup plus affirmé.

Concernant la proposition que je vous avais formulée au niveau de la Commission inter-polaire composée de neuf membres, qui se réunit régulièrement, qui fait des points d'étape avec le CAC et le CT. Avez-vous des contre-propositions ou d'autres propositions ? Il appartiendrait aux Vice-présidents de pôle de choisir trois membres de leur commission. On pourra toujours faire venir des experts en réunion, ce n'est pas un problème.

Avez-vous des contrepropositions ?

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Ce n'est pas une contre-proposition, mais juste pour vous dire que je suis tout à fait d'accord et que nous avons déjà formé notre Commission Polaire dont seront issus ces membres pour vous et que nous attendons de nous mettre au travail.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'accord.
Monsieur MISERIAUX.

M. Loïc MISERIAUX (*Représentant des étudiants*) – Il faudrait qu'il y ait des étudiants aussi dans cette Commission.

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – – C'est fait.

M. Loïc MISERIAUX (*Représentant des étudiants*) – Est-ce que ce sont des...

M. Didier DESTOUCHES (*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – – Tu n'as pas répondu quand on a... tu n'étais pas là. C'est fait et tu seras remis au courant.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Très bien. Concernant le calendrier...
Monsieur GRATIEN.

M. René GRATIEN (*Représentant du personnel IATOS*) – Est-ce que ces membres sont obligatoirement des membres du CA ou cela peut être n'importe qui ?

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Non, je pense qu'on n'a pas énormément de juristes au CA donc vous allez vous mettre... enfin les V/P Pôles vont vous faire des propositions et on verra. Je dis juriste parce que nous n'allons pas nous faire retoquer, retravailler cela vingt fois... et puis des points d'étapes avec un interlocuteur au niveau du Ministère pour que nous puissions avoir un balisage complet.

En termes de calendrier, je propose de démarrer le plus rapidement possible c'est-à-dire dès lors que les membres de la Commission auront pris un arrêté. La Commission définira son calendrier de travail. Je pense que nous pouvons déjà prévoir un point d'étape, le premier point d'étape pourra être à quelle échéance selon vous ? Si nous commençons – on va dire – d'ici deux semaines maximum ? Janvier 2016 ?

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*)– On devrait pouvoir faire un point d'étape au CA de décembre puisqu'il faut de toute façon un CA pour le Budget Primitif, on peut faire un point d'étape.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Non, c'est parce qu'au départ on avait parlé de point d'étape avec CAC et CT. On avait que le CA c'était un peu...

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*)– Oui, il y aura forcément un CAC ou un CT avant.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D'accord. Le CT c'est le 22 octobre... Cela va être difficile, donc ce sera après. Par contre il y aura un CAC début novembre.

Quand les membres des Commissions seront désignés, je propose qu'ils choisissent un Président ou un animateur. Je pense que c'est plus démocratique que d'imposer... un animateur surtout, quelqu'un qui va être un fer de lance pour que ces réunions se... qu'il y ait des synthèses, etc. pour ne pas... Si on arrive à avoir les statuts avant juin 2016, ce serait quand même mieux, parce que nous sommes tout de même dans un inconfort.

On va se fixer avant juin 2016.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*)– Moi, je formule le vœu qu'aucun des membres n'ait déjà de responsabilités pour qu'il puisse se consacrer vraiment à ce travail.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER–Nous verrons. On a dit que les Pôles désignent leurs membres, la Présidence désigne ses membres. Nous n'allons pas fermer parce qu'il nous faut aussi des gens qui ne découvrent pas le dossier, parce que sinon... donc, nous verrons.

Est-ce que nous pouvons voter sur cette proposition ? Une Commission inter-polaires de neuf membres qui choisira son animateur, qui définira son calendrier, qui fera des points d'étapes réguliers. Un premier point d'étape est prévu pour le CAC de novembre et le CT début décembre avec une volonté d'achever l'élaboration des statuts courant du premier trimestre 2016, si c'est possible... fin du premier trimestre 2016, commission composée aussi d'étudiants à leur demande.

Les deux V/P Pôles nous feront leurs propositions de membres dans les quinze en insistant sur le fait que nous tenons à ce qu'il y ait des juristes dans cette Commission.

Approbation de : -la proposition de mettre en place dans les meilleurs délais une commission inter polaire de 9 membres comprenant 3	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0

membres du Pôle Guadeloupe, 3 membres du Pôle Martinique et 3 membres de l'administration générale et de la présidence ; - la désignation par chaque VP pôle de 3 membres au titre de leur pôle dans les meilleurs délais.	Pour	26
---	------	----

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Merci. Nous allons faire une autre intervention de l'ordre du jour et passer au point Ressources humaines avec l'approbation du relevé du Comité Technique, un point général sur la masse salariale et les plafonds d'emploi qui peut être assez rapide, puis l'approbation des chargés de mission des Vice-présidents de pôles avant de terminer avec le volet pédagogique et scientifique. D'accord ?

6 – RESSOURCES HUMAINES

A) Approbation du relevé du Comité Technique du 29 septembre 2015 (NBI, primes, calendrier congés personnel...) Point général sur la masse salariale et les plafonds d'emplois.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Très rapidement la présentation du relevé du Comité Technique, sachant que nous avons déjà abordé le point sur l'IUT.

M. Alex FALEME (Région Guadeloupe) – Nous allons devoir vous quitter. Encore une fois, merci pour cette journée chargée et bien remplie, mais je crois très efficace...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci de votre présence et de votre participation.

M. Alex FALEME (Région Guadeloupe) – ...dans l'intérêt de l'UA. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci à vous et bon retour.

M. Alex FALEME (Région Guadeloupe) – ... On va se faire très discret... A très bientôt en Guadeloupe.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est Madame LAPLAIGE qui présente ? C'est le DGS ? DGS, efficacité et concision s'il vous plaît.

M. Gaston BELFORT (DGS) – Cinq minutes. Nous avons fait un CT il y a deux, trois jours, les 29 et 30 septembre. C'était prévu initialement sur une journée, mais nous avons prolongé puisque l'ordre du jour était relativement important. Je passe sur les propos liminaires de la Présidente que vous avez observés. Le même point que nous avons eu aujourd'hui sur la configuration institutionnelle de l'Université des Antilles, nous l'avons fait et vous retrouvez d'ailleurs la même note dans les documents qui vous ont été communiqués.

Le procès-verbal du Comité Technique du 27 janvier 2015 a été approuvé à raison de huit voix pour, puis après nous avons parlé de la mise en place des Comités Techniques Spéciaux, longuement discutée, mais à la fin nous avons obtenu un vote favorable à raison de huit voix pour et de deux voix contre dans

les mêmes termes que nous vous avons indiqués tout à l'heure c'est-à-dire la mise en place des CTS sur les Pôles de Martinique et de Guadeloupe au plus tôt...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– J'avais dit le 15 octobre.

M. Gaston BELFORT (DGS) – ... sur une base de composition de 10 membres en reprenant les résultats des élections professionnelles de décembre 2015 pour le CT sur chaque Pôle. Madame la Présidente propose la date du 15 octobre pour la mise en place des CTS. Nous aurons donc un arrêté qui va être pris d'ici le 15 octobre.

Ensuite, nous avons fait un petit point sur la cartographie des emplois. Boris HANOT n'est pas loin, je propose qu'il vous en parle en deux, trois minutes tout à l'heure. Cette question n'a pas donné lieu à vote mais nous a permis de faire ressortir que nous étions dans une situation où nous avons nettement fiabilisé la gestion de nos emplois et où nous commençons à avoir une vision à peu près correcte de nos cartographies.

Ensuite nous avons présenté la campagne d'emplois 2016 autant pour les BIATSS que pour les personnels enseignants. Vous avez aussi, dans les documents qui vous ont été transmis, les deux calendriers prévisionnels de gestion des personnels BIATSS.

Ensuite sur la création des deux IUT, le vote : nous avons mis aux voix et il y a eu une nette majorité en faveur de la mise en place des deux IUT.

Sur la question du régime indemnitaire des AENES et des ITRF, il va y avoir un nouveau régime indemnitaire qui va être mis en place. Nous avons présenté un projet de note sur les congés qui va être mis en place et enfin il y a eu une validation sur un principe de mise en place de l'intéressement.

Concernant la gestion administrative de services des enseignants, Boris HANOT vous en parle tout à l'heure. Gratification des stagiaires, vous avez eu les informations.

Pour la téléphonie mobile, nous vous avons dit ce matin que nous avons lancé un nouveau marché et que les résultats, nous les avons eus au cours d'une Commission d'Appel d'Offres hier.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Nous avons un point important, ce sont les primes. Nous avons aussi le bus qui part à 17h30, donc il faut qu'on s'organise. Il y a un point qui n'a pas reçu... alors tous les points ont reçu un avis favorable du CT sauf le problème relatif aux concessions de logement. Il s'agit pour nous de nous mettre en conformité avec ce que le Ministère nous a accordé en matière de concession ce qui suppose de supprimer quatre ou cinq concessions de logement à des personnes qui en disposent actuellement mais qui ne sont pas reconnues par le Ministère comme devant être bénéficiaires de ces concessions.

Il est normal que des syndicats ne s'engagent pas dans cette voie. Mais il est extrêmement important pour nous de faire voter ces concessions dans la mesure où ces personnes ne peuvent pas en bénéficier légalement par rapport à ce qui nous est reconnu par le Ministère des concessions – enfin je ne sais pas si ce sont des concessions, oui ? – dont elles disposent actuellement.

Je vais séparément relever du CT, soumettre au vote du CA la question des concessions sachant que de toute façon il y aura un problème pour ces personnes si nous ne mettons pas en conformité, d'autant qu'elles n'étaient pas forcément déjà totalement en conformité. Il y aura un accompagnement humain pour expliquer. On ne va pas leur annoncer cela de façon brutale puisque cela fait toujours un choc. Elles seront reçues, on leur expliquera, on leur montrera la réglementation mais il est extrêmement important que nous nous remettions dans une régularité de fonctionnement à ce niveau.

Est-ce que vous avez des questions sur – je laisse tomber la question des concessions que je verrai dans un deuxième temps au niveau des votes – avez-vous des questions sur le relevé du Comité Technique ?

Monsieur BLANC.

M. Marc BLANC (IUT)– J'ai deux questions qui se ressemblent. La cartographie d'emploi et le régime indemnitaire principalement des AENES et des ITRF. Le nouveau régime indemnitaire, il faut au 1^{er} septembre 2015 en principe sur les AENES et au 1^{er} janvier 2016 sur les ITRF. Pour cela, il faut avoir une cartographie d'emploi. A ce jour normalement on devrait être sous le nouveau régime indemnitaire concernant les AENES puisque le mois de septembre est passé. C'est simplement pour signaler ce souci. Le DGS vient d'annoncer qu'effectivement, la cartographie des emplois est en phase accélérée – on va dire – donc les deux systèmes se maintiennent.

Ensuite un deuxième point : est-ce que l'université concerne les emplois ? Est-ce qu'elle a prévu la requalification des emplois ? Voilà c'est tout. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Je vais simplement répondre sur la cartographie qui est en train d'être finalisée. Il y a des points durs. Il faudra un arbitrage, Présidents et Vice-présidents de Pôles, puisque le travail a été fait au niveau des composantes et des services. Il y a encore de petites incohérences, mais c'est technique. Il y a toute la question des postes entre le DSI et l'UFRSEN et LSH, DPLSH, etc. Il faut vraiment que nous puissions faire un point là-dessus de façon à fiabiliser et à stabiliser cette cartographie d'emplois. D'accord ?

Concernant la question du régime indemnitaire, une présentation a été faite, mais nous n'avons mis en place le nouveau régime indemnitaire puisque globalement, à part pour les AENES je crois, c'est au 1^{er} janvier 2016. C'est cela ?

Madame LAPLAIGE si vous pouvez compléter s'il vous plaît.

Mme LAPLAIGE-AURIAULT Charline (Resp.PGAFP/Adjointe DRH) – Les textes prévoyaient une mise en place du nouveau régime indemnitaire avant le 31 juillet 2015 et cela a été reporté avant le 31 décembre 2015. Donc cela va être fait et présenté au prochain CT du mois d'octobre, du 22 octobre. Nous sommes en train de travailler à partir de la cartographie des emplois justement sur ces groupes d'agents et ces groupes de régime indemnitaire. Nous mettrons en place les ITRF dès lors que les textes seront sortis puisque tous les textes ne sont pas encore sortis pour les ITRF et les agents de la bibliothèque en 2017.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– Pour les AENES... puisque la question a été posée.

Mme LAPLAIGE-AURIAULT Charline (Resp.PGAFP/Adjointe DRH) – Pour les AENES, nous présentons cela au mois d'octobre.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER– D'accord. Je n'avais pas entendu que c'était les AENES. Très bien. On présentera au CT du 22 octobre, mais ce sera validé avant le 31 décembre puisqu'il y aura un CA début décembre environ.

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Marc BLANC (IUT)– J'ai regardé les montants des tableaux qui ont été indiqués au niveau des AENES notamment pour les secrétaires d'administration– puisque je n'ai pas vu les autres tableaux– ils sont inférieurs à ce que l'Université distribue, le niveau moyen. Nous sommes d'accord ? Le niveau moyen. C'était simplement pour dire cela.

Mme LAPLAIGE-AURIAULT Charline (Resp. PGAFP/Adjointe DRH) – Les textes sont clairs au niveau du nouveau régime indemnitaire. Le montant que perçoivent les agents aujourd'hui par fixe et par variable est intégré normalement dans la part fixe du nouveau régime indemnitaire. Il n'est donc pas possible dans les textes que les agents soient en perte de salaire avec ce nouveau régime.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose que nous validions ce relevé du Comité Technique, hormis la question des concessions qui n'a pas reçu un avis favorable du Comité Technique.

Approbation du relevé du Comité Technique du 29 septembre 2015	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Merci. S'agissant maintenant de la question des concessions, je rappelle simplement pour bien faire le point, que nous avons actuellement à peu près neuf concessions. Le Ministère nous en a reconnues cinq, il nous faut donc mettre fin à quatre concessions pour être réglementaire, pour être dans les textes. Je sou mets cela à votre approbation avec une répartition qui figure dans les documents du Comité Technique...qui vise à équilibrer un peu les suppressions par Pôle.

Qui ne prend part au vote.
Qui s'abstient ?

M. Marc BLANC – La question – il me semble – la nécessité absolue de service par exemple pour les autres concessions se met en place à partir du 1^{er} septembre 2015, n'est-ce pas, Madame RINALDO ? Oui je pense.

Donc, la question ce n'est pas le fait de la mise en place. Ce qui me gêne un peu – je vous dirai franchement les choses – c'est simplement le fait que... est-ce que vous avez... je crois qu'il y a un préavis, il me semble, c'est cela ? Donc s'il y a un préavis, je voudrais la confirmation qu'il y a bien un préavis de façon à ce que les gens soient bien informés, etc.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Non, j'ai bien dit qu'il y aura un accompagnement, que nous recevrons...

M. Marc BLANC – Oui, je suis d'accord, j'ai bien entendu, simplement...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est très important parce que nous savons que les personnes sont attachées à cela, qu'elles ont l'habitude. C'est la raison pour laquelle nous n'avons même pas pu le faire passer avant parce que cela aurait pu être un peu plus tôt. Mais c'était important de...

M. Marc BLANC – Non, c'est simplement pour savoir.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – ... de bien faire les choses.

Approbation de la subsistance de 5 concessions dite NAS et corrélativement de la fin de quatre concessions à la faveur d'une répartition qui figure dans les documents du Comité Technique (1 NAS à Fouillole, 1 NAS à Schœlcher, 2 NAS pour l'ESPE 972 et 1 pour l'ESPE 971)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	25

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Merci.

B) Approbation des chargés de mission des Vice-présidents de Pôle.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je vous propose de valider les chargés de missions des Vice-présidents de Pôles, avant de faire le suivi des emplois. Vous avez reçu un tableau avec des chargés de missions entre quatre et cinq pour les Vice-présidents de Pôle, sur une géométrie de quatre et cinq sur des secteurs qui existaient déjà ou qui ont été redéfinis par eux, quatre chargés de mission par pôle.

Est-ce que vous pouvez me rappeler les secteurs ?

M. Didier DESTOUCHES(Vice-président du Pôle Guadeloupe)– Je vais essayer de rappeler, de mémoire, parce que je n'ai malheureusement pas le document sous les yeux. Le principe : le Président de l'établissement, bien sûr, peut avoir ses chargés de mission ; les V/P Pôles – nous avons demandé – vous nous aviez dit pas de problème. Donc, il y a déjà des chargés de mission que l'on va appeler « chargés de mission d'établissement ». Ce sont les chargés de mission que la Présidente a mis en place à son arrivée de façon polaire. Cela veut dire que les V/P ont eu leur mot à dire pour choisir ces chargés de mission que l'on retrouve en Guadeloupe et en Martinique pour les mêmes missions. Enfin... du moins il y a les mêmes missions sur les deux Pôles, mais pas les personnes. Vous avez « action sociale et handicap », « partenariat scientifique et économique », « partenariat académique et réussite en licence » 3^{ème} chargé de mission, et la chargée de mission de Vice-président BIATSS... enfin je crois que c'est BIATSS mais... Ce sont les quatre chargés de missions auxquels s'ajoutent deux missions que je qualifie de statutaires parce qu'elles ont été introduites par l'ordonnance, donc par la loi et par nos statuts prochains. Le chargé de mission formation... en fait ce sont des Vice-présidents, mais comme nous n'avons pas encore les statuts... En tout cas au niveau du Pôle Guadeloupe, j'ai essayé d'avoir deux chargés de mission dans ces domaines donc chargé de mission « Formation Vie Universitaire » et un chargé de mission « Commission Recherche. » Les deux sont chargés de l'animation des Commissions polaires donc « Recherche » et « Formation Vie Universitaire. » Par contre le Vice-président de Pôle reste le président de ces deux commissions pour le moment tant qu'il n'y a pas de V/P. Ce sont donc des animateurs.

Je précise que pour ces deux chargés de mission, il y a également un travail qui est – comme ce sont des élus du CAC – un travail de continuité polaire sur bon nombre de dossiers dont les chargés de mission et les V/P CEVU et CS avaient habituellement la charge sur les deux pôles,

A cela s'ajoutent trois... nous sommes au nombre de trois maintenant, mais il y en avait quatre. Il y a eu un désistement d'un chargé de mission « Développement Relations Internationales » que j'ai supprimé. Il reste donc une charge de mission « Stratégie de développement », une charge de mission... ce sont des charges de mission spécifiquement polaires, donc « Stratégie de Développement », « Chef de Cabinet » et...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – S'il vous plaît, nous n'avons pas le tableau ?

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Il y en a qui m'échappent, je suis désolé, mais je suis vraiment fatigué.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Parce qu'il nous faut approuver le relevé du CAC. C'est très important.

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Voilà, mais il y a les tableaux normalement. Je n'ai pas retrouvé le mien.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je vous propose que l'on se mette d'accord sur le nombre...

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Voilà, on s'était mis d'accord.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – ... sur le nombre de quatre chargés de mission...

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – Il y a un chargé de mission, en fait ce n'est pas un chargé de mission « Culture », c'est un responsable de services communs, mais qui est polaire et qui est la « Culture » validé dans les statuts « service Culture » qui est le V/P Culture qui s'ajoute aussi à la liste.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Nous allons mettre – sans vous interrompre – nous allons simplement mettre cinq maximum. Entre 0 et 5 pour les Pôles, voilà plutôt 5 que zéro, je sais bien...

M. Didier DESTOUCHES(*Vice-président du Pôle Guadeloupe*) – De 1 à 5.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – De 1 à 5... donc du coup après, comme le Pôle Martinique n'a pas encore présenté à son conseil de Pôle, on se mettra d'accord sur ces cinq chargés de mission maximum, sur les profils et les noms des personnes. Ce sera validé en Conseil de Pôle et une information sera donnée au Conseil d'administration au moins pour le Pôle Martinique au prochain CA. Sur ce vote,

Approbation de la nomination pour chaque VP Pôle de 1 à 5 chargés de mission au maximum (outre ceux déjà nommés) pour des missions compatibles avec les compétences dévolues aux pôles	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame ARSENE, je vous prie de présenter rapidement quelque chose de si important que le relevé du CAC.

8 – AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES.

A) Approbation du relevé de conclusions du Conseil Académique plénier du 25 septembre 2015.

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – Je vais essayer d'être concise. Le CAC s'est déroulé le 25 septembre...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est très important, ce sont nos missions fondamentales, Formation et Recherche.

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – ... sur le Campus de Fouillole. Trois grands lots de problématiques ont été évoqués. Tout d'abord celle relative à la Contractualisation, puis à la Recherche, à la Formation et il y a quand même eu quelques questions diverses.

- En ce qui concerne la contractualisation, le premier point de discussion a porté sur la méthodologie et le calendrier. Au final des discussions – je vais rapidement aux conclusions, peut-être – au final des discussions, il a été retenu que pour la contractualisation, d'abord elle rentre dans le cadre de la vague Bc'est-à-dire une habilitation au 1^{er} janvier. Tous les documents devant être finalisés autour du mois de mars 2016, il a été retenu qu'on travaillerait de concert avec... les deux Commissions polaires de Recherche se réuniraient, de la même façon les deux Commissions Formation et Vie Universitaire de façon à mettre en synergie un peu leurs projets. De plus, il a été acté la mise en place d'un Comité de Pilotage en charge de la conduite de ces opérations.

- Ensuite pour l'accréditation des formations, la note de cadrage que vous avez a été validée avec quelques modifications qui se trouvent dans le document joint mis à jour qui vous a été distribué. S'il y a des questions, Monsieur DELCROIX pourra peut-être y répondre.

- Ensuite concernant la contractualisation, les Pôles ont présenté leur plan d'actions stratégiques à leur niveau respectif d'avancement. En tout cas pour ce qui concerne les Pôles, les plans d'actions stratégiques « Recherche » qui étaient les plus avancées voire finalisées selon le cas, ont bien présenté leurs méthodologies, leurs objectifs et les axes fédérateurs. En Martinique, les axes fédérateurs concernaient la dynamique des sociétés langues et cultures américano-caribéennes, la biodiversité et l'environnement anthropisés, la santé en milieu tropical. En Guadeloupe, les axes concernaient la dynamique du développement et de l'adaptation, la réduction de la vulnérabilité, la valorisation innovante, tout cela en territoire insulaire tropical à risques. Voilà un peu brièvement.

Sur le plan « Formation », des avancées très différentes et donc là, l'état d'avancement et de préparation du contrat a validé l'idée que la contractualisation se fasse dans le cadre de la vague D pour l'ouverture des formations en septembre 2017. Sur ce point je pense que j'ai tout dit...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Simplement, préciser que c'est un point d'étape des travaux concernant... Il n'y a rien de définitivement arrêté puisque cela ne s'est pas terminé au niveau du plan stratégique de formation. La Commission a un rendez-vous de travail... les Commissions « Recherche » et Commission « Formation » se réunissent autour du 20 octobre. Un CAC sera programmé début novembre et une présentation plus officielle et plus aboutie sera faite lors du prochain CA.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est de valider la note de cadrage pour que nous ayons un cadrage d'établissement, d'acter le principe d'un Comité de Pilotage, de la réunion des Commissions Formation et Commission polaire et surtout de rappeler l'importance de la dimension soutenabilité financière de notre offre de formation de manière à ce que nous maîtrisions beaucoup mieux nos heures

complémentaires dans le prochain contrat. C'est un volet indispensable. Je rappelle que, dans la contractualisation avec le Ministère, nous aurons une forme de bilan de parcours dans les deux ans et que nous aurons intérêt à contrôler nos heures complémentaires et à avoir mis en place des conseils de perfectionnement, enfin toute une série de mesures sur lesquelles nous devons engager au moment de l'accréditation.

Madame ARSENE.

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – Je vais continuer avec les questions relatives à la « Recherche » strictement. Ce sont d'abord des questions qui nous sont remontées de l'école doctorale et qui étaient en souffrance depuis plus de six mois. Une question relative à la langue de rédaction du manuscrit thèse, à la possibilité de rédiger une thèse de surtravaux et à la mise en œuvre d'un Comité de Thèse pour les thèses qui sont soutenues aux écoles doctorales, je devrais dire. Les propositions sont reprises dans le document.

- D'abord la thèse pourra être rédigée – vous avez repris les modalités – elle pourra être rédigée en langue anglaise, mais sous réserve d'avoir consulté, d'avoir un avis favorable de la Commission ad hoc de l'école doctorale.

- De même pour la thèse surtravaux.

- Pour la mise en œuvre des Comités de thèse, il est précisé qu'il a été retenu que le Comité de Thèse pourra comporter aux alentours de cinq membres : la direction de thèse bien sûr et six co-encadrants s'il y en a, un ou deux spécialistes de la thématique de recherche traitée par le doctorant, un ou deux candidats scientifiques et un membre extérieur dont la présence est vivement souhaitée, parmi ceux-là par exemple.

Toutes ces propositions ont été validées à l'unanimité. Bien sûr je dis, l'école doctorale, mais en fait il s'agit bien des deux écoles doctorales. Ces propositions sont valables pour les deux écoles doctorales, thématique ED 588 et ED 589.

Ensuite, le deuxième point concernant la Recherche et la validation d'un appel à projet Recherche 2015 : les propositions ont été examinées et validées par le Conseil Académique du 25 septembre.

Ensuite, sont arrivées les questions relatives à la formation. Les calendriers ont été adoptés, calendrier Pôle Guadeloupe, calendrier Pôle Martinique et calendrier concernant le... il y a une petite erreur dans le document qu'on va vous demander de modifier, c'est du 21 juillet au 24 août, on peut le noter.

Après, un point qui a eu beaucoup d'intérêt pour l'Assemblée cela a été la validation de l'identifiant au diplôme U- Antilles. On a senti que l'Assemblée – c'est vraiment quelque chose – on a senti que les gens qui étaient concernés par leur Université voulaient chacun porter le nom qui leur parlait le plus.

Ensuite les validations du règlement du concours PACES, validation de la procédure des certifications au DU. Toutes ces propositions ont été validées.

En questions diverses, nous avons validé le diplôme Universitaire d'Etudiant Entrepreneur. Les référentiels IUT et ESPE ont dû être pris en compte. Dans le référentiel, les réalités des heures assurées ont été prises en compte. Ce référentiel est donc modifié tel qu'il est proposé en document joint.

Après vous avez les examens, la répartition du FSDIE...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Oui, alors il nous faut voter sur cela aussi, sur le FSDIE.

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – ...qui va être votée. Puis des questions diverses comme l'arrivée prochaine de médecins et les procédures d'accompagnement dans la phase intermédiaire et bien sûr, le point concernant le renouvellement des étudiants au Conseil des Sports qu'il faudra valider.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Vous avez terminé Madame ARSENE ?

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – J'en ai terminé. Merci, s'il y a des questions...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Parmi les points importants, il y a la question de la note de cadrage, les décisions FSDIE... les propositions de dotations FSDIE, le référentiel IUT ESPE. Ce sont les points sur lesquels éventuellement, me semble-t-il, vous pourriez avoir des questions ou des remarques. Je ne sais pas.
Monsieur le V/P Pôle.

M. Jean-Emile SIMPHOR (*Vice-président du Pôle Martinique*) – Chers collègues, j'ai fait un mail où je vous disais que je souhaitais que le relevé que nous allions adopté soit corrigé parce que nous avons fait deux présentations extrêmement importantes lors de ce CAC – même si les choses ne sont pas encore terminées – mais nous avons fait deux présentations de nos projets stratégiques de Pôle, en tout cas de leur état d'avancement. Il se trouve qu'il y en a un qui est terminé et qui est le projet stratégique Recherche du Pôle Guadeloupe. On ne va pas y revenir.

Je souhaitais que mes propos et ceux du Professeur MANSOT soit vraiment mieux retranscrits pour qu'apparaissent en fait les thématiques que nous avons clairement mises au jour et qui n'apparaissent pas dans le relevé. Donc j'ai envoyé...

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – Les documents sont annexés...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Les projets sont annexés.

M. Jean-Emile SYMPHOR (*Vice-président du Pôle Martinique*) – Oui, mais les projets sont annexés – je suis d'accord – les administrateurs ont pu le voir. Mais il est important dans le relevé que nous validons, que soit bien écrit – comme pour le Pôle Martinique – les thématiques du Pôle, ne serait-ce que le nom de notre projet DDARVVI – je répète – Dynamique du Développement de l'Adaptation Réduction de la Vulnérabilité, Valorisation Innovante, tout cela en territoire insulaire tropical à risque. Cela n'apparaît pas dans le relevé.

Donc si on le valide, cela veut dire en fait que quand on va valider ce que l'on a dit, au niveau du CAC n'apparaissent pas ces fondamentaux.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Attendez. Madame ARSENE, Monsieur DELCROIX après Madame PRADEL.

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – Je voulais simplement dire que pour l'instant on ne valide pas de pass ici – que ce soit bien clair – ni actuellement, ni lors des réunions précédentes, ni lors des réunions à venir. S'il faut remettre les textes, nous avons bien pris note – comme je l'ai dit à Madame CYRILLE – nous avons bien pris note de vos demandes, mais je vous répète qu'on ne valide pas de pass polaire.

M. Jean-Emile SIMPHOR (*Vice-président du Pôle Martinique*) – Je l'ai bien compris, je dis juste que le relevé que l'on valide doit être conforme à ce qui a été dit.

M. Antoine DELCROIX (*Chargé de mission Formation-Administrateur provisoire*) – Je souhaite apporter une précision méthodologique. Nous validons aujourd'hui les délibérations du Conseil. C'est la seule chose que nous validons puisque la validation du compte-rendu – il y a une tradition d'établissement de faire des relevés de conclusions qui sont en fait très détaillés pour guider les débats du Conseil d'Administration – mais la validation du compte-rendu est sous la responsabilité du Conseil où se sont passés les débats, donc en l'occurrence le CAC. Le vote est bien demandé sur les délibérations. Le point, comme le soulignait Madame ARSENE, ces points-là... non, non il n'y a pas eu de vote...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Ce n'est pas un procès-verbal, c'est juste les...

M. Antoine DELCROIX (*Chargé de mission Formation-Administrateur provisoire*) – ... il n'y a pas eu de délibération.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Voilà. Il n'y a pas eu de délibération, mais Madame ARSENE vous a dit qu'on prendra en compte. Donc, ce n'est pas un problème.

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – Je l'avais déjà indiqué à Madame CYRILLE.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je vous propose qu'on passe au vote...
Ah oui pardon, Madame PRADEL, excusez-moi.

Mme Yasmina PRADEL (*Représentante des étudiants UFR SJE*) – J'allais justement poser une question sur la Maison des Etudiants, mais j'ai pu constater que dans le relevé qui avait été écrit concernant l'attribution du budget... mais j'avais envie de vous faire part d'un projet qui est en construction c'est-à-dire que nous allons réaliser une fresque sur la Maison de l'Etudiant. Nous avons prévu de faire cette fresque sous forme d'un concours entre les étudiants. J'aimerais donc savoir si c'est possible d'avoir une certaine aide pour pouvoir financer ce concours entre étudiants.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – C'est possible. Tout à fait.

Mme Yasmina PRADEL (*Représentante des étudiants UFR SJE*) – D'accord. Merci.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Monsieur DESCAS.

M. Yann DESCAS (*Représentant des étudiants Droit et Eco*) – Je voulais juste noter, Mme la Présidente, que je suis content qu'il y ait eu la remarque de la gouvernance du Pôle Martinique concernant l'installation dès que possible d'une Maison de l'Etudiant. Mais je suis un peu déçu qu'il n'y ait pas une remarque pour la mise à disposition à partir de cette année d'un logo pour la vie étudiante – c'est-ce que nous réclamons depuis un moment et nous mettons effectivement la pression – et un projet d'ameublement avec des fonds sur la base de DBM ou sur la base du Budget Primitif.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Je ne sais pas si vous avez été destinataire d'un mail que je vous ai adressé avant-hier. Suite à la réunion que nous avons eue, j'ai écrit à l'ensemble des élus étudiants – après concertation avec le Vice-président de Pôle – concernant la synthèse de la réunion que nous avons eue le 28 septembre. Dans cette lettre, je vous disais que la semaine du 12 octobre, Monsieur le Vice-président du Pôle vous recevra et qu'il y a un engagement qui a été pris sur l'aménagement de

l'espace étudiant, l'équipement et... il y avait un troisième point dont je ne me souviens pas. Mais j'ai adressé ce relevé à tous les étudiants qui étaient présents, donc regardez votre boîte mail. Vous recevrez la convocation pour la réunion. C'est vrai qu'en CAC Plénier on évite ainsi de régler des questions de Pôle. C'est pour cela.

Oui, s'il vous plait.

M. Loïc MISERIAUX – En termes de reconnaissance du travail fourni par les élus étudiants par rapport au plan, à la construction de la Maison de l'Etudiant et son devenir, il y avait un projet monté par tous les élus, celui de poser une stèle avec le nom des Vice-présidents de Pôle, de la Présidente de l'Université bien évidemment et des élus étudiants qui ont participé au projet, peut-être pas en marbre parce que cela coûte cher, mais en plexiglas...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – D'accord, mais nous en reparlerons. Merci.
Madame ARSENE.

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – Il y a quand même un point sur lequel j'attire votre attention. Nous avons une question diverse en CAC que nous n'avons pu aborder faute de temps. Elle concernait la plongée scientifique. C'est une question qui est d'importance – j'allais dire – primordiale et je ne sais pas s'il ne faudrait pas un vote de principe sur ce point sous réserve que ce soit validé par le prochain CAC ou si... parce qu'en fait pour les disciplines dans lesquelles on fait les Masters, où on fait de la plongée scientifique...

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – S'il vous plait, c'est important. Cela concerne nos étudiants.

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – ... la demande nous a été formulée. Ils doivent avoir un formateur qui ait un certificat de plongée hyperbare au niveau D2B. Ne me demandez pas ce que c'est, c'est le courrier du responsable. L'enseignant... non, non du groupe de recherche où ils font de la plongée, cinq enseignants ont passé la certification dont deux ont la certification hyperbare et ils nous ont vivement interpellés sur cette question. Ils souhaitent que l'établissement soit en conformité avec la réglementation notamment dans le cadre UMR et que nous ayons un service de plongée scientifique. En l'occurrence, le Professeur BOUCHON accepte d'être responsable de ce service de plongée scientifique.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – Bien. On peut intégrer cela au relevé et cela passera au prochain CAC...

Mme Marie-Ange ARSENE (*Chargée de Mission Recherche*) – On en reparlera, voilà.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER – ... pour définir de façon plus précise les modalités. Concernant le relevé du Conseil Académique Plénier du 25 septembre, qui comporte – outre les points qui ont été évoqués – la question de la note de cadrage établissement sur le volet Formation, les propositions FSDIE, la question de la plongée aussi que nous avons intégrée et les référentiels IUT/ESPE.

Approbation du relevé du Conseil Académique Plénier du 25 septembre, qui comporte – outre les points qui ont été évoqués – la question de la note de cadrage établissement	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0

sur le volet Formation, les propositions FSDIE, la création d'un service de plongée scientifique sous l'autorité du professeur BOUCHON et les référentiels IUT/ESPE.	Pour	26
--	------	----

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER -Merci. Il y avait une question de Monsieur MISERIAUX sur la carte magnétique. C'est en bonne voie et nous pensons faire une présentation sur cette question lors du prochain CAC puisque c'était Monsieur DURIMEL qui avait été saisi sur cette question, de façon à ce qu'elle puisse être opérationnelle à la rentrée 2016. D'accord ?

Cela suppose un certain nombre de concertations avec des partenaires notamment le CROUS, certaines banques peut-être. Monsieur DURIMEL a donc repris le dossier, puisque nous étions quand même dans une période où il y avait des urgences notamment sur un projet avec la Guyane, etc. Il a repris le dossier, nous ferons un premier point lors du prochain CAC de début novembre. Vous en aurez connaissance lors du prochain Conseil d'Administration et nous définirons un calendrier de façon à ce que cette carte... après il ya un coût, mais qui peut être... nous avons des propositions. C'est justement ce genre de cadrage qu'il faudra voir de façon à ce que soit opérationnel au 1^{er} septembre 2016 puisque nous pensions le faire au 1^{er} septembre 2015, mais cela n'a pas été possible.

En tout cas nous ferons tout notre possible, mais il faut savoir que sur ce chantier, nous avons des partenaires qui doivent aussi être d'accord et aller au même rythme que nous. C'est cette concertation avec les partenaires que nous allons relancer pour voir la faisabilité du projet dans les délais que nous indiquons.

Très bien. Je crois que nous avons vu toutes les questions diverses.

Pour la question de la communication inter pôles, on organisera une réunion prochainement. Il ne me reste plus qu'à demander à Monsieur HANOT, cinq minutes...

Point général sur la masse salariale et les plafonds d'emplois (cf point Ressources Humaines).

M. Boris HANOT (*Contrôleur de gestion*) – Simplement pour vous donner, en termes de note d'étape, la situation des suivis des emplois de la masse salariale sachant qu'au prochain CA vous aurez une étude beaucoup plus poussée.

Première information importante : dans le cadre de la scission, notre plafond d'emplois global est passé de 1 175 emplois à 996 emplois. Nous avons une projection de consommation de ces emplois qui est de 924,51 emplois ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) ce qui donne une moyenne des marges de manœuvre... une moyenne de marge de manœuvre sur les 12 mois qui oscille entre 72 et 75 ETPT... 996 emplois plafond global de l'emploi. Ne vous affolez pas sur ces chiffres, on y reviendra dans des analyses beaucoup plus poussées, ce sont des valeurs qui sortent du systèmeU paye. Chaque entrée de contrat est en décalage avec le mouvement de paie parce que bien souvent les collègues sont payés un mois plus tard au regard de leur entrée dans l'établissement ce qui modifie totalement nos calculs d'ETPT. Donc il y a tout un travail de reprise, mais il est important depuis le temps que nous n'avons pas eu de CA de vous refaire un petit point de situation.

Je passe tout de suite au niveau de la masse salariale pour vous rassurer là aussi sur ce point. Notre évolution de masse salariale, depuis le passage aux compétences élargies c'est-à-dire depuis 2013, reste conforme aux engagements que nous avons pris avec l'Etat.

Je vous rappelle quand même la consommation. En 2013, elle était de 69 millions et quelques, 68 800 000 en 2014 et 72 138 000 prévus pour 2015. Nous reviendrons sur tous les éléments, les effets, mais nous respectons là aussi la consommation et le plafond de masse salariale. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Dernier point et c'est sans doute le plus essentiel parce que vous avez voté les régimes indemnitaires et donc des opérations de fin d'année qui nécessitent de vous confirmer que nous disposons des marges de manœuvre pour le faire. Notre point d'atterrissage pour la fin de l'année 2015, en termes moins techniques : avons-nous aujourd'hui la garantie d'assurer tous les salaires et tous les régimes indemnitaires jusqu'à la fin de l'année ? Oui, nous sommes, nous serons d'après les prévisions, à 99,4% de consommation. Pour mémoire nous étions à 98,9% en 2014 et à 98,7% en 2013.

Donc, le message que l'on vous donne aujourd'hui : tout va bien au niveau des emplois et de la masse salariale. Il y a un effort à faire sur la consommation et la saturation de nos emplois. Nous avons encore de nombreuses marges de manœuvre, mais l'occasion de la cartographie et des marges de manœuvre aujourd'hui détectées permettront sans doute de trouver des stratégies politiques adaptées à chaque territoire.

Mme la Présidente Corinne MENCE-CASTER –Merci beaucoup Monsieur le Contrôleur de gestion. Je vous remercie de votre participation active à ce Conseil d'Administration. Je remercie toutes les équipes administratives et politiques qui ont travaillé pour que les documents soient présentés.

Nous avons sans doute un gros effort à faire parce que les documents étaient dispersés dans des pochettes pas très faciles à manier. C'est vraiment un point sur lequel nous essaierons de progresser. Peut-être aussi mettre des titres aux différentes sous-chemises parce que ce n'est pas évident de dire couleur jaune, couleur bleue. Ce n'est pas très professionnel. Ce sont des remontées que nous ferons.

En tout cas je vous remercie très sincèrement de votre participation et du travail que vous avez fait, de vos remarques constructives pour ce Conseil d'Administration. Je vous souhaite une agréable soirée, un bon retour pour ceux qui prennent l'avion et un bon week-end à tout le monde. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Fin de la séance à 18 h 00.

La Présidente de l'Université des Antilles


Corinne MENCE-CASTER


Le secrétaire de séance


Le Directeur Général des Services Adjoint
Christophe AUDEBERT
Christophe AUDEBERT

Le Directeur Général des Services Adjoint
Christophe AUDEBERT

